

C.R.A.C. N° 138 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 2 mars 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1	
<i>Organisation des travaux</i>	1	
<i>Examen de l'arriéré</i>	1	
<i>Présentation du concept « Habitat inclusif solidaire » par l'ASBL Habitat et Participation</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Devin, Evrard.....	1	
<i>Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme de Coster-Bauchau, MM. Hazée, Beugnies, Lomba, Devin, Dispa.....	1	
<i>Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires – Auditions</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Hazée, Lomba, Dispa, Evrard, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	7	
<i>Auditions</i>	11	
<i>Proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1)</i>		11
<i>Audition de Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW)</i>		
Intervenants : M. le Président, Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW).....	11	
<i>Audition de M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL)</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL).....	13	
<i>Échange de vues</i>		
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Dispa, Beugnies, Mme Delporte, MM. Lomba, Desquesnes, Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW), M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL), Mme De Smedt, Directrice de la coordination, de la planification et des opérations immobilières à la Société wallonne du logement (SWL), M. Bastin.....	16	
<i>Reprise de la séance</i>	28	
<i>Interpellations et questions orales</i>	28	

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le groupe de travail relatif à une réforme de la fonction publique locale »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....28

Projets et propositions.....29

Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de déclencher la procédure de règlement de conflits d'intérêts afin d'obtenir une répartition équitable, entre le Gouvernement fédéral et les pouvoirs locaux, des moyens dédiés au financement de la sécurité civile, déposée par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet (Doc. 114 (2019-2020) N° 1)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Lomba, Beugnies, Demeuse, Mme Galant, M. Dispa, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....30

Interpellations et questions orales (Suite).....41

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la covid-19 sur les finances des zones de secours »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....41

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la démotivation des élus locaux »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
.....42

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la période d'exhumation »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....44

Question orale de Mme Laffut à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les suites réservées au dossier de centre pilote d'humusation à Nassogne »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....45

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan d'actions en faveur des agences de développement local (ADL) et l'action des pouvoirs locaux »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....46

Question orale de M. Nemes à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les accusations de corruption dans la majorité verviétoise »

Intervenants : M. le Président, M. Nemes, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la publication des procès-verbaux des conseils communaux sur le site web deliberations.be »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'organisation de réunions à distance pour les organes communaux »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Courard.....50

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'instruction administrative à propos de la Commune de Saint-Nicolas »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie wallonne de reconversion des églises désacralisées »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....52

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien wallon aux dons et legs privés en faveur des collectivités locales »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....53

Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les délais pour l'obtention prioritaire d'un logement social concernant les femmes victimes de violences conjugales »

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Evrard, Lomba, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures de soutien aux agences immobilières sociales (AIS) »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....59

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le désamiantage du parc de logements publics et privés »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....60

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'exclusion des habitants du Brabant wallon des prêts sociaux pour l'acquisition de logements »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....61

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le syndicat des locataires wallons »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....63

Organisation des travaux (Suite).....64

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....64

Interpellations et questions orales retirées.....64

Liste des intervenants.....65

Abréviations courantes.....66

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Présentation du concept « Habitat inclusif solidaire » par l'ASBL Habitat et Participation

M. le Président. – En ce qui concerne la présentation du concept « Habitat inclusif solidaire » par l'ASBL Habitat et Participation, cela a fait l'objet d'une discussion à la Conférence des présidents. Je rappelle qu'une demande a été introduite afin qu'elle soit entendue. La Conférence des présidents ne s'est pas montrée spécialement intéressée et a renvoyé vers notre commission le choix, la liberté d'auditionner ou pas Habitat et Participation.

Les arguments qui ont été évoqués étaient qu'elle en fait clairement la demande, mais d'autres ont évoqué le fait qu'ils ont déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises, à travers des commissions, à travers des écrits, à travers des contributions qui ont été demandées. Donc, pour certains, cela constituait une certaine forme de redites et donc un manque d'intérêt.

Nous sommes ici, je vous pose la question, je vous demande ce que vous souhaitez que l'on apporte comme réponse à cette association. Souhaitez-vous entendre cette ASBL ou pas ?

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Je pense que la Conférence des présidents a été sage. Effectivement, cette commission a déjà rencontré cette ASBL. Elle est bien connue. Si jamais il y a une participation écrite absolument volontaire voulue par cette ASBL, elle est la bienvenue.

Si nous souhaitons l'auditionner à la suite de cette intervention écrite, pourquoi pas ? Mais, effectivement, il y a déjà eu auditions, débats, échanges, discussions à ce propos.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je rejoins la position de M. Devin : au travers une contribution écrite et nous verrons ultérieurement s'il est nécessaire d'auditionner. Aussi, pour ne pas créer une forme de précédent, parce que c'est vrai que les acteurs qui ont trait aux matières de notre commission sont nombreux. On le voit bien, quand on réalise des auditions, que c'est parfois souvent frustrant parce que cela doit s'organiser dans un délai et un agenda qui est souvent chargé. En l'occurrence, je pense que nous pouvons procéder de la sorte.

M. le Président. – Je vous confirme que l'on va y revenir, mais il y a plusieurs autres auditions qui sont à programmer.

D'autres expressions ? Non.

Est-on d'accord avec ce sentiment ? Donc, on va leur demander une contribution écrite et, par la suite, on verra. Vous reviendrez vers moi si vous souhaitez les entendre.

La Commission a décidé de ne pas procéder à l'audition d'un représentant habilité de l'ASBL Habitat et Participation.

Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2)

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, chers distingués invités, bonjour à chacune et chacun. Rappelons peut-être l'objet de cette proposition qui, pour le principal, souhaite aviver la démocratie locale et permettre en cette période de pandémie que les conseillers, sans devoir se déplacer, disposent des pièces du collège. C'est l'objet principal.

L'objet secondaire, j'en conviens, est de favoriser la participation et l'information des nos concitoyens pour qu'ils puissent, à leur tour, s'associer à interpeller, s'intéresser à la vie locale en ayant accès, là aussi, aux délibérations du collège, avec, bien sûr, une retenue quand il s'agit d'affaires qui concernent des personnes plus particulièrement citées. À ce dernier égard, nous souhaitons que le huis clos soit respecté.

Nous avons eu l'occasion, Monsieur le Président, de la présenter. Il avait été convenu de se hâter lentement en procédant à des auditions, de justes auditions, de telle manière que nous puissions les uns et les autres nous forger une conviction à ce propos.

Dès lors, j'ai l'honneur, au nom du groupe cdH, d'introduire quatre consultations, qui pourraient, du reste, se résumer à trois, si vous en convenez.

C'est l'Union des villes et communes de Wallonie, d'abord parce que c'est l'organisme de référence ; ensuite, parce que nous avons été plusieurs et j'en suis toujours administrateur et ils produisent des documents de très grande qualité.

C'est la Commission d'accès aux documents administratifs. Elle s'impose comme autorité en la matière.

C'est l'association Transparencia parce qu'elle joue un rôle de plaidoyer bien connu dans la transparence des délibérations.

Enfin, nous avons imaginé la Fédération des directeurs généraux, mais ils nous ont transmis une consultation par écrit. À titre personnel et par correction et élégance, nous sommes prêts à les écouter, mais si vous vouliez réduire le nombre, dès lors qu'une production écrite est disponible, on pourrait se limiter aux trois autres que j'ai cités et ainsi progresser dans l'instruction de ce dossier, Monsieur le Président.

M. le Président. – Pour vous éclairer sur les propositions émanant des partis politiques, quatre partis sur cinq souhaitent entendre l'Union des villes et communes et la fédération régionale wallonne des directeurs généraux communaux. Comme vous l'avez dit, ils ont donné une contribution écrite, mais ils souhaitent quand même être entendus.

J'imaginai, comme « ces deux-là font la quasi-unanimité » que nous pourrions les entendre le 16 mars prochain. Plus spécifiquement, l'Union des villes et, en complément, la fédération puisqu'on a déjà une contribution écrite.

Quand je lis vos autres propositions, trois partis souhaitent entendre la CADA, la Commission d'accès des documents administratifs, ainsi que Transparencia. Il me paraît ainsi indispensable d'entendre la CADA et Transparencia qu'on pourrait peut-être regrouper également lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, on a pris contact avec la JoFiCo pour les guichets automatiques, qui pourrait être disponible le 30 mars.

On pourrait entendre, le 16 mars, l'Union des villes et la fédération wallonne. Le 30 mars, on reviendrait aux guichets. La fois suivante, on entendrait la Commission d'accès aux documents administratifs et Transparencia. Cela vous agrée-t-il ? Souhaitez-vous formuler d'autres demandes ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je me pose la question par rapport à Transparencia, parce que ce n'est pas un organe représentatif. Si l'on commence à auditionner des organes non représentatifs, où s'arrête-t-on ? On n'est pas trop favorable à commencer à auditionner ce type d'organe, si l'on compare aux autres personnes qui seraient auditionnées. Qui d'autre avez-vous cité ?

M. le Président. – La CADA, la Commission d'accès aux documents administratifs.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Cela me paraît très représentatif par rapport à l'objet de l'audition.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – M. Antoine a évoqué brièvement l'objet et l'on ne va pas discuter aujourd'hui du fond : des choses se font dans les communes. On peut certainement améliorer des éléments. En même temps, il faut pouvoir calibrer les textes. Il y a eu des avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données qui étaient assez durs et qui appellent un travail pour affiner les choses. Nous avons soutenu les quatre propositions que vous avez faites, Monsieur le Président, et nous avons proposé l'Autorité de protection des données.

Un des autres groupes l'avait évoqué lors de notre dernière commission. Cela paraît justifié puisqu'ils ont pour mission le calibrage par rapport à l'enjeu de la vie privée qui est une des données importantes qu'il faut prendre en compte dans le débat. Aux quatre propositions que M. Antoine a évoquées, et que vous avez relayées, je souhaiterais ajouter cette cinquième.

Par rapport au calendrier, j'entends votre proposition, mais le sujet des distributeurs automatiques de billets a certainement une urgence plus grande par rapport à ce qui peut se passer.

Concernant l'audition du consortium JoFiCo, s'ils ne sont pas disponibles le 16 mars, inscrivons-les le 30 mars, puisque c'est la première date possible. Nous pourrions avoir, dans un deuxième tour, le même jour, la CADA, Transparencia et l'Autorité de protection des données qui me paraît être un des éléments à prendre en compte dans le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je voudrais faire voix commune avec M. Hazée. Sa proposition d'ajouter l'Autorité de protection des données est tout à fait pertinente. Elle s'impose d'elle-même et je m'en veux de ne pas y avoir pensé, mais M. Hazée y a bien veillé, je l'en remercie.

Nous devons, dès lors qu'il y a deux jours d'audition, avoir la CADA, et l'Autorité et Transparencia.

Que les choses soient claires – je le dis à Mme de Coster-Bauchau –, nous n'invitons pas les gens qui vont venir dire des choses qui nous plaisent. Si je devais m'en tenir à cela, je n'aurais probablement pas demandé la Fédération des directeurs généraux.

Lorsque l'on veut instruire un dossier, il faut avoir à la fois les tenants et celles et ceux qui plaident, c'est leur droit. Quand j'entends que nous ne devrions entendre que les organes officiels, nous devons quand même entendre les « associations militantes » – je les appelle comme cela –, même si nous ne partageons pas, tant s'en faut, toutes leurs conclusions. Cela fait partie de la juste instruction et chacun appréciera avant de légiférer.

Concernant le calendrier, Monsieur le Président, vous avez raison, parce qu'il y a une urgence pour la ruralité, notamment concernant la disponibilité des guichets bancaires. Si vous m'y autorisez, parce que vous avez déjà abordé la question en évoquant JoFiCo, nous souhaiterions ajouter à cette liste un certain nombre de protagonistes. Je ne sais pas si je peux les citer maintenant ou si je dois y revenir.

M. le Président. – Je vais y revenir et faire état de la consultation. La JoFiCo était demandée par l'ensemble des partis ; tout le monde, au sein de notre commission, voulait l'entendre. Pour avancer, j'ai demandé qu'on prenne contact avec eux et ils ont répondu que ce n'était pas possible le 16 mars, mais bien le 30 mars. Nous allons y revenir dans quelques instants. On va peut-être inviter quelqu'un d'autre ou choisir une autre date parce qu'il y a également trois demandes pour la Fédération belge du secteur financier, Febelfin. Il y a aussi deux demandes pour l'Union des villes et des demandes pour d'autres, mais on va y revenir dans quelques instants.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Juste pour que vous ayez notre demande complète, Monsieur le Président, outre JoFiCo et Febelfin, vous pourriez y joindre Enéo, Bpost et deux organismes importants que sont l'Union des Villes et Communes et notre Direction du développement rural ou la Fondation rurale de Wallonie, ou les deux. Je vous laisse le soin d'apprécier.

Le but est que, là aussi, sans complaisance et sans parti pris, nous ayons tous les protagonistes du dossier pour pouvoir nous forger une conviction.

M. le Président. – On va y revenir. On va essayer d'abord de clôturer sur les auditions précédentes.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Par rapport à la réflexion de Mme de Coster-Bauchau sur Transparencia qui considère qu'il n'est pas représentatif, je me pose la question : quelles sont les conditions pour être représentatif ? Je trouverais dommage de ne pas profiter d'une association qui se bat pour la transparence administrative, qui œuvre en ce sens et qui, puisqu'on parle de représentativité, représente de nombreux citoyens.

Ce sont des personnes qui ont une expérience dans l'accès à ces documents. Leur opinion serait intéressante à entendre, même si elle n'est pas plaisante à entendre.

Pour le reste, sur l'Autorité de protection des données et sur l'agenda proposé, nous sommes d'accord.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – On peut se réjouir, on avance et l'on va effectivement entendre majoritairement tous ceux qui ont été sollicités par l'ensemble des groupes politiques. Cela me semble intéressant par rapport à une matière sensible.

Il faut moins nous convaincre de la transparence – on en est pratiquement tous convaincus – que de se tracasser des aspects techniques. J'ai aussi évoqué la difficulté qu'auront sans doute certaines communes à publier les PV de Collège avec tout ce que cela induit derrière, d'expurger un certain nombre de problèmes qui pourraient poser des problèmes de confidentialité.

À ce titre, je suis assez d'accord avec la proposition d'inviter l'Autorité de protection des données. Notre travail va être de s'attacher à la manière dont on pourra faire les choses pour qu'elles soient légales et correctes par rapport à la vie privée des uns et des autres.

Par rapport à un Transparencia, je vois qu'il n'y a pas d'unanimité pour les inviter. Je rappelle que l'on ne parle pas ici du 16 mars, puisque notre agenda est déjà prévu, si j'ai bien compris, avec l'Union des villes et la Fédération des directeurs généraux. Il est important qu'ils viennent, au-delà de l'écrit qu'ils ont pu produire. On est déjà dans la difficulté qu'auront demain les directeurs de présenter, de faire le travail. Je le rappelle, ce n'est pas simple pour les petites communes.

On pourrait peut-être proposer que Transparencia nous fournisse un document écrit. Cela pourrait peut-être arranger et recueillir l'unanimité des groupes ici.

De toute façon, reparlons-en le 16 mars, avec peut-être le sentiment aussi d'une instance comme l'Union des villes et communes de Wallonie, qui peuvent aussi nous éclairer en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je remercie M. Hazée d'avoir fait la proposition de retenir l'Autorité de protection des données. Comme mes autres collègues, puisque l'ensemble marque un accord sur cette représentation, c'est très important.

Cependant, nous avons aussi sollicité de pouvoir auditionner l'APW et peut-être les directeurs généraux provinciaux pour être dans la même lignée que ce qui vient d'être dit par rapport à la technicité des débats, la problématique des PV. L'APW pourrait peut-être nous apporter un regard un peu plus général sur cette question. La proposition avait été faite.

Je partage l'avis de demander une contribution écrite puisqu'il ne s'agit pas de transparence cette fois-ci, vous avez raison, et je vous remercie de l'avoir souligné.

M. le Président. – Par correction, je suis notaire ici, je ne prends pas position, j'ai aussi mon sentiment par rapport aux uns et aux autres, mais l'Association des provinces wallonnes et un représentant des directeurs généraux provinciaux est une seule demande MR. C'est pour cela que je ne l'ai pas évoqué, parce qu'un seul parti le demandait. Je n'ai pas évoqué non plus d'intercommunale de mutualisation informatique IMIO ni une ville ayant mis en œuvre le logiciel IMIO, parce qu'il y a une seule demande du PS, les autres partis ne l'ont pas évoqué.

C'est pour cela que je ne l'ai pas mis à la discussion, puisqu'il y avait une seule demande sur cinq partis, mais on peut changer d'avis.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – En matière d'auditions, je suis généralement plus favorable à un peu plus qu'un peu moins. Je n'ai donc pas de difficulté si Mme de Coster-Bauchau insiste sur l'Association des provinces wallonnes, par exemple, même si – je m'en réfère là à l'auteur du texte – je pense me rappeler que le texte ne vise pas les provinces. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on a eu des concertations entre groupes, on n'avait pas spécialement retenu cette proposition, contrairement à celle que vous avez mise sur la table, Monsieur le Président. Je pense que votre proposition reste valable en incluant l'APD dans le périmètre.

Je reviendrai par la suite pour ce qui concerne les distributeurs automatiques de billets, puisque vous avez demandé conséquence des choses, ce que je comprends bien.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Même si le texte ne prévoit pas que la province soit visée, cela fait partie des pouvoirs locaux et c'est un peu par similarité, par parallélisme, qu'il serait utile d'entendre aussi le secteur provincial, mais ce n'est pas non plus impossible si ce n'était pas le cas.

M. le Président. – Voici ma proposition pour avancer :

- le 16 mars, l'Union des villes et communes de Wallonie, la Fédération régionale wallonne des directeurs généraux ;
- le 27 avril, l'Autorité de protection des données, la Commission d'accès aux documents administratifs, CADA, et Transparencia.

J'essaie de rencontrer la majorité des demandes. Il resterait alors à voir si l'on fait un troisième tour avec peut-être les provinces et d'autres. Plus que trois auditions le 27 avril me paraît beaucoup en termes d'organisation.

Je ne ferme pas la porte définitivement, on pourrait commencer les deux puis trois, et ensuite, puisqu'il y a une double demande par rapport aux provinces, on pourrait faire cela dans une troisième phase. Qu'en pensez-vous ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Vous ne retenez donc pas la proposition d'une contribution écrite pour Transparencia ?

M. le Président. – C'est vrai. J'ai compris qu'il y avait une majorité pour les entendre, mais pas nécessairement les écouter, cela peut être une contribution écrite. Qu'en pensez-vous ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Une proposition intermédiaire peut-être, puisque nous nous verrons avant, le 16 mars, pour rencontrer l'Union des villes et communes de Wallonie et la Fédération des directeurs généraux. Nous pourrions solliciter Transparencia, qu'il nous fournisse une contribution écrite pour cette date-là et nous jugerons à ce moment-là s'il est utile et intéressant de les inviter.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, j'ai comme vous une longue expérience, on sait que les communications écrites ne permettent pas un dialogue, un questionnement et une interactivité. Ce qui me semble souhaitable.

Je n'indique pas, je rassure à tout le monde, je ne suis pas, et loin s'en faut, je ne partage pas toutes les

conclusions de Transparencia, mais je trouve qu'ils doivent être dans ce dossier. Nous sommes l'auteur – je dis nous avec mes collègues bien sûr – de cette proposition qui vise justement à davantage de transparence, de vitalité démocratique et de participation.

Ne pas les entendre, c'est de refuser de voir le nez dans le visage. Qu'on les aime ou qu'on ne les aime pas, la question n'est pas là. Du reste, regardez pour la Fédération des directeurs généraux, ils nous ont transmis une communication écrite, mais ils souhaitent quand même, et c'est légitime, être entendus. Donc moi, je demande à mes collègues, je dirais, de l'élégance en les demandes introduites pas les uns et les autres.

M. Lomba (PS). – Tantôt vous ne vouliez pas les inviter, les directeurs généraux. Vous ne vouliez pas les inviter ici.

M. Antoine (cdH). – Si, dans la liste. Je l'ai indiqué à Monsieur le Président, et j'ai dit que malgré le fait que nous ayons reçu une communication écrite, je souhaite qu'ils viennent. Donc, il n'y a aucun doute. J'ai ajouté, Monsieur Lomba, pour que les choses soient claires, même si leur plaidoyer ne va pas dans le sens que nous souhaitons, nous souhaitons les entendre. Donc c'est une preuve d'ouverture.

Je dirais qu'à un moment où on débat de la vitalité démocratique, déjà refuser des auditions, cela veut déjà dire très long sur la conception des uns et des autres, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Président. Je rejoins M. Antoine, je crois que par rapport à une contribution écrite, une audition a ceci de supérieur qu'il y a une interactivité qui me semble vraiment essentielle. Je crois que le côté technique doit prendre en compte l'avis des citoyens aussi. L'avis des gens qui veulent avoir accès à ces documents administratifs. Sur leur site, d'ailleurs, on peut voir qu'il y a eu plus de 1 900 demandes de documents. Je pense qu'on peut dire qu'il y a une expérience technique qui est utile à entendre. Je ne comprends pas pourquoi on se priverait de les inviter. Je ne comprendrais pas qu'on leur demande à eux une contribution écrite à ce moment.

Pourquoi vouloir finalement éloigner la société civile des portes du Parlement, surtout pour une question de transparence ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, sur la dernière intervention de notre collègue M. Antoine, je refuse le procès d'intention à la fin de son propos.

Mais il ne faut pas avoir une longue expérience pour savoir aussi que certains mettent quelques fois plus d'enthousiasme à défendre des auditions qu'à y assister. Je ne prendrai comme exemple que nos dernières auditions par rapport au biosourcé, où le groupe cdH avait effectivement plaidé de manière extraordinaire pour qu'on les voie, et il n'y a eu personne du cdH de toute la journée des auditions. Ceci n'est pas un procès d'intention, ceci est un fait.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président. Je ne voudrais pas que cet échange donne lieu à des incidents, ce serait, je pense, dommageable et personne ne le souhaite.

Je reviens à ce que vous avez évoqué au point de départ, qui était le fruit de concertations entre les groupes. J'ai entendu certaines demandes complémentaires et même si elles ne sont initiées au départ que par un groupe, je pense à la question des provinces, je pense à la question d'IMIO. Je ne vois pas de difficulté à entendre les uns et les autres, et cela pourrait même être le même jour en fait, avec non pas dès lors un calibrage sur le nombre d'invités, mais peut-être un calibrage sur le temps. Qu'on dise à un moment donné, l'intervention de départ, c'est 10 minutes, c'est 10 et 15 minutes, c'est un peu à vous de voir. Puis il y a un échange dans un panel, c'est-à-dire un échange où l'on a l'ensemble des invités et l'on a des questions pour ceux qu'on souhaite, de telle sorte que vous gardez la main sur l'horaire des travaux, c'est une préoccupation que je peux évidemment vous reconnaître. Donc, est-ce qu'on ne peut pas ajouter alors à la deuxième session, vous avez proposé l'APD, la CADA et Transparencia, d'ajouter l'association des provinces, pourquoi pas les directeurs généraux des provinces si vous le souhaitez, et l'intercommunale IMIO.

Si vous estimez que c'est trop pour un mardi, ce que je peux aussi comprendre puisqu'il y a le travail courant qui s'ajoute, cela peut aussi être déplacé au jeudi 29, de telle sorte que la commission alors a la liberté de travailler sur les auditions, et qu'on évite alors à fois des procès d'intention, ce n'est jamais bon, mais pas non plus des mauvaises compréhensions ou des incidents.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord répondre à M. Devin qui nous fait un mauvais grief. On connaît l'organisation des travaux parlementaires. Moi-même, et je vous prie de m'en excuser, je n'ai pas pu être présent dès le début de cette séance parce que j'étais dans la commission de Mme Tellier pour l'interroger. Nous essayons de nous répartir au mieux en fonction des contraintes de l'agenda. S'agissant des auditions d'il y a 15 jours, nous nous sommes excusés sur l'impossibilité dans laquelle les collègues se trouvaient d'être présents physiquement.

Je vous assure que nous étions au moins deux parlementaires cdH à distance pour écouter les auditions sans avoir la possibilité d'intervenir puisque le règlement est tel, mais l'intérêt par rapport aux auditions a été tout à fait confirmé et avéré.

Par ailleurs, sur le fond, je me permets d'appuyer la proposition de M. Hazée, qui me paraît tout à fait raisonnable. Je peux comprendre que Transparencia peut être énervant à certains égards puisqu'il mène un combat pour la transparence, mais il a néanmoins une vraie légitimité et il nourrit la réflexion collective sur l'accès aux documents et sur la transparence de l'action publique. Exclure cet organisme me paraîtrait un signal incompréhensible à l'entame même de la réflexion sur le fond. Je voudrais appuyer l'idée que nous puissions les entendre. Après, chacun reste encore libre de penser ce qu'il veut, de contredire, de réfuter. La majorité, si elle le souhaite, fermera le jeu après avoir entendu les différents intervenants et ce sera son choix, mais s'empêcher de les entendre serait un signal négatif. Je me permets non seulement d'appuyer la demande d'audition de Transparencia, mais j'appuie également la proposition plus large de M. Hazée, qui me paraît raisonnable. Élargissons le spectre des organismes à entendre. Certains vont plaider dans le sens d'une plus grande transparence et d'autres vont émettre une série de réserves. Cela nous permettra d'être totalement éclairés sur la question. Limitons éventuellement le cadre temporel pour être sûr que cela reste dans une durée qui n'allonge pas indéfiniment nos débats, mais, au moins, ainsi, nous aurons pu instruire complètement le dossier et prendre attitude en toute connaissance de cause.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Personne ne refuse. C'est juste une question pratique et, étant donné qu'il n'y a pas d'unanimité, à tout le moins, avoir une production écrite et de laisser l'entière responsabilité à la commission ultérieurement de décider si oui ou non on souhaite les voir. Sur base d'un écrit, ce serait peut-être déjà plus intéressant.

Je suis assez d'accord avec la proposition de M. Hazée, qui est de calibrer les auditions avec un timing précis de manière à ce que soit rythmé et efficace.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Comme pour ce qui a été décidé pour les directeurs généraux, ne peut-on pas conclure en disant : « Demandons à Transparencia une contribution écrite pour la prochaine fois et après organisons l'ensemble des travaux » ? Faudra-t-il trois jours d'auditions pour ce faire ? Si j'entends, cela fait deux mardis plus un jeudi. Si l'on doit mettre l'APW, IMIO et Transparencia, il faut réfléchir au nombre de journées d'auditions. Nous avons très bien que ces

auditions, quand elles commencent, et les discussions qui s'ensuivent peuvent durer longtemps et viennent s'ajouter à d'autres travaux. Monsieur le Président, je vous propose de réfléchir à l'organisation de tous ces travaux.

M. le Président. – Vous comprenez que, dans mon rôle de président, je dois essayer de rencontrer l'intérêt général au-dessus de la mêlée. Je ne vais pas vous donner mon sentiment, qui pourrait être assez tranché. J'estime que, dans mon rôle, je ne peux pas l'évoquer devant tout le monde maintenant.

Ce que je trouve le plus consensuel dans les propositions sur la table, c'est la proposition de M. Hazée. Globalement, elle reprend tout le monde et tout le monde a le droit d'être entendu.

J'insistais pour ne pas entendre trop de personnes pour ne pas que cela se fasse dans la précipitation. Je pense aussi qu'il ne faut pas s'inscrire dans la durée avec des auditions interminables. Nous pourrions peut-être essayer la formule d'en entendre quatre ou cinq la même matinée en limitant un temps de parole à 10 minutes et d'avoir un échange interactif entre tout le monde. On pourrait peut-être tenter cette formule et l'on verra si cela marche ou pas, ce qui nous permettra de la reproduire ou de ne pas la reproduire dans le futur.

Dans ce cadre, l'Autorité de protection des données me paraît indispensable et elle est demandée par tout le monde, y compris par M. le Ministre.

La Commission d'accès aux documents administratifs aussi.

Pour Transparencia, je vois qu'il y a une difficulté, mais je crois qu'il y a quand même une majorité de personnes qui souhaitent qu'on les entende.

Concernant l'Association des provinces wallonnes, là, il y a une demande spécifique du MR, que l'on peut rencontrer, me semble-t-il.

Je me tourne vers le PS pour voir si le PS veut aussi qu'IMIO soit invitée ou pas. Le fait à quatre ou ouvre-t-on à un cinquième dans le cadre d'une satisfaction de l'ensemble des groupes ? IMIO, il y a une demande. Il s'agit de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle. Est-ce important ?

M. Lomba (PS). – Je pense que c'est l'aspect technique, dont je parle régulièrement, la surcharge de travail, qui n'est pas négligeable, je répète, surtout pour les plus petites communes. Ce n'est pas une question de transparence, c'est une question technique. Donc, IMIO me paraît intéressante.

M. le Président. – Alors, on ajoute IMIO. On prend les cinq et on leur donne 10 minutes. On essaiera de gérer cela au mieux. Voilà ma proposition.

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Sans parti pris, Monsieur le Président, je trouve que le président fait œuvre de grande sagesse.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je partage ce point de vue, Monsieur le Président.

(Réaction de M. Antoine)

C'est M. le Président, Monsieur Antoine. C'est bien de lui qu'il est question.

M. le Président. – Merci beaucoup. Nous allons travailler de la sorte.

La Commission a décidé de procéder mardi 16 mars 2021 à l'audition :

- d'un représentant habilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) ;
- d'un représentant habilité de la Fédération Wallonne des Directeurs Généraux Communaux (FWDGC).

La Commission a décidé de procéder mardi 27 avril 2021 à l'audition :

- d'un représentant habilité de l'Autorité de protection des données (APD) ;
- d'un représentant habilité de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ;
- d'un représentant habilité de Transparencia ;
- d'un représentant habilité de l'Association des Provinces Wallonnes (APW) ;
- d'un représentant habilité de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO).

Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires – Auditions

M. le Président. – Je reviens maintenant aux auditions du 30. Vous aviez souhaité que l'on approfondisse le sujet de la problématique des guichets. Vous m'avez donc envoyé toute une série de demandes. Vous faites l'unanimité par rapport à la JoFiCo. Nous avons donc pris les devants, avec un contact pour la JoFiCo, qui est libre le 30. Je vous propose donc de l'auditionner le 30.

J'ai aussi comme autres demandes :

- deux demandes de partis, le MR et le cdH, qui souhaitent que l'on entende l'Union des villes et communes de Wallonie ;
- j'ai trois partis, le PS, MR et Ecolo, qui souhaitent la Fédération belge du secteur financier, Febelfin ;
- Test-Achats est demandé par Ecolo ;

- Bpost uniquement par le cdH ;
- Financité par le PS uniquement ;
- Énéo par le cdH ;
- la Direction du développement rural du SPW par le cdH ;
- la FRW aussi, qui est un bon partenaire, et qui a été avancée par M. Antoine.

Voilà où nous en sommes. Donc, JoFiCo fait l'unanimité. Se limite-t-on à cela pour le 30 ou souhaitez-vous que l'on entende déjà un deuxième ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Comme on a ici des propositions qui n'avaient pas été pré-évoquées lors de nos débats il y a 15 jours, puisque l'on avait simplement des rendez-vous épistolaires, dont vous venez de rendre la conclusion. Le mieux n'est-il pas alors de laisser quelques jours pour décanter ce qui a été dit et voir, puisque l'on a des propositions très éclatées, à un moment donné, ce qui peut faire sens par rapport à cet enjeu-là ?

J'ajoute alors peut-être un point pour M. Antoine, qui évoquait l'enjeu de la ruralité. La proposition telle qu'elle est évoquée par Batopin – je le dis simplement au passage et sans polémique – va principalement toucher les quartiers urbains et périurbains, comme on en discutait hier avec mon collègue, M. Wahl. Il me faisait remarquer que, dans une série de zones rurales, l'on allait avoir une amélioration, ce que je ne contredis pas, mais c'est surtout dans les quartiers urbains et périurbains que l'on va avoir à discuter. Peu importe, je n'ai pas envie de préempter la discussion. On peut, d'ici le 16 alors, voir ce qu'il en est pour les autres intervenants.

M. le Président. – Je pense que c'est de nouveau une belle proposition.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Au-delà des personnes que l'on souhaite auditionner, il y a un élément qui revient de la discussion que l'on a eue avec Batopin, c'est la problématique de la sécurité des distributeurs, qui explique la difficulté d'en avoir, comme dans d'autres pays, notamment en Asie et dans les pays anglo-saxons, à tous les coins de rue.

On nous a expliqué que ce n'était pas possible ici en Belgique, ou en Wallonie en tout cas, parce que les exigences de sécurité des législations fédérales étaient trop importantes.

Je me dis que cela vaudrait tout de même la peine de se poser cette question-là, parce que le problème serait peut-être tout à fait résolu. Si l'on avait moins d'exigences techniques à l'installation de distributeurs et qu'ils pourraient alors, comme dans d'autres pays, se retrouver à l'administration communale de toutes les

communes rurales, notamment, ou dans les magasins, et cetera.

Je ne sais pas qui il faut auditionner par rapport à cet aspect-là, mais je me dis que ce serait utile de se poser cette question de la sécurité des distributeurs. On a des mallettes intelligentes. C'est ce qui a été dit dans les débats. On a des mallettes intelligentes maintenant qui détruisent les billets en cas de problème, mais je suppose que les distributeurs peuvent avoir la même technique. Je ne sais pas qui, mais ce serait utile de se poser, une bonne fois pour toutes, cette question qui permettrait peut-être de voir découler, derrière, d'autres décisions que celles qui sont en train d'être évoquées.

M. le Président. – Je propose que l'on y réfléchisse.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – La question de la sécurité est importante. Si l'idée est de tendre vers une installation de guichets dans les maisons communales – ce qui se produit à certains endroits –, cela renforce la nécessité d'avoir une réflexion avec l'Union des villes et des communes pour avoir aussi le regard de cette fédération par rapport à la problématique.

Par ailleurs, je voudrais insister sur la nécessité d'avoir aussi une attention aux usagers ou aux clients, quant à l'accessibilité au-delà de la question de la sécurité et des impératifs financiers dont les consortiums peuvent être porteurs. Il y a vraiment la nécessité d'entendre aussi – cela doit-il être test achat ou ENEOS ? – l'avis d'organismes représentatifs de la population, et en particulier celle qui a le plus de difficultés à se rendre à un guichet de distributeurs de billets, a fortiori s'il était éloigné du domicile. Il est important de garder à l'esprit la nécessité d'avoir une attention par rapport à cette problématique de l'accessibilité.

M. le Président. – Je vous propose d'entendre la JoFiCo le 30 mars.

M. Hazée (Ecolo). – Dans le même ordre d'idée, je pense que le cdH a voulu proposer Enéo.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je ne veux pas allonger la discussion sur l'organisation des travaux, mais je me permets de revenir avec une proposition que j'ai déjà formulée à différentes reprises et qui concerne le groupe sur les finances locales. La *task force* Finances locales est mise en place depuis de nombreux mois – on en parle depuis le début de la législature. M. le Ministre nous a indiqué à plusieurs reprises qu'il s'appuierait sur les conclusions de cette *task force* pour proposer un plan global d'ici la fin du mois de mars, c'était une échéance qui avait été évoquée. Ce serait vraiment intéressant que nous puissions, à un moment donné, entendre les représentants de groupe de travail. Cela avait d'ailleurs

été admis par le prédécesseur de M. le Ministre pour qu'on puisse avoir vraiment un échange aussi large que possible au sein cette commission sur cette problématique importante.

Vu les auditions qui ont été programmées, à l'instant, le 16 mars et le 30 mars, vu l'arrivée des vacances de Pâques, je vois que le calendrier se resserre. Je serais assez dépité si nous devions prendre connaissance du plan proposé par M. le Ministre sans même avoir pu, préalablement, nous imprégner des analyses et des conclusions provisoires ou définitives de la *task force*.

Je me permets d'insister pour que nous puissions programmer une réunion de travail ou une audition de la *task force*. Ce serait un moyen intéressant, utile, de nous édifier les uns les autres sur les difficultés des finances locales dont nous sommes bien conscients et qui pourraient ainsi faire l'objet d'une analyse à caractère quasi scientifique ou en tout cas tout à fait exhaustive de la part de cette *task force*. Cela enrichirait ensuite les débats qu'on pourrait avoir sur le plan déposé par M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je voudrais revenir sur la proposition concernant les guichets automatiques. À entendre les collègues, on a dans différents sujets un grand nombre d'auditions. Est-il raisonnable de ne programmer qu'une seule audition le 30 mars, en l'occurrence la JoFiCo, sur la matinée par rapport au volume d'audition, surtout si d'aucuns veulent élargir les personnes à auditionner ? Ne serait-il pas raisonnable d'essayer d'intégrer l'Union des villes et communes au moins le 30 mars, étant entendu que nous aurions eu les deux consortiums concurrents en matière d'installateur de guichets et l'opérateur public qui est concerné au premier chef ? Cela permettrait d'équilibrer les auditions à travers les séances qui s'offrent à nous et ce d'autant plus, comme M. Hazée l'a rappelé, il me semble qu'en matière de ruralité, par rapport à des décisions qui vont se prendre et qui vont pénalisé la ruralité dans les prochains mois. On l'a déjà vu, dans d'autres domaines, il y a peut-être une urgence toute relative à essayer d'avancer dans nos travaux.

M. le Président. – On peut puisqu'il faut un petit peu éclaircir les choses, on peut décider un complément d'audition le 16 puisque de toute façon c'est le 30.

Réfléchissez pour le 16, comme cela si vous le souhaitez le 16, je n'avais prévu que un seul parce que la première audition avait demandé toute la matinée avec un feu nourri de questions et je me disais que cela allait prendre probablement beaucoup plus de temps parce que c'était plus global que les autres approches des autres auditions.

Si l'on est consensuel par rapport à quelque chose le 16 on peut très bien rajouter un deuxième à auditionner.

Faisons comme cela.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Au-delà de la promesse, que je veux ici rappeler du ministre Dermagne qui, à notre invitation M. Dispa, moi-même et d'autres aussi je tiens à le dire avait marqué son accord pour l'audition le moment venu de la *task force*, c'est acté et connaissant M. Collignon qui est à la fois un fabuleux bourgmestre, mais aussi un parlementaire, il l'a été très très longtemps et il a été un de ceux qui chaque fois, portait la voix du Parlement.

J'imagine que devenu ministre il n'oubliera pas ce qui l'a fait vivre pendant des années et de manière brillante du reste.

Mais sur le fond, il faut rappeler trois éléments importants. C'est que nous venons d'avoir les derniers chiffres du bureau du plan avec une dégradation de la croissance attendue pour 2021, et qui va concerner à la fois la Région wallonne, la fédération, le fédéral, mais également les communes, passant de 6,5 qui est le chiffre sur lequel vous avez voté le budget, qui n'est plus que de 4,1 aujourd'hui et qui va impacter l'ensemble des recettes y compris au niveau local.

Deux, je relève la dernière communication, elle est toute récente, de l'Institut des Comptes nationaux qui abonde dans ce sens, quand il y a une dépréciation de notre économie, avec de lourdes pertes d'emplois et qui là aussi va impacter les pouvoirs locaux à travers leurs différentes recettes.

Enfin, la prise de position de M. Van Peteghem qui me paraît extrêmement importante puisque enfin – M. le Ministre Collignon, s'en rappellera combien je m'étais battu il y a plusieurs années comme ministre du Budget pour que l'on fasse évoluer les normes d'emprunts, pour laquelle nous avions été mal traités à l'occasion des financements alternatifs. Chacun s'en rappellera.

Je vois que M. Van Peteghem enfin va plaider au nom de la Belgique pour une évolution des normes. Notamment pour dispenser de l'impact sur le solde net et probablement au niveau communal aussi, c'est déjà en partie le cas dans la circulaire du ministre, tout ce qui concerne les investissements productifs.

On a là M. le Président, trois éléments de fond qui sont extrêmement importants, à la fois sur le plan négatif et à la fois sur le plan positif, de quoi me semble-t-il alimenter un dialogue avec la *task force*.

Aujourd'hui, que ce soit l'Union des villes et communes ou un simple conseiller communal, a envie aujourd'hui d'entendre les autorités sur le sujet.

Je ne doute pas un seul instant que M. le Ministre y travaille, l'ajustement budgétaire est d'ailleurs

programmé, le ministre Crucke nous l'a rappelé hier, c'est aussi, c'est la quatrième raison que j'avance pour que l'on entende la *task force* avant.

Si l'ajustement budgétaire est déjà largement arrêté, nous n'en serons qu'à l'incantation et à la prière. Certes, quelques-uns d'entre nous l'utilisent encore, parfois ils sont comblés parfois ils ne le sont pas.

Je vous salue M. le Président pour insister pour que dans les meilleurs, je ne suis pas encore à dire notre père M. le Président, la différence d'âge ne me le permet pas.

Je veux être très élégant avec M. le Ministre, ce n'est pas pour le coincer en disant : « Vous avez entendu la *task force*, qu'allez-vous faire ? ». On sait que M. le Ministre y réfléchit, il viendra avec un plan, mais il faut que la chronologie soit respectée, quel est l'avis des experts ? Quelle est notre proposition ? Puis M. le Ministre avec sa majorité arrêtera le dispositif qui convient.

Il n'y a aucun piège politique par rapport à cela, mais il me semble que tant sur la forme, la promesse de M. Dermagne, que sur le fond, les quatre éléments que je viens de rappeler, justifient largement que l'on utilise, peut-être un jeudi après-midi, peut-être un autre moment, parce que je mesure bien l'encombrement, mais il y a urgence. Quitte même un vendredi parce qu'aujourd'hui l'urgence est telle que nous ne devons pas avoir peur de retrousser nos manches et de bouleverser nos agendas.

M. le Président. – M. le Ministre reviendra vers la commission, je ne sais pas s'il veut s'exprimer maintenant, pour nous indiquer comment il voit l'évolution des choses.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'entends les diverses demandes et dans cette commission on a souvent eu l'occasion de s'exprimer sur l'état des finances communales. Je compte travailler en transparence avec vous relativement aux différentes portes d'entrée, parce qu'il y a différentes portes d'entrée relativement aux finances communales. M. Antoine y faisait d'ailleurs allusion par rapport aux investissements productifs, par rapport à la façon dont on conçoit les budgets. On parle régulièrement dans cette commission des zones de secours, vous allez encore m'interroger dans une proposition de résolution. Il y a la problématique des différentes pensions.

Je n'ai aucun problème à refaire régulièrement le point sur la situation, à vous amener tous les experts que vous voulez sur la situation des communes par rapport aux paramètres micros, par rapport aux paramètres macros. Je n'ai aucun problème à cela.

Toutefois, ce qui compte in fine c'est que l'on puisse trouver les moyens et que je puisse à un moment donné venir vous présenter un plan d'aide vis-à-vis des pouvoirs locaux, c'est le principal. Je n'ai aucun souci à assumer les promesses de mon prédécesseur, je crois avoir prouvé me situer dans son droit fil relativement à cela. L'important est de me laisser encore un peu de temps, de laisser la primeur au Gouvernement du plan que nous préparons, et de venir vous exposer les choses.

En résumé, j'entends la demande de volonté de débats, d'entendre des experts sur la situation de nos villes et communes et des pistes qui sont envisagées. Laissez-moi un peu le temps de revenir vers les conseillers pour que l'on puisse vous faire une proposition. Je vous garantis que nous travaillons à ce plan d'aide des communes, ce qui est le plus fondamental. Je reviendrai alors vers la commission ou vers les différents groupes pour pouvoir vous proposer quelque chose de cette nature.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre. Je pense que nous allons maintenant entamer nos auditions, parce que nos invités attendent déjà depuis un certain temps.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je ne doute pas de la volonté de M. le Ministre de travailler en transparence. Je suis sûr que, le moment venu, nous pourrions consacrer le temps nécessaire au plan qu'il est en train d'élaborer. Si ce plan est en cours d'élaboration, c'est sur la base de constats, de conclusions, de recommandations, dont c'était la mission première de cette *task force*. Je ne vois pas vraiment ce qui nous empêcherait d'entendre la *task force* d'ici la fin du mois de mars, par exemple, puis de consacrer tout le temps nécessaire à la présentation du plan du Gouvernement wallon et au débat que celui-ci pourrait susciter.

La proposition était celle-là, d'avoir un temps en amont de la présentation du plan pour que nous puissions les uns et les autres avoir un échange avec les spécialistes de la *task force* et aller au fond de l'analyse des problèmes, au regard notamment des difficultés supplémentaires que M. Antoine vient d'évoquer.

Si l'on pouvait travailler en deux temps, cela ne rendrait que plus intéressant le débat sur le plan du Gouvernement.

M. le Président. – M. le Ministre a bien entendu le message, il reviendra sur vos propositions et vous donnera les indications voulues.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je ne voulais rien dire d'autre que vous, Monsieur le Président : le ministre a entendu et il reviendra avec un calendrier.

On a par ailleurs évoqué les engagements pris par le ministre Dermagne. J'ai apprécié, dans le libellé que vous avez reproduit, le fait qu'il a dit : « le moment venu, le Parlement sera saisi du rapport. » Le moment venu est le moment qui doit convenir. Là-dessus, laissons donc au ministre l'occasion de planifier les travaux en bon ordre.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je serai très bref. Le moment venu, c'est le ministre qui décide et le Gouvernement, M. Hazée a raison. Par contre, lors des travaux – pardonnez-moi d'exciper mon expérience de président de ce Parlement –, c'est la commission et l'assemblée qui décident. Ce n'est pas le ministre qui va décider quand il va revenir ou pas.

M. Hazée (Ecolo). – Je me suis exprimé sur la référence que vous avez faite à propos de M. Dermagne, c'est tout.

M. Antoine (cdH). – Monsieur Hazée, je n'ai aucune envie de polémiquer avec vous, vous avez été brillant et sage tout au long de cette commission, mais je rappelle quand même que c'est notre commission qui est maîtresse de ses travaux. Ce que nous demandons, c'est une mesure d'instruction, rien d'autre. Le ministre, à la limite, ne serait pas là, ce ne serait pas grave, c'est simplement auditionner les experts, promesse sur laquelle son prédécesseur – et il a reconnu lui-même s'inscrire dans cette lignée – nous avait dit : « Vous les entendrez ».

Je rappelle que le délai est déjà dépassé par rapport au calendrier de M. Dermagne. Mais soit, pas de polémique à ce propos. C'est notre commission qui décide si oui ou non nous pouvons entendre la *task force*. Je crois que ce serait tout de même une mesure essentielle avant que le Gouvernement, le moment venu, vienne avec sa proposition. Il n'y a aucune polémique à l'égard du ministre. Simplement, nous voulons connaître l'avis des experts désignés à cet effet.

M. Lomba (PS). – J'ai cru comprendre et entendre qu'il y a une majorité de la commission qui fait confiance au ministre pour venir en temps et en heure nous rencontrer et discuter de cela avec nous.

M. le Président. – Voilà, merci. Je crois que tout le monde a pu se faire entendre. Effectivement, il y a une majorité des commissaires ici qui souhaitent travailler au rythme et à la façon dont M. le Ministre met les choses en œuvre. Nous attendons donc que M. le Ministre revienne vers nous.

Nous allons maintenant passer aux auditions.

La Commission a décidé de procéder mardi 30 mars 2021 à l'audition d'un représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo).

AUDITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 1ER, 14, 29BIS, 61BIS, 62 ET 78TER DU CODE WALLON DE L'HABITATION DURABLE EN VUE DE FAVORISER L'USAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BIOSOURCÉS, DÉPOSÉE PAR MM. DESQUESNES, MATAGNE, MMES GOFFINET, SCHYNS, MM. COLLIN ET ANTOINE (DOC. 251 (2020-2021) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).

Mmes Galant et Delporte ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

Audition de Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW)

M. le Président. – La parole est à Mme Meekers.

Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW). – Bonjour à tous. Effectivement, je suis la directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie, et ce depuis un an. Je suppose que tout le monde connaît l'IEW, qui est représentative de 150 associations environnementales. C'est donc la voix du mouvement environnemental et nos métiers concernent particulièrement ce qui est plaider politique, comme vous le savez, ce qui est aussi éducation permanente et aussi gestion de projets innovants dans le tourisme, dans l'alimentation, mais aussi dans l'énergie, le climat, l'aménagement du territoire et la santé.

D'entrée de jeu, je vais vous dire que nous sommes très sensibles à ces propositions qui visent à réduire les impacts climatiques, d'une part, et qui visent aussi à utiliser de la biomasse en lieu et place de ressources finies, d'autre part. Pour moi, les mots qui sont importants ici, c'est avoir des habitats qui sont le plus durables possible, qui sont les moins susceptibles de produire des impacts climatiques importants, et l'utilisation de la biomasse qui nous permet d'utiliser des ressources renouvelables à la place des ressources finies.

Vous savez aussi que l'IEW est très sensible aussi à une mise en route rapide de la rénovation des bâtiments et si cela peut se faire avec des produits biosourcés ou biobasés, nous sommes évidemment tout à fait preneurs. L'économie circulaire fait aussi partie de nos valeurs.

Je voulais aussi parler pour certains de la notion d'émission négative. C'est aussi très important quand on utilise de la biomasse puisque l'utilisation de biomasse permet de fixer le carbone et l'utilisation dans des bâtiments permet de fixer le carbone sur de très longues durées, ce qui permet de produire des émissions négatives.

En termes de matériaux de construction, vous voyez que la construction est très impactante en termes de climat, de déchets, de ressources naturelles, et d'émissions de CO₂. D'où l'importance de cette proposition qui ne peut aller que dans le bon sens. Vous voyez aussi le rapport de la Confédération de la construction qui insistait lourdement sur l'isolation des bâtiments et le remplacement des toitures et chaudières. Tout cela va bien dans le sens d'une amélioration des bâtiments et d'une amélioration du climat.

Cette proposition se fait dans trois axes :

- l'augmentation de l'utilisation de matériaux biobasés et donc de biomasse, en remplacement de matériaux dont la production est extrêmement énergivore – vous connaissez bien le problème du ciment –, et dont la disponibilité devient aussi de plus en plus limitée.

Vous savez aussi que le sable est de moins en moins disponible. Vous connaissez les problèmes que nous avons à extraire encore du sable des milieux marins, et cetera.

Au niveau de la stratégie de neutralité carbone, je vous ai parlé de cette notion d'émissions négatives puisque, dès le moment où vous utilisez une ossature bois, des châssis en bois, des matériaux issus de la biomasse, vous captez du carbone et vous le fixez pour un long moment.

La stratégie de neutralité carbone que nous visons passe donc par une isolation des bâtiments et une réduction des émissions de ceux-ci.

Quelques balises chères à IEW. Notre volonté est justement de pouvoir avoir une vision systémique des thématiques, donc nous avons à cœur de travailler sur la lutte contre le réchauffement climatique, mais nous avons aussi à cœur de travailler sur les énergies renouvelables, sur la gestion durable des forêts ainsi que sur une agriculture pérenne et à même de faire vivre les agriculteurs. Mon message principal ici met en avant la nécessité de croiser les contraintes et opportunités de chaque thématique pour faire une espèce de balance des intérêts, des opportunités, des contraintes et des menaces que nous avons dans les différentes politiques.

Nous avons un certain nombre de stratégies qui sont initiées par le Gouvernement et par les Gouvernements successifs, mais il est important d'avoir une vision transversale de ces stratégies et de pouvoir évaluer en quoi certaines stratégies peuvent être contre-productives par rapport à d'autres stratégies.

Il est donc important de tenir ça à l'œil sachant ici, par exemple, que nous avons le ministre du Logement qui est ici présent, mais nous avons aussi le ministre de l'Agriculture qui est impliqué dans l'utilisation de la production de biomasse ainsi que le ministre de l'Environnement, qui est impliquée aussi dans la gestion durable des espaces naturels, la biodiversité, et cetera.

Pour donner un exemple de contrainte ou d'opportunité – même chez IEW nous avons parfois ce genre de débat. Pousser les énergies renouvelables implique forcément l'utilisation de sols. C'est un premier exemple.

Pousser certaines productions agricoles peut avoir un effet néfaste sur l'utilisation d'espaces agricoles qui pourraient être utilisés à d'autres aspects.

Voilà pourquoi il est nécessaire d'avoir une vision holistique des dossiers et de faire toujours une analyse coût-bénéfice à tout niveau ; social, environnemental et de durabilité.

L'économie circulaire est un sujet pour cadrer le débat, vous connaissez tous ce document d'Ellen MacArthur. Quand je dis « la carte n'est pas le territoire », je veux aussi dire « faisons attention à ne pas trop simplifier les messages ». C'est un très joli schéma, c'est effectivement très parlant, mais chaque fois qu'une décision doit être prise, il faut aussi la remettre dans son contexte et vérifier de nouveau ces analyses coût-bénéfice.

Il est simple de voir ce schéma et de se dire « oui, c'est magnifique, faisons des boucles, augmentons le nombre de boucles et augmentons la productivité, augmentons le recyclage, et cetera ». Bien entendu, IEW est en faveur de cela, mais il faut toujours faire attention à ces dérives possibles par le fait qu'une boucle est trop poussée ou trop sollicitée ou qu'un matériau, des sols notamment, est trop sollicité. Le concept ne couvre dès lors jamais la réalité du terrain.

De la même manière, l'échelle de Moerman est assez positive, puisque la majorité des biomasses qui sont utilisées pour faire des isolants se situe dans la ligne « produits chimiques et matériaux ». Donc, ce sont des matières premières qui sont encore considérées comme étant nobles ou qui peuvent justement être utilisées comme un vrai produit de construction, alors qu'il est un coproduit ou un sous-produit de l'agriculture et qu'il ne touche donc pas à une nécessité d'alimentation *food or feed*, donc alimentation humaine ou animale.

Sur ce point-là, nous sommes tout à fait intéressés à ce que ce genre de coproduits et sous-produits soient utilisés dans la biomasse. Il faut savoir que d'autres matériaux tels que le lin, le chanvre ou le miscanthus sont utilisés en application industrielle dès le départ, même si parfois on peut réutiliser des coproduits de

certains de ces produits pour en faire justement des matériaux biobasés, par exemple le chanvre.

Je reviens sur l'usage des sols. Si cette proposition venait vraiment à exploser et que nous pouvions isoler tous nos bâtiments, ce serait magnifique, mais il faudra forcément se poser une question sur l'agriculture, la foresterie et les priorités que nous allons mettre sur ces territoires. À peu près 40 % de la Wallonie est couvert par des territoires agricoles.

On sait que l'on produit bien trop de pommes de terre pour notre production personnelle. On sait que le maïs n'est pas une culture pérenne en termes de changements climatiques. On sait que certains industriels, vous l'avez sans doute lu dans la presse, commencent à s'accaparer les terres pour leur propre usage. Il faudra faire attention à ces évolutions si nous voulons avoir une stratégie globale de production alimentaire, d'une part, et de production de matériaux biobasés ou biosourcés, d'autre part.

De nouveau, en termes d'autonomie alimentaire, il y a une stratégie européenne au niveau des protéines. Si nous devons produire des protéines végétales pour la Wallonie, il nous faudrait utiliser 15 000 hectares sur le territoire de la Wallonie. C'est aussi quelque chose dont il faudra tenir compte lors de l'utilisation de nos sols pour les différents produits qui nous intéressent. C'est une décision stratégique, une décision politique de répartir l'ensemble de ces énergies ou de ces efforts.

Je parle aussi des sapins de Noël pour lesquels nous n'avons pas un grand amour, puisqu'ils sont à 80 % exportés et que nous savons aussi que le marché est extrêmement concurrentiel pour les gens qui les produisent. Il y aurait peut-être intérêt à faire des cultures plus durables notamment pour de la biomasse qui serait bien utilisable dans ce genre de schéma.

En termes de production de bois résineux ou non résineux, l'ossature bois en Wallonie est beaucoup moins développée qu'en Flandre. Il y aurait aussi une stimulation à faire dans ce genre de maisons. La proposition s'inscrit aussi là-dedans.

Pour tout ce qui est autre que ossature, tout ce qui est châssis ou parquet, nous sommes souvent dans un problème de concurrence avec les pays voisins ou les pays comme la Pologne, et cetera. Il s'agit aussi de mettre un *incentive* pour pouvoir soutenir ces économies.

J'insiste aussi sur la nécessité d'avoir une réflexion qui n'est pas limitée au territoire de la Wallonie. En termes de territoire agricole, il s'agit d'avoir des synergies avec nos territoires adjacents, à savoir le Luxembourg, l'Allemagne proche de la Wallonie, la Champagne-Ardenne, et cetera. Là, nous avons une diversification des productions qui nous permet aussi d'avoir des échanges intéressants.

Au niveau des aspects économiques, il y a une stratégie européenne pour une bioéconomie durable et circulaire en Europe. Le plan d'action est paru en 18. Le plan Circular Wallonia prévoit bien, dans cette lignée-là, le fait d'être une Région qui gère et exploite ses ressources naturelles de manière circulaire avec ValBiom qui va organiser ces réseaux. Ce sont de bonnes décisions à notre sens.

Je pense aussi que les balises qui ont été développées par l'initiative « Coq vert » et l'étude réalisée par Inovitis sont intéressantes puisqu'on parle de produits biobasés qui se substituent au carbone fossile. Il est donc intéressant de tenir ces critères-là à l'œil lorsqu'on développe des produits biobasés. Ils se substituent au carbone fossile.

Les produits et les fonctionnalités sont innovants. C'est souvent le cas pour les produits du biobasé, les fonctionnalités sont un peu différentes de ce que vous avez dans des produits pétrosourcés, notamment en termes d'isolation, la chaleur est plus agréable, par exemple, ou plus capable de reprendre l'humidité et de la relarguer.

Pour tout type de produit biobasé, c'est souvent des propriétés intéressantes, évidemment fixer les filières localement, moyennant, par exemple, une discussion sur les zones transfrontières et pour lequel il y a aussi une nouvelle valeur ajoutée économique et compatible avec l'économie circulaire.

Nous ajoutons qu'il ne contrecarre pas une agriculture biodiversifiée bio. Vous savez que c'est aussi une spécificité de la Wallonie par rapport au reste de l'Europe. Nous sommes déjà à 12 % d'agriculture bio. C'est justement cette spécificité qu'il importe de mettre en évidence et de pousser.

Évidemment, ces agricultures ou ces différents types de production doivent préserver la biodiversité, préserver les sols et lutter contre les changements climatiques. Par exemple, le miscanthus en bord de champ permet justement de lutter contre les écoulements de boue. C'est une production qui est intéressante en termes de sol. Le chanvre, qui, pour l'instant, n'est pas très bien en Wallonie, a l'intérêt de ne pas devoir utiliser d'intrant chimique. C'est intéressant dans des rotations bio, par exemple.

En termes d'implémentation, effectivement, allons-y, bravo, ne pas hésiter à être ambitieux et implémenter ce genre de mesure rapidement, moyennant les considérations que je viens de vous faire sur la production de la biomasse.

Il importe aussi d'avoir des données solides et de pouvoir travailler justement sur les différents potentiels des marchés et quels sont les différentiels de primes qui permettent de faire basculer les choix. Vous savez que la filière chanvre s'est cassé la figure sur la Wallonie, parce que l'initiative venait d'une coopérative de

producteur, mais n'était pas suivie par un marché. Ici, la proposition vise à créer un marché, à pousser le marché. C'est effectivement plus utile que dans l'autre sens.

Encadrer la mesure par un groupe de travail de spécialistes et le monitoring, c'est vraiment intéressant de pouvoir avoir une mesure et une capacité de réévaluer la mesure ou de la remoniturer si nécessaire. Prévoir un accompagnement suffisant au niveau des sociétés de logement, prévoir de la sensibilisation encore pour le grand public et encore pour les architectes et les entrepreneurs et aussi tout ce qui est R&D en termes de nouveaux produits et de nouvelles combinaisons de produits biobasés, je pense que l'on n'est pas encore conscient du nombre d'initiatives qui sont prises par des industriels en Wallonie pour justement développer ce genre de produit biobasé.

J'ai mis quelques exemples. Autoconstruction paille, c'est le ballot de paille, mais vous avez aussi Paille-Tech qui fait des blocs de paille en près à l'usage. Vous avez IsoHemp qui utilise de la chaux et un coproduit du chanvre, le chevenote. Vous avez Gramitherm qui utilise simplement de la tonte de pelouse.

Ce sont quelques exemples assez vertueux de l'usage de produits biobasés.

Audition de M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL)

M. le Président. – La parole est à M. Wanzoul.

M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL). – Merci pour cette invitation. Je me permets un petit aparté avec ma collègue qui vient de faire la présentation. J'ai démarré mes nouvelles fonctions à la Société wallonne du logement le 1er juin. Je pense qu'elle est en train de vivre en partie la même chose que moi, le plaisir de reprendre la direction d'une institution en plein covid est un challenge managérial assez intéressant.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de remettre un avis et la position de la SWL par rapport à cette proposition de décret. Mon intervention contiendra cinq points :

- quelques mots sur les définitions, puisqu'on ne peut pas dire qu'il y ait une définition officielle pour le moment du biobasé ;
- quelques constats par rapport au secteur ;
- les principaux écueils que nous voyons, on va se rejoindre sur la plupart d'entre eux ;
- les ambitions de la SWL, qui traduisent les ambitions du Gouvernement wallon, notamment les montants extrêmement importants qui sont en train d'être investis dans le secteur ;
- une conclusion.

L'utilisation des matériaux biobasés est un mode constructif qui, depuis la conception jusque la phase d'implantation dans le tissu urbanistique, en ce compris la démolition – une partie que l'on oublie souvent, la fin de vie d'un logement –, on va diminuer l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et diminuer les déchets non biodégradables en fin de vie, que ce soit lors de la construction ou lors de la déconstruction ou démolition du bâtiment.

L'intérêt est qu'elle favorise les matériaux en circuit court, je crois que c'est important de le dire, qui sont issus – c'est tout l'objet de la discussion de cette proposition – partiellement ou totalement de la biomasse végétale ou animale, donc à plus faible impact environnemental. L'idée est d'offrir aussi une garantie sur l'emploi et le savoir-faire local. Vous verrez que c'est un des enjeux de cette problématique, au-delà de la production des matériaux en tant que tels. Elle s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Nous avons repris ces définitions sur le cluster Écoconstruction.

La biomasse va varier pour chaque produit de construction. Madame l'a dit tout à l'heure, on a de la paille, du bois, du chanvre, de la laine, de l'herbe, de l'argile. Il y a toute une série de matériaux. Le Parlement en décidera, ce n'est qu'un avis, mais l'idée est de fixer de manière arbitraire à 70 % sans catégoriser les produits risquerait d'éliminer d'office une série de produits qui ont quand même leur intérêt pour diminuer l'impact environnemental de ces derniers.

Dans la transition entre l'utilisation de matériaux qui sont essentiellement pétrosourcés vers du biosourcé, on parle bien de transition. Toute la filière doit avoir l'occasion et la possibilité de s'adapter, ne serait-ce que pour avoir les quantités de matériaux disponibles. On doit donc permettre, par cette transition, à certains matériaux qui n'atteignent pas un pourcentage aussi important de biosourcé de pouvoir être utilisés parce qu'ils ont quand même leur intérêt.

La Wallonie, via le cluster Écoconstruction, dispose d'un label biosourcé, qui n'est peut-être pas encore très connu. Ce label, comme tous les autres, s'obtient après un audit de l'entreprise qui va analyser notamment les catégories de produits et leur traçabilité. Selon nous, ce label apporte une visibilité aux produits biosourcés et permet un marquage des produits. Un autre label, par exemple dans le domaine de la forêt, PEFC, garantit la durabilité des bois qui sont produits. L'utilisation de ces labels est chose courante.

Nous vous avons mis, parmi d'autres, deux exemples : de l'isolant à bas d'herbe, et une entreprise de CLT en bois local qui ont été labellisés par ce cluster. Donc, selon nous, ce serait une piste intéressante pour éviter d'exclure certains matériaux, je vous donne un exemple, nous avons des bétons qui, au lieu d'être des

bétons classiques, contiennent une série de matériaux naturels, via mélange. Cela peut être une alternative crédible à ce béton classique, si l'on fixe une limite de 70 %, ce type de matériaux serait, par définition, exclu. Nous attirons l'attention là-dessus.

Nous avons constaté qu'il y a des réflexions, et c'est une excellente chose, parce que nous même, si le Gouvernement se positionne pour accorder des subsides complémentaires aux constructions ou aux rénovations qui utiliseraient du biosourcé, il est important pour l'administration d'avoir une définition claire pour dire : dans ce cas-là, on accorde et dans ce cas-là on n'accorde pas.

Nous avons ici cette proposition de décret, nous avons aussi, sur lequel plusieurs parties prenantes ont été amenées à remettre un avis, l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon qui revoit l'arrêté de financement pour la construction de nouveaux logements et qui, dans sa proposition, prévoit des montants complémentaires pour le biosourcé, puisque c'est vrai que pour le moment, il y a certains surcoûts qui peuvent apparaître.

Ce sur quoi on voulait aussi attirer l'attention, c'est que cette notion de matériau biosourcé n'intervient pas que pour le logement. Nous sommes à la Commission Logement et Pouvoirs locaux, mais pour des bureaux, pour des commerces, dans la construction ou la rénovation d'écoles, il nous semble intéressant, et dans un souci de simplification administrative, que le fait que l'on n'ait pas, pour chaque secteur, sa définition du biosourcé, puisque alors, les auteurs de projets, les entreprises de construction verraient leurs tâches compliquées, puisque suivant le secteur, ils devraient à chaque fois adapter leur cahier des charges, donc nous attirons l'attention sur l'intérêt d'utiliser un label partagé, soutenu par une initiative législative du Parlement, bien entendu, qui permettrait, quel que soit le secteur, de partager les mêmes définitions. Comme on sait déjà que la filière risque d'avoir des difficultés à suivre, plus on multipliera les types de labels, plus on rendra la vie compliquée aux industriels et aux producteurs qui devront fournir ces différents matériaux.

On se pose la question, faut-il modifier seul le Code wallon de l'habitat durable, ou serait-ce via un cadre légal plus chapeau et en lien avec le Code wallon de l'habitat durable que cette proposition pourrait trouver sa place ? On lance la réflexion sans avoir la réponse à cette question, mais il y a quelques éléments intéressants à prendre en compte.

Au niveau du logement public en Wallonie, ce qu'il faut constater, c'est que pour le moment, nous n'avons pas encore une masse critique de projets, nous avons quelques projets pilotes suivant des sociétés de logement, de service public qui sont peut-être plus pionnières dans la matière, mais cela demeure assez confidentiel. La plupart des projets restent traditionnels.

On voit qu'il y a eu une belle évolution sur la prise en compte de la problématique énergie, parce qu'ils sont plus faciles et mieux connus par le secteur, des matériaux plutôt pétrosourcés. L'on n'a pas encore un effet tremplin, on n'a pas encore un saut dans ce domaine.

Le plan de rénovation, que vous connaissez bien, de 1,2 milliard qui a été accordé au secteur par la Wallonie, encouragement, c'est un terme important, et pas oblige, les sociétés de logement à utiliser des solutions qui ont un plus faible impact environnemental. Pourquoi, selon nous, était-ce important d'encourager et pas d'obliger ? Parce que, on l'a dit plusieurs fois, il faut que la filière puisse suivre, il faut aussi que la main-d'œuvre qualifiée soit disponible, puisque c'est plus compliqué. Ce sont d'autres techniques à employer.

Nous nous employons nous-mêmes, je vais en parler dans quelques instants, à proposer, réfléchir sur des solutions innovantes que nous allons tester nous-mêmes à ma SWL pour pouvoir après en faire bénéficier l'ensemble du secteur.

Ici, il y a une obligation de but en blanc d'utiliser ces matériaux pourrait créer un problème pour le secteur qui a besoin d'un certain temps, qui a besoin d'un message clair, mais qui a besoin de temps pour s'adapter.

Je vous cite ici le fait que le projet d'arrêté du Gouvernement prévoit une majoration des aides de 3 000 euros par maison et de 1 500 euros pour un appartement pour du biosourcé. Cela peut paraître faible par rapport au coût global, mais il faut bien se dire que, par exemple, quand vous prenez une maison dans son ensemble, le biosourcé peut parfois, le surcoût peut considérer « uniquement » l'isolation et que, dans le prix global d'une maison, vous avez l'étude, vous avez le projet, vous avez l'installation de chantier, que sais-je.

Le prix qui est la main-d'œuvre et le prix qui est consacré aux matériaux n'est qu'un petit pourcentage de cette somme globale. Si l'on regarde cela, ces 3 000 euros ne me semblent pas complètement farfelus.

D'autant plus qu'ils ont été calculés, je pense, par comparaison à une série de chantiers pour voir les surcoûts. Alors, ils ne sont pas par dizaine non plus, mais les quelques chantiers dont on dispose pour voir le surcoût sur l'ensemble du chantier de l'utilisation biobasé.

Les cahiers des charges contiennent déjà des références à ces matériaux dans les clauses environnementales, mais, comme je le disais et l'on pourra éventuellement répondre à vos questions là-dessus, la SWL travaille à justement faire des cahiers des charges de nouvelle génération pour encore favoriser, encourager les choses.

Et donc, je le disais, nous allons commencer par nous-mêmes, par nos propres projets puisque en termes d'exemplarité, il est normal que la SWL montre l'exemple lorsqu'elle encourage, voire dans le futur peut-être devra imposer, cette utilisation aux sociétés de logement.

On l'a dit tout à l'heure, il y a une filière constructive et vertueuse qui émerge, mais qui, on l'a vu avec la filière chanvre, a connu quelques soucis, faute de masse critique de commandes. Cette filière constructive, ou même la filière industrielle qui suit, elle attend un message clair des autorités publiques. Je pense que ce futur plan de construction que prépare le Gouvernement est certainement l'occasion d'envoyer ce message clair pour que des investissements soient réalisés et que cela profite à l'industrie et à l'emploi wallon, plutôt que d'avoir uniquement des matériaux qui viennent de l'étranger.

Pour résumer ici les principaux écueils, je le disais, l'absence de sauts quantitatifs et qualitatifs avec un manque d'effet d'entraînement, puisque les chantiers ne se multipliant pas, il n'y a pas vraiment d'incitation au niveau des industriels à faire évoluer leur ligne de production, à former de manière massive la main-d'œuvre s'ils n'ont pas assez de chantiers pour valoriser ce qu'il reste des investissements et des coûts supplémentaires pour le secteur.

Le fait que l'on prend souvent en compte uniquement le coût direct sur le logement, il y a effectivement un petit surcoût à la construction. On parlait tout à l'heure d'économie circulaire. Il faut voir l'ensemble de la vie du logement sur ces dizaines d'années et lors de la déconstruction, lorsqu'il faut recycler des matériaux biosourcés ou des matériaux pétrosourcés, le coût environnemental et le coût financier ne sont pas du tout les mêmes.

Donc, nous plaidons aussi pour envisager ce surcoût sur la vie complète du bâtiment, d'autant plus puisqu'on est un pouvoir public. C'est peut-être plus compliqué pour un ménage. Mais pour un pouvoir public qui est normalement pérenne dans le temps, c'est un élément important à prendre en compte.

Dans les écueils, encore un qui est mis en exergue, c'est le fait de disposer d'une main-d'œuvre formée à l'utilisation de ces matériaux de construction biosourcés. On voit souvent que cette main-d'œuvre manque dans les entreprises et qu'il y a peut-être justement, vu le manque de chantier, un manque de motivation de réaliser cette formation. Là, il y a peut-être vraiment un coup important à jouer au niveau de la Wallonie, en partenariat avec le secteur pour former et proposer de manière massive des formations, que ce soit par l'IFAPME ou que sais-je, divers partenariats pour disposer de cette main-d'œuvre qualifiée.

Un autre enjeu est le développement de filières de production, si possible en Wallonie, pour que tous les bénéfices de cette utilisation ne partent pas. Ce 1,2 milliard d'euros, l'idéal serait qu'il bénéficie à l'économie wallonne. On l'a vu dans des plans précédents, il y a plusieurs années, où par exemple des châssis venaient essentiellement des pays nordiques et d'Allemagne et étaient peu produits en Belgique. Ici, le fait que ces plans soient annoncés à l'avance devrait permettre aux industriels wallons et belges de s'équiper et d'anticiper.

À la Société wallonne du logement, nous sommes convaincus que poursuivre dans cette voie de construction traditionnelle n'offre pas de solution structurelle qui s'intègre dans le cycle de vie complet, le réemploi et le recyclage des ouvrages produits. Nous soutenons cette construction en biosourcé, qui est un choix de société, mais dans un système évolutif et de transition et non dans une rupture brutale, parce qu'il est important de permettre au secteur de prendre le temps de s'adapter.

Parmi les ambitions, nous avons cette ambition de neutralité carbone et, dans le projet de contrat de gestion de la SWL et dans la note d'orientation qui a été validée par le Gouvernement, nous avons notre objectif 1 qui est synthétisé pour que cela puisse rentrer dans le petit cadre ici : « Développer l'offre de logements abordables ». Le qualificatif exact de l'objectif est : « Développer l'offre de logements qualitatifs adaptés et durables » pour montrer notre volonté de nous inscrire dans cette démarche.

Dans ce grand thème stratégique, nous souhaitons :

- amplifier significativement l'amélioration de la qualité de la performance énergétique du parc de logements d'utilité publique ;
- accroître le parc de logements écoresponsables proposé à la location ou à la vente ;
- faire de la SWL une force de proposition et une source d'innovation. C'est la raison de la présence ici de ma directrice, Mme De Smet, de la Direction transversale du département immobilier en charge de ces projets d'innovation et de cette mise à jour de nos cahiers des charges, notamment, ainsi que de la proposition de projets innovants au niveau de la SWL pour qu'ils puissent devenir exemplaires pour le secteur. Nous avons donc adapté notre structure pour créer ladite direction transversale.

La SWL ne compte pas faire cela toute seule. Nous sommes en partenariat avec les sociétés de logement, mais aussi avec des partenaires privés puisque, il y a quelques semaines, nous venons de lancer un PPP pour la réalisation de 17 logements innovants et durables du côté de Belgrade. Là, nous souhaitons nous associer à des partenaires privés pour amorcer ce cycle vertueux dans l'évolution de la manière de construire des logements publics.

En conclusion, l'avenir de l'habitat est à la croisée d'enjeux humains, sociétaux et même planétaires, puisque l'utilisation de matériaux biosourcés contribue aussi à essayer de réduire les dérèglements climatiques dont on voit les effets, lorsqu'il y a par exemple 25 degrés en plein mois de février. Cela nous semble extrêmement important.

Les défis sont urgents à relever et sont malheureusement parfois antinomiques : on a le réchauffement climatique, on a l'épuisement des ressources. Certains matériaux biosourcés entrent en concurrence avec la production agricole. Là aussi, il faut bien réfléchir à comment on les favorise. On a cette crise énergétique, on a l'extension des villes, des inégalités... Tous ces éléments nous amènent à penser qu'il est indispensable d'agir autrement, non pas d'une manière brutale, mais dans une transition qui s'accompagne et qui se discute avec le secteur de la construction au sens large.

Je vous remercie pour votre attention.

Échange de vues

M. le Président. – Merci beaucoup, Monsieur le Directeur général. Je vais maintenant céder la parole aux parlementaires qui veulent s'exprimer. Je propose que vous posiez des questions « groupées ». Chacun se sentira en capacité de répondre si le sujet le concerne.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci pour ces deux exposés qui étaient très nuancés. J'ai apprécié cette vision assez transversale qui a été reprise par les deux intervenants.

La question principale que je voudrais leur poser est de savoir s'il s'agit d'imposer plutôt que de susciter et d'inciter. Je crois d'ailleurs que M. Wanzoul y a répondu.

Sur le constat que les uns et les autres dressent, on est d'accord qu'il y a une nécessité d'agir et d'agir rapidement. Il faut agir – cela a été dit et je partage l'analyse – de manière progressive. On a vu aussi, dans les propos – je voulais le souligner – qu'il y avait cette question de méconnaissance, donc qu'il était nécessaire de faire la promotion des différents produits et des différentes filières, notamment aussi en ce qui concerne la mise en œuvre.

J'ai apprécié la position extrêmement nuancée d'Inter-Environnement Wallonie, notamment avec cette nécessité d'avoir une vision de stratégie transversale, notamment cette question qui concerne l'impact secondaire sur l'agriculture, sur l'aspect forestier. Aujourd'hui, on voit la production de la biomasse de manière différente, notamment ce que l'on appelle une gestion Pro Silva, une forêt beaucoup plus diversifiée, mais qui a comme principal écueil – certaines études

privées le démontrent – une capacité de production qui est moindre. Or, on le voit, si l'on prend l'exemple de la filière bois, elle s'est imposée naturellement, d'elle-même. C'est à cela que l'on doit arriver avec tous les autres types de matériaux biosourcés.

Aujourd'hui, on n'a pas mal de production en matériaux bois, mais il y a une concurrence notamment avec le biomasse énergie, et cetera. Je vous rejoins donc sur cette nécessité d'avoir une réflexion globale et mesurée en la matière.

Je suis un peu moins et même pas du tout d'accord avec vous, Madame Meekers, concernant votre position beaucoup plus sectaire à l'égard du sapin de Noël. C'est un domaine que je connais à peu près. Je voudrais vous rappeler que, quand on a, en Wallonie, un secteur qui exporte à concurrence de 80 %, c'est un secteur qui représente un poids économique important. On sait combien, notamment pour l'équilibre des finances publiques, pour que la Wallonie se porte mieux, il est nécessaire d'exporter, pour une si petite Région comme la nôtre.

Je voulais aussi essayer de changer votre regard ou votre approche dogmatique par rapport à ce type de culture. On voit que de plus en plus de sociétés se mettent en place pour rémunérer les agriculteurs, notamment les agriculteurs qui auront une capacité de stockage du CO₂. Je vais d'ailleurs interroger le ministre de l'Agriculture, M. Borsus, pour voir de quelle manière on ne pourrait pas réaliser une étude parce qu'il est clair que, sur un cycle de vie d'un sapin de Noël, ce serait vraiment intéressant de savoir quelle est la capacité de stockage.

Puis, il y a un autre élément que je voudrais mettre en évidence. J'entends les uns et les autres parler d'économie circulaire. Si vous y regardez de plus près, c'est une production qui s'inscrit diablement dans cette économie circulaire. On doit bien constater que, de plus en plus, des villes – c'est le cas aussi chez nos voisins français – commencent à récolter les sapins de Noël et à les recycler.

À un certain moment, posons-nous les bonnes questions : souhaite-t-on avoir un produit synthétique qui vient de l'autre bout du monde et qui n'a rien du tout de circulaire par rapport à une production qui est en pleine évolution ?

J'attire aussi votre attention sur le fait que c'est une production qui fait l'objet de différents travaux, notamment en partenariat avec le parc naturel de la Haute-Sûre, et où il y a déjà des résultats encourageants qui font évoluer les mentalités. Il y a encore beaucoup de travail, je vous le concède, mais nous devons aussi avoir une réflexion à ce niveau-là et je voulais vous la partager.

Quand j'entends le maire de Bordeaux dire, il y a quelques mois : « Certainement pas. Un arbre mort

comme sapin de Noël. » Vous conviendrez avec moi que tous les êtres vivants du règne végétal ou animal sont amenés tôt ou tard à disparaître. Je trouvais l'argument sans doute percutant médiatiquement, mais peu effectif dans les faits.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, et finalement, on a entendu à travers vos positions, un petit peu l'analyse qui était la vôtre, peut-être si j'ai bien compris, au niveau d'Inter-Environnement Wallonie, la volonté est aussi de ne pas forcément imposer, mais de voir s'il n'y a pas moyen d'arriver à l'idéal que l'on a décrit et qu'on partage, avec notamment des produits qui soient élaborés en Wallonie et qui permettent de s'intégrer de la meilleure manière qui soit dans les constructions. Que cela se fasse de manière progressive, de manière transitoire, sans imposer des règles qui ne feraient qu'alourdir la démarche administrative et freiner les objectifs de réduction CO₂ que l'on a évoqués et que l'on partage tous.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Président. Je ne voudrais pas que le sapin de Noël soit l'arbre qui cache la forêt, et que nous consacrons une polémique à ce sujet, qui objectivement nous éloigne un peu de la thématique de départ sur les matériaux biosourcés.

Je voudrais moi aussi remercier Mme Meekers et M. Wanzoul pour leurs exposés. J'y ai vu en effet des propos nuancés, notamment sur la nécessité de concilier les contraintes et les opportunités, les coûts, les bénéfiques, les défis à certains égards antinomiques auxquels nous sommes les uns et les autres confrontés. Mais à travers ces nuances et au-delà de ces nuances, je ressens aussi très positivement une volonté d'appuyer tout ce qui va dans le bon sens, en ce compris la proposition de décret déposée par le cdH et qui poursuivra certainement son cours à la lueur des analyses que vous avez bien voulu partager avec nous.

Je retiens notamment de votre exposé, Madame Meekers, la nécessité d'une approche holistique, et d'une vision transversale, et c'est une préoccupation qui est aussi partagée par la Société wallonne du logement. À cet égard, j'aurais voulu vous demander si vous aviez pu, dans le cadre de l'élaboration du Plan de relance Get Up Wallonia, remettre des avis et participer à la co-construction de ces plans et appuyer éventuellement cette dimension du recours aux matériaux biosourcés, à l'économie circulaire, puisque cela me paraît être une opportunité à ne pas laisser passer, si l'on veut faire en sorte que ces matériaux et cette économie circulaire soient réellement boostés à la faveur de ce Plan de relance. Y a-t-il des avis qui ont été rentrés à cet égard et dont vous pourriez nous faire part ?

J'ai aussi noté de l'intervention de M. Wanzoul que les projets impliquant les matériaux biosourcés restent très marginaux. Et donc on voit bien qu'on est dans un processus qui ne fait que démarrer. Il y a une filière qui est en voie d'émergence, et en même temps, sur le terrain, les freins restent encore très nombreux et retardent le recours aux matériaux biosourcés.

Je m'interroge dès lors sur les montants figurant dans les projets d'arrêté du Gouvernement wallon : 3 000 euros par maison, 1 500 euros par appartement, les montants ne sont pas farfelus, avez-vous dit. Sans doute, mais ils paraissent néanmoins relativement modestes, pour ne pas dire dérisoires. Non pas tellement par rapport au surcoût que représenterait le recours aux matériaux biosourcés, mais plutôt par rapport à la nécessité d'avoir un véritable incitant, y compris un peu d'ordre psychologique, pour que les opérateurs puissent vraiment rentrer dans la démarche. Dès lors, il me semble qu'un montant peut-être un petit peu plus significatif serait un encouragement peut-être plus convaincant que les montants dont il est question.

Par ailleurs, au-delà des montants, il me semble qu'un véritable soutien apporté aux opérateurs réside dans les cahiers des charges types de la Société wallonne du Logement, et vous l'avez dit, d'ailleurs, et je pense que c'est aussi au-delà des montants, un élément tout à fait déterminant qui peut être un effet levier, un effet tremplin, pour reprendre votre expression. Par rapport à cela, je voulais vous demander si vos cahiers des charges avaient d'ores et déjà été adaptés, ou bien si un travail de réécriture est en cours d'élaboration, parce que la qualité de ces cahiers des charges est souvent soulignée par les acteurs locaux, et donc je pense que c'est un moyen d'action, un moyen d'incitation, un moyen de persuasion qui est certainement à privilégier également si l'on veut pousser l'ensemble des acteurs à rentrer dans le processus dont nous débattons, ce processus de recours aux matériaux biosourcés.

Voilà, Monsieur le Président, quelques réflexions, mais M. Desquesnes se permettra, si vous êtes d'accord, de compléter, évidemment, le propos et le questionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci Monsieur le Président, et je remercie à mon tour pour vos présentations qui étaient vraiment très intéressantes. J'en profite aussi pour remercier les services du Parlement qui permettent ces auditions dans une situation qui n'est pas évidente avec la crise sanitaire.

Je trouvais que la présentation de Mme Meekers d'Inter-Environnement Wallonie était vraiment très intéressante, et montrait bien tous les facteurs à prendre en compte, et comme vous le disiez, la nécessité d'avoir une approche systémique du problème, notamment sur

la question de l'impact sur les cultures et les forêts. Je pense que vous avez été très claire dans votre présentation et je n'avais pas vraiment de question.

Par contre, pour M. Wanzoul, il y a certains écueils que vous avez énumérés, notamment sur la question des 70 % que vous avez pu relever, et qui selon vous devrait différer en fonction de certains matériaux. C'est un avis qu'on peut partager. On note qu'actuellement, la plupart des projets sont fabriqués de manière, je dirais, traditionnelle, même si l'on tient compte de l'aspect économie d'énergie, bien évidemment, et qu'il n'existe, comme vous l'avez dit, que quelques expériences pilotes, mais ma question était la suivante : est-ce que vous avez déjà des retours de ces expériences pilotes ? Que ce soit en termes de coûts, mais également en termes de confort et d'isolation pour les usagers.

Vous dites que la proposition de décret en tant que telle risque de créer des blocages, car les sociétés de construction n'arriveraient pas à suivre, et qu'il faut surtout envoyer un message clair à ces sociétés. Selon vous, quelles autres mesures pourraient favoriser ce message ? Car le temps qu'il nous reste pour agir contre le réchauffement climatique est vraiment compté. On sait qu'aujourd'hui, d'autre part, le nombre de logements publics est insuffisant par rapport à la demande et qu'il y a urgence, vu la file d'attente. Lors de la présentation de la Fédération de la construction, ceux-ci nous avaient dit que la construction biosourcée coûtait plus cher, au moins initialement, on peut voir après les économies qu'on peut faire sur le long terme, évidemment. Est-ce que du coup, les budgets devront prendre en compte cela, au risque d'avoir moins de logements construits ? Est-ce que cela ne risque pas de freiner la cadence de constructions de logements ? En tout cas, il faudra vraiment mettre les moyens pour pouvoir à la fois résoudre cette crise du logement et en même temps la crise climatique qui ne nous laisse plus beaucoup de temps pour agir.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci beaucoup aussi, ces deux présentations étaient extrêmement intéressantes. J'ai peut-être alors une question tout à fait basique d'abord pour Mme Meekers.

Quand vous utilisez le mot biobasé, biosourcé, est-ce qu'il y a une différence ? J'avoue ne pas savoir ce qu'il y a derrière, si c'est la même chose ou pas.

J'avais peut-être aussi envie de vous poser une question plus particulière à vous sur l'impact sur la santé. Est-ce qu'il y a à votre connaissance une étude sur la santé, des statistiques, et cetera sur l'utilisation de matériaux biosourcés par rapport aux matériaux traditionnels au niveau du développement de maladies ou d'allergies, et cetera ? Et je pense aux habitants, évidemment, mais aussi aux ouvriers qui mettent en

œuvre ces matériaux. Quand je vois la différence qu'il y a entre mettre des isolations en fibre de verre et des protections qu'il faut avoir, et les risques d'allergies, d'irritations des yeux, et cetera, par rapport à un matériau comme les panneaux Gramitherm, et cetera pour lesquels il n'y a aucun risque d'allergie. En tout cas, c'est beaucoup plus agréable à manipuler. Mais est-ce qu'on a quelque chose de déjà établi ?

Ne faudrait-il pas aussi faire attention à ce que ce ne soit pas que des sous-produits ? Vous parliez des matériaux biosourcés comme de sous-produits, mais la paille n'est pas qu'un sous-produit, elle est aussi utilisée en agriculture pour l'amendement des sols, et cetera. Je me pose la question : a-t-on une institution avec des outils pour monitorer cette juste utilisation des sols, cette répartition des sols entre la production alimentaire et la production de matériaux de construction ? Parce que là, même pour l'herbe, il y a une partie des herbes qui vont être utilisées pour des matériaux biosourcés, mais il y a certains endroits où il est bon de ne pas la couper, pour garder des zones d'intérêt au niveau de la biodiversité. Quels seront les outils ? Connaissez-vous des institutions qui pourront veiller à cet équilibre ?

Pour la Société wallonne du logement, Monsieur Wanzoul, on a reçu l'avis de l'AWaL, assez mitigé par rapport à l'obligation d'utilisation de matériaux. Pensez-vous qu'il faille un timing plus important ? Quels sont les délais de mise en œuvre pour avoir cette adhésion par rapport aux SLSP ?

Lorsque vous évoquez les coûts directs et indirects sur la durée du logement, pensez-vous qu'il faudrait travailler plus avec les produits issus du réemploi, le recyclage des produits, notamment lors de la déconstruction, pas uniquement les matériaux biosourcés, mais les matériaux recyclés et les matériaux de réemploi ? Ne faudrait-il pas les inclure dans ce travail vis-à-vis des sociétés qui vont construire des logements, mais aussi des bâtiments ?

Je ne suis pas sûre qu'il faille un décret chapeau. Je pense que, si l'on travaille au niveau du Code wallon de l'habitat durable, ce qui compte, c'est de le faire en concertation avec les autres secteurs pour aller dans le même sens et ne pas partir sur quelque chose qui va venir compliquer le travail de la rédaction des cahiers des charges, mais des réponses que les entrepreneurs devront faire à ces différents cahiers spéciaux de charges. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais à mon tour remercier les intervenants, Mme Meekers et M. Wanzoul, pour leurs exposés, et complémentarément remercier mon collègue Evrard pour le plaidoyer sur le sapin de Noël, ce qui permet de bien faire remarquer que les choses ne sont pas toutes blanches ou toutes noires, mais que tout est en nuances, et nous en avons appris encore

aujourd'hui sur l'économie circulaire du sapin de Noël. Ce n'était pas inintéressant, par rapport à ce dont on parle aujourd'hui. Je suis assez réceptif de ce qui a été dit par Mme Meekers par rapport à la vision systémique, holistique, dans l'idée que tout est en nuances. Il faut appréhender l'ensemble de la problématique et ne pas aborder la question sous un seul angle. Je pense que l'on dit quelque chose qui est très important ici. Cela signifie aussi que cela sort du champ de la compétence de cette commission. Cela a été dit par ailleurs : on est aussi sur les champs de l'économie, de l'agriculture, de la ruralité, de la foresterie, et cetera. Il est intéressant de se demander à quel niveau on doit avoir ce débat sans pour autant s'exonérer du débat. On doit l'avoir aussi, mais je pense qu'il ne faut pas oublier qu'il y a tellement d'autres interactions qui peuvent apporter de la nuance.

Dans un autre registre, je pense que c'est M. Wanzoul qui expliquait que l'on ne parlait ici que de logement, mais qu'il y avait à côté de la problématique des logements tout le reste des constructions – les bureaux, beaucoup d'autres constructions – qui pourraient être prises en considération. Ce qui pose de nouveau la question de savoir si c'est qu'ici que l'on doit s'interroger sur cela. Je n'ai pas la réponse, je me dis que cela vaudrait la peine de remonter d'un niveau à un moment donné et d'envisager les choses de manière beaucoup plus large et diversifiée. La construction biosourcée ne concernera pas que le logement public, mais l'ensemble des constructions de notre territoire wallon. Dans ce sens, je pense que c'est vraiment intéressant de pouvoir se poser la question, peut-être à travers les débats comme Get up Wallonia.

Cela me semble en tout cas pertinent de pouvoir voir cela sur le long terme. Je n'ai pas entendu comme le cdH une approbation ou en tout cas un encouragement à la proposition de décrets à tout crin. J'ai entendu qu'il y avait un intérêt, mais je ne pense pas qu'il y avait une approbation et au contraire de la nuance.

Moi, je me méfie de la volonté de faire tout et tout de suite. Attention à l'imposition d'obligations, attention aux effets pervers pour toutes les raisons dont on vient de parler. Je pense par rapport à la vision systémique.

Être excessif dans un secteur va peut-être amener des effets pervers dans d'autres dynamiques, dans d'autres dimensions que nous n'avons pas encore appréhendées. On dit souvent que le mieux est l'ennemi du bien, gardons le bien à l'esprit.

On l'avait déjà dit lors de la commission précédente avec des auditions, notamment du cluster, je pense qu'il faut être dans l'idée de convaincre plutôt que d'imposer. Cela me semble vraiment important.

J'avais relevé l'idée, qui est peut-être fausse, que le secteur de la construction n'est pas prêt du jour au lendemain, ne fût-ce que dans leurs pratiques aux quotidiens. Le gars qui construit des maisons pour le

moment et qui met des briques les unes sur les autres, est-ce qu'il est d'accord du jour au lendemain de mettre des ballots les uns sur les autres ?

On sait bien que c'est aussi une évolution culturelle, ce n'est pas que l'aspect technique, ce n'est pas que l'aspect logistique, ce n'est pas que l'aspect production pas production, je pense qu'il y a aussi une culture de la production qui doit évoluer et que les choses doivent arriver lentement mais sûrement.

C'est intéressant de voir que cela peut se faire, que ce n'est pas uniquement du rêve ou des choses complètement impossibles. Il faut vraiment travailler avec le secteur de la construction.

Je m'interroge aussi sur les 1 500 et les 3 000 euros de soutien au niveau du logement public. Cela me semble, en tant qu'ancien président de société de logement, somme toute assez peu. Je pense qu'il faudrait peut-être avoir des chiffres et voir ce que cela représente le surcoût du biosourcé ou pas, sur la construction de logement. Sachant que, on est de plus en plus convaincu, je pense, ici qu'il faut envisager la construction non pas sur le court terme, uniquement la construction, mais déjà envisager la déconstruction, dans 20 dans 30 dans 40 ans et le recyclage des matériaux.

Je suis assez d'accord qu'il faille envisager le surcoût globalement, mais là on a peut-être des éléments à creuser et à calculer. Je ne sais plus qui a parlé de formation, je pense que cela rejoint un peu ce que je viens de dire avec le maçon qui met des briques pour le moment et qui devrait mettre des ballots demain.

Je pense qu'on a un véritable enjeu de former, culturellement et techniquement nos entreprises, notre secteur de la construction. C'est pour cela que je plaide que si même l'on a un débat ici, en commission du logement, que par ailleurs, nous avons des responsabilités de pouvoirs publics, nous pouvons montrer des exemples, nous pouvons montrer l'exemple dans le logement public, mais aussi dans tous les bâtiments de logement publics que nous construirons demain. Nous avons vraiment cette responsabilité.

Je pense qu'il faut que l'on puisse sortir de cette commission et que le ministre Collignon puisse avec ses collègues du Gouvernement entreprendre des interactions pour porter cet enjeu du biosourcé qui me semble fondamental pour l'avenir et pour cette vision de développement durable bien comprise et systémique comme on l'a dit tout à l'heure. Je remercie encore Mme Meekers de l'appréhender tous ensemble, mais de le faire de bonne manière.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – La proposition de décret que j'ai déposé avec mes collègues, j'ai l'impression que

de temps en temps certains n'ont pas lu exactement ce qui est écrit.

Je m'explique. Veut-on dire que, demain, il y a un seuil de 20 %, de 30 %, de 40 %, de 50 %, de 70 % matériaux biosourcés dans les logements publics, puisque ici on parle des logements publics ? Pas du tout.

La proposition de décret elle dit que les subsides aux opérateurs de services publics, de logement de services publics devront intégrer un pourcentage minimal d'intégration de matériaux biosourcés. Ce pourcentage il est fixé par le gouvernement et tous les trois ans, il est réévalué. On est dans une logique de progressivité. On ne demande pas de passer de A à Z, de l'alpha à l'oméga, d'un seul coup de baguette magique en croyant que tout va suivre. Ce n'est pas cela du tout. L'objectif de la proposition est de donner un signal fort, un signal systémique pour plusieurs raisons. Je rappelle que, comme certains l'ont souligné, il y a un prix négatif en termes de quotas quand on utilise des matériaux biosourcés. C'est-à-dire qu'au lieu d'émettre des gaz à effet de serre, on en a capturé. C'est tout de même le premier bénéfice de l'opération.

Le deuxième bénéfice, c'est que l'on a affaire à une logique de développement économique endogène. C'est aussi de la compétitivité pour le tissu économique wallonne. Et nous avons des graines de champions en Wallonie, c'est une chance. Je ne vais pas reprendre tous les exemples qui ont été donnés par l'ECO-cluster Construction, ils ont été largement exposés. On a toute une série d'entreprises qui ne sont plus des originaux. Ce ne sont pas des entreprises exotiques ou pionnières. Ce sont de vraies entreprises compétitives dans leur segment, dans leur territoire et qui n'ont pas à rougir vis-à-vis d'autres régions qui se sont lancées là-dedans, comme en Autriche ou en Norvège. On a une ressource propre, on a nos forêts en Wallonie. On a nos espaces verts, on a nos agriculteurs. On a une capacité. Il y a un savoir-faire qui est là en train de grandir.

Soit on dit : « Laissons le cours des choses aller naturellement » et jamais la Wallonie ne sera une championne en matière de construction en matériaux biosourcés. C'est certain. Que se passera-t-il alors ? On importera des matériaux venus de plus loin. On n'aura rien gagné. Sur le plan environnemental, on aura pris du retard. Sur le plan économique, on aura loupé le coche. C'est un risque fondamental.

On a ici une opportunité unique. Tout le monde est d'accord pour dire que la lutte contre le réchauffement climatique, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, tous partis confondus, c'est un sujet unanime au Parlement de Wallonie. On a voté des motions à l'unanimité à plusieurs reprises. Le Gouvernement s'est engagé là-dessus et l'opposition soutient le Gouvernement dans le débat. Les objectifs sont partagés. On a demandé et l'on a obtenu, après discussion, qu'il y ait aussi un cadastre des subsides en

matière de subsides aux produits, au pétrole et autres émissions de carbone.

La construction, aujourd'hui, chaque fois que la Wallonie donne un euro pour construire sans distinguer le biosourcé des autres types de matériaux, subside l'émission de CO₂. C'est cela la réalité.

On a ici la capacité d'agir et, miracle, on a maintenant des sous, on a de l'argent en quantité XXL. Bien sûr, le chantier est énorme, dans le logement public, pour reprendre l'exemple sur lequel on se focalise aujourd'hui, mais aussi pour le logement privé, pour les bâtiments publics, les infrastructures sportives, et cetera.

D'ailleurs, le Gouvernement ne s'y est pas trompé. Ce sont des sujets qui reviennent dans le plan Get up Wallonia. J'aimerais peut-être entendre, comme M. Dispa l'a signalé, quelles ont été les implications de la SWL et d'Inter-Environnement Wallonie dans ce cadre précis. Il y a eu les débats de Get up Wallonia. Ce sujet-là est-il arrivé ? Je rappelle que la construction, ce sont plus de 15 % des gaz à émissions de gaz à effet de serre. La construction représente plus de 15 % de nos émissions de gaz à effet de serre. C'est un élément fondamental et extrêmement important sur lequel on peut agir.

On a aussi le Plan de relance. Hier, j'interrogeais dans cette salle le ministre Henry. Il y a au moins trois fiches dans le Plan de relance, chacune de plus de 100 millions d'euros, concernant la rénovation, la construction de logements, de bâtiments publics, de bâtiments communaux, d'infrastructures sportives. On va mettre de l'argent là-dedans. Soit on met de l'argent pour dire que l'on va vous permettre d'isoler et que l'on va agir sur l'émission de CO₂ au fonctionnement ; soit on dit que, avec l'argent que l'Europe nous donne et avec l'argent wallon, on va faire double coup : on va permettre non seulement une réduction des gaz à effet de serre au moment où l'on utilise le bâtiment – le chauffage principalement – mais, en plus, on va construire différemment.

C'est un choix qu'on fait. C'est un signal clair qu'on donne en disant « on va mettre une dose de biosourcé dedans et l'on va fixer des quotas ».

Pourquoi faut-il fixer des quotas ? Moi, au début j'étais contre les quotas. Tout le monde connaît les quotas, les règles, les hommes, les femmes, nos politiques et dans des tas d'autres endroits. Cependant, quelques fois, et même très souvent, c'est la seule façon de faire bouger les lignes. C'est la seule façon de faire changer les choses. C'est la seule façon de donner un effet cliquet, un effet impactant.

Qui doit donner le signal ? Doit-on attendre l'initiative privée ou les pouvoirs publics ont-ils un devoir d'exemplarité pour tous les motifs que j'ai expliqué ?

Aujourd'hui, le secteur privé est déjà à l'action, mais le secteur public ne doit pas être à la traîne, il doit être à la pointe.

Si l'on veut donner un signal clair d'une Wallonie qui change, qui investit dans des énergies d'avenir, dans des matériaux d'avenir, qui les utilise et qui travaille intelligemment pour le climat, c'est ça qu'il faut utiliser.

Il faut le faire avec intelligence, avec doigté. C'est pour ça que, dans le process que nous proposons – et j'en reviens à la proposition en ce qui concerne le logement de secteur public –, ce sont des critères où l'on augmente le cliquet tous les trois ans. On réévalue en fonction du suivi et l'on augmente, on y va pas à pas.

Les moyens sont là. Sur les montants, on a eu l'occasion d'entendre il y a trois semaines, le 9 février exactement, les responsables notamment du cluster Eco-construction.

Que nous ont-ils dit ? Il y a un delta, il y a une différence de coût, Monsieur le Ministre, qui est 150 euros du mètre carré. Ce sont les chiffres fournis par le cluster Eco-construction qui regroupe les professionnels du secteur.

Ils nous disent que plus on est en amont dans le dossier, plus on met les choses de façon prévisible, plus on forme nos architectes, nos chefs de chantier au développement de ces matériaux-là, moins ça va coûter cher, moins le delta sera important.

On connaît le montant. Aujourd'hui, on a des moyens. Utilisons-les pour faire cet effet levier et atteindre cette stratégie.

Par rapport aux questions que je voudrais adresser complémentaiement à nos amis qui nous ont fait le plaisir aujourd'hui de venir nous expliquer où ils en étaient et quelle était leur position par rapport à cela, je voudrais interroger M. Wanzoul ou son équipe sur le nombre de projets dans lesquels on a du biosourcé.

Est-ce quantifié ? Est-ce mesuré ? Avez-vous aujourd'hui déjà une idée précise des choses ? Des choix sont-ils faits techniquement dans vos cahiers des charges pour aller dans ce sens-là où est-ce projet par projet ? Quand on dit projet par projet, cela dépend un peu de l'auteur du projet et de sa sensibilité.

Est-on dans l'un ou dans l'autre cas ? J'aimerais vous entendre là-dessus.

Concernant les montants qui sont annoncés. Pour le logement, il y a encore une fiche à 100 millions d'euros, il y a également des investissements importants dans le plan de relance européen « partie wallonne ». Aujourd'hui, avez-vous été consulté sur la mise en œuvre de ces fiches du plan de relance sur l'enjeu de l'intégration du biosourcé ?

J'ai entendu que M. Wanzoul avait exprimé qu'il ne fallait peut-être pas limiter le biosourcé aux logements publics. Certainement, et je suis d'accord avec M. Lomba, la définition est plus large que cela.

Cependant, le logement public reste un levier important : 1,250 milliard d'euros pour la rénovation des logements, c'est le plan lancé par le prédécesseur de M. le Ministre. Les nouveaux logements annoncés par la DPR, ceux annoncés supplémentaires dans le fonds de relance, les initiatives en termes de logement privé, de soutien à l'isolation. Je sais que ce n'est pas la matière de cette commission, mais, au niveau du Parlement de Wallonie, on n'est pas parlementaire d'une commission uniquement, on est dans l'ensemble des travées parlementaires.

Le fait d'utiliser le plus efficacement ces leviers pour qu'ils servent, non seulement sur la consommation finale du bâti, qu'ils soient dans le logement public, le logement privé, les bâtiments de service public, les bâtiments sportifs, les centres culturels ou autres, mais qui soient aussi intégrés dans la fonction de construction.

Cela me semble indispensable et cela doit avoir un effet d'entraînement et de levier par rapport à nos secteurs. Je le rappelle, et je le souligne, notre proposition de décret n'est pas un couperet : « Vous êtes bon, vous n'êtes pas bon ». Non, c'est un processus itératif avec une montée en puissance progressive. J'ai entendu des signaux positifs de la bouche du ministre, voici quelque temps, quand on l'interrogeait sur le futur plan de construction de nouveaux logements publics. J'ai entendu l'arrêté qui est en gestation. De ce côté-là, il y a un delta qui doit être plus important puisque c'est ce que nous indiquait le cluster écoconstruction la fois passée : il faut que le delta soit suffisamment incitatif. Si l'on a moins de moyens, créons un delta plus important entre ceux qui sont encore sur des matériaux majoritairement ou exclusivement à base de ressources pétrolières ; a contrario, aidons un petit peu plus celles et ceux qui font le choix d'un matériau d'avenir, parce que je pense que les matériaux biosourcés sont l'avenir de la construction tant dans le bâti public que dans le bâti privé.

M. le Président. – La parole est à Mme Meekers.

Mme Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW). – Je ne vais peut-être pas m'appesantir sur les sapins ; ce débat reste anecdotique en termes d'utilisation des sols. C'est en termes de biomasse énergie qu'il faut avoir une réflexion globale.

Concernant la question de M. Dispa sur Get up Wallonia et le fait que nous ayons été interrogés là-dessus, vous savez que c'était extrêmement énergivore et en termes de temps de participer à ces différentes thématiques. J'ai participé à la commission

environnement. Je ne pense pas que nous ayons parlé de cela. Il est possible que cela ait été abordé au niveau du climat. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un moment de réconciliation entre les différentes commissions pour pouvoir faire des interactions entre les différentes thématiques. Ce genre de sujet aurait pu émerger par cette capacité à pouvoir croiser les thématiques.

Je n'ai peut-être pas été assez claire : on est effectivement très positif par rapport à la proposition. Mon premier et mon dernier *slide* l'indiquaient. C'est sans doute un peu de mon passé qui ressort ici, mais une imposition peut de temps en temps donner un signal clair au niveau des industriels et peut donner une assurance à l'industriel que quelque chose va se passer et qu'un marché peut se produire. Là où j'arrivais, en conclusion, à dire qu'il faut effectivement réfléchir à avoir une bonne base sur le différentiel prix – ce qui est indiqué dans mon dernier *slide* –, avoir des données fiables – on était tous d'accord là-dessus –, tant qu'il n'y a pas assez de marché, une imposition qui a lieu aujourd'hui alors que le marché ne suit pas n'est pas valable non plus. Il importe de donner un signal clair au niveau de l'industrie, au niveau du FOREm en termes de formation, et cetera, pour que les énergies se mettent en place pour arriver à un résultat.

Sur la question biobasé, biosourcé, c'est toujours compliqué pour moi aussi. Je pense que l'aspect biobasé est plutôt... Prenons par exemple du PET biobasé, c'est effectivement du polyéthylène téréphtalate issu de ressources renouvelables. Il est tout à fait similaire à du polyéthylène téréphtalate classique, sauf qu'il est issu de ressources renouvelables. En outre, il n'est évidemment pas dégradé. Vous avez la capacité de produire des produits à partir de ressources renouvelables qui sont complètement similaires aux produits plastiques de la plasturgie classique. Il ne faut pas l'oublier. La biodégradabilité n'est pas nécessairement un argument qui soit lié à un produit biobasé ou biosourcé.

L'impact sur la santé, je pense que là aussi – je m'excuse à nouveau d'être très nuancée – sur certains matériaux, vous avez un effet très bénéfique sur la santé. J'ai parlé notamment de la notion d'isolation et de chaleur plus douce et peut-être de la mise en place ou la facilité de manutention de certains produits. Je pense cependant que pour certaines fibres de bois, il faut quand même prendre un certain nombre de précautions lors de l'utilisation de ce genre de produits.

C'était bien mon propos de dire qu'à l'heure actuelle, on utilise beaucoup de coproduits ou sous-produits. Ce n'est pas nécessairement la même chose. Le coproduit du chanvre, c'est la chènevotte, si je ne m'abuse. C'est donc un coproduit. Ce n'est pas un résidu de production, si je puis dire. La paille, je suis d'accord avec vous, est un produit, mais normalement, à l'heure actuelle en tout cas – justement, c'est là qu'il faut avoir cette espèce de monitoring –, l'utilisation de

paille en construction ne contrecarre pas l'utilisation de paille en élevage.

L'outil pour monitorer tout cela, je dois dire que je l'ignore et je pense que l'on n'est pas non plus dans un pays, en Israël ou autre, où l'on a une capacité de programmer l'entièreté de la Wallonie en termes de production agricole, horticole ou sylvicole.

Au niveau de la déconstruction, je ne sais plus qui a posé la question, le recyclage, l'économie circulaire et la déconstruction sont vraiment un sujet auquel j'ai toujours porté beaucoup d'attention. La déconstruction d'un bloc chanvre-chênevotte ou le recyclage de ce genre de bloc n'est pas nécessairement plus simple que le broyage d'un bloc de béton. De nouveau, il faut faire attention à ces différents aspects. Cela dépend du matériau qui est mis en œuvre.

La déconstruction des châssis, des ossatures et tout cela doit être une priorité à mettre en place dans une stratégie de rénovation notamment et dans les stratégies de construction pour prévoir une déconstruction future, parce que de la bonne conception du bâtiment dépend une bonne déconstruction.

Monsieur Lomba, j'ai entendu votre réflexion sur les sapins de Noël. J'y reviens donc justement. Vous parliez justement de « convaincre plutôt que d'imposer ». Je pense quand même qu'à un moment donné, comme je l'ai dit tantôt, une nécessité de donner une vision pour les entrepreneurs est importante et un signal clair pour les entrepreneurs est important. C'est ce qui manquait justement dans la filière chanvre et c'est ce qui a provoqué leur perte.

Monsieur Desquesnes, je vous ai répondu. J'ai répondu à M. Dispa pour l'aspect gouvernement et Get up Wallonia. Je ne sais pas si vous aviez une question plus précise là-dessus, mais je ne pense pas.

Ai-je fait le tour de vos questions ?

M. le Président. – Merci beaucoup. Nous allons poursuivre avec les intervenants de la SWL.

La parole est à M. Wanzoul.

M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL). – On va intervenir, Florence De Smedt et moi, suivant les questions. Je vais en reprendre le trait. L'ingénieur forestier que je suis – mais ce n'est pas la commission, comme vous l'avez dit, pour les sapins de Noël – aurait apprécié avoir un débat sur Pro Silva, parce que c'est une matière qui m'intéresse beaucoup. Je pense que l'on peut produire autant avec matrice qu'en Pro Silva, mais je ferme cette parenthèse.

On a beaucoup parlé sur « imposer ou susciter ». Lorsqu'on me demande mon avis, ce que je dis, c'est que le plan de construction qui a été lancé encourage.

On nous a demandé d'encourager les sociétés de logement à faire du biosourcé. Donc, il n'y a pas d'imposition et il n'y a pas d'incitant financier. On encourage et l'on voit honnêtement qu'il va y avoir du boulot. Il va y avoir du boulot parce que les chantiers sont déjà des choses très compliquées et changer sa manière de faire, en plus en pleine période covid, est encore plus compliqué.

Je suis pour travailler par étape pour ne pas braquer des gens. On est en Wallonie, et je ne vais pas citer de pays pour ne pas créer de problème institutionnel, mais l'encouragement marche mieux que l'obligation.

La SWL a-t-elle été consultée dans Get up Wallonia et pour le futur plan de construction ?

L'avis que l'on donne c'est que ce plan de construction doit aller plus loin qu'encourager, il doit inciter. La suggestion que la SWL propose est de dire : « Parmi cette manne financière de X centaines de millions qui va arriver pour construire de nouveaux logements, nous suggérons qu'une partie soit d'office réservée pour des projets qui atteignent – je reste très nuancé parce que ce n'est pas à nous de décider des chiffres exacts – un certain pourcentage de biosourcés ».

On vous rejoint quand même dans cette idée de dire – je dis au hasard – que, s'il y a 300 millions, il y a peut-être 100, 150, 200 millions qui ne pourront être activés par la SLSP que si le projet atteint un certain pourcentage de biosourcés et puis de laisser, puisque la filière doit s'adapter, de nouveau, 100, 150, 200 millions sur « des techniques classiques », mais où l'on continue à encourager à avoir un peu de biosourcé dedans.

Pour moi, c'est une étape, un cran supplémentaire. On a encouragé avec le plan de construction, où les entreprises et les SLSP se font la main, et l'on incite en disant : « Si vous voulez aller piocher dans cette poche, vous ne pourrez y aller que si vous faites du biosourcé ». Je suppose que ce sera un plan sur plusieurs années, donc peut-être que, la première année, l'on n'ira pas chercher beaucoup dans cette poche-là, mais pour la deuxième ou la troisième, voire quatrième année. On envoie un message à long terme à l'industrie.

Puis, dès le moment où l'on est clair et qu'il y a un délai suffisant, je ne suis pas contre le fait, quand on voit que l'industrie et le secteur sont prêts, de pouvoir un peu plus imposer, parce qu'il ne faudrait pas prendre le risque d'imposer trop tôt et de se retrouver « le bec dans l'eau » avec nos cahiers des charges parce que personne ne sait y répondre.

Voilà un peu la position et l'axe dont nous avons fait part au cabinet de M. le Ministre.

Sur le plan de relance Get up Wallonia, nous avons été – comme, je pense, la plupart des organismes publics – par les consultants mandatés par le Gouvernement pour rédiger ce plan Get up Wallonia. J'ai pu,

personnellement, leur faire part des éléments que je vous ai donnés ici.

L'importance est de ne pas se focaliser que sur le logement public, mais il y a aussi de l'économie, de l'emploi, de la formation avec le FOREm et l'IFAPME. C'est très important.

Il faut savoir aussi que, via Get up Wallonia, on a eu un plan d'embellissement et de sécurité. C'était via des crédits – j'espère ne pas dire de bêtises – une vingtaine de millions via Get up Wallonia ou celui de construction innovante. On a déjà pu bénéficier d'une fiche Get up Wallonia en fin d'année dernière.

On l'a dit le recours aux matériaux biosourcés est balbutiant. Quant à avoir des incitants plus significatifs en termes de montant, la complexité budgétaire est là, mais c'est sûr que plus l'on met de montants supplémentaires pour le biosourcé, plus on va encourager à l'utiliser. Vous ne me ferez pas dire que ce n'est pas intéressant de prévoir plus, mais ce que je dis c'est que ces montants semblent raisonnables par rapport à des surcoûts qui ont été analysés par les experts du cabinet. Je sais que le secteur a beaucoup d'intervenants qui disent que cela ne permettra pas de donner le déclic.

Vous posiez aussi la question par rapport au soutien via les cahiers des charges et vous souhaitiez savoir s'ils ont évolué. Pour cela, je vais laisser le soin à Mme De Smedt, dont c'est le domaine, de réagir.

M. le Président. – La parole est à Mme De Smedt.

Mme De Smedt, Directrice de la coordination, de la planification et des opérations immobilières à la Société wallonne du logement (SWL). – Les sociétés de logement sont obligées de travailler avec le CCTB de la Région wallonne, qui est imposé aux sociétés. Ce cahier des charges a été mis à jour et reprend, en effet, toute une série de matériaux biosourcés. En fait, les sociétés ont l'outil pour prescrire du biosourcé.

Par rapport à l'importation des matériaux biosourcés, il faut savoir que le logement public est soumis à la loi des marchés publics, avec, évidemment, un frein à des prescriptions qui restreindraient la concurrence au territoire. On dépend de l'Europe.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, c'est une directive européenne qui s'impose à nous. Donc, on peut inciter, mais on ne saura pas, sur un chantier, s'opposer à un produit qui vient d'un autre pays.

Même avec le label biosourcé qui est filière wallonne, on doit mettre que l'on veut un produit labellisé biosourcé, mais on doit accepter d'autres labels qui seraient similaires tant que le fournisseur peut montrer qu'il respecte les mêmes critères.

Je voulais repartir sur le délai pour que les sociétés évoluent. Là, je dirais que l'on peut repartir de notre expérience sur la transition énergétique. Ici, en 2012, on a commencé avec les programmes PIVert à inciter les sociétés à faire des travaux énergétiques, mais on n'a pas fixé de seuils obligatoires à atteindre. C'est seulement l'année passée avec le programme du Plan de rénovation où, là, il y a une contrainte.

Je dirais qu'il a fallu huit années pour que les sociétés fassent leur expérience sur le terrain. On a eu beaucoup de difficultés. Au premier PIVert, pour les sociétés, c'était la révolution. Maintenant, c'est pour elles tout à fait normal et elles adhèrent tout à fait à la nécessité d'isoler, et cetera. Je pense que c'est intéressant d'y aller progressivement.

Ce que l'on essaye aussi de développer à la Société wallonne du logement, c'est de pouvoir montrer aux sociétés ce que l'on peut faire. C'est vrai que l'on a plusieurs projets en cours, en balbutiement je vais dire plutôt. On démarre. On va faire un accord-cadre « Design and Build » pour les sociétés de logement pour créer des logements à faible impact environnemental qui met en valeur non seulement le biosourcé, mais également des méthodes de construction sèche pour faciliter le démontage, et cetera.

Ce qui est compliqué dans le secteur de la construction, c'est qu'il y a beaucoup d'éléments. Il y a beaucoup, comme le disait Mme Meekers, de choses à prendre en considération.

Un autre projet que l'on développe, c'est de créer des logements et un aménagement de quartier aussi qui auraient un label international « haute qualité environnementale » parce que l'on a beaucoup de promoteurs privés qui se déclarent créer des écoquartiers, des écologements, mais il y a beaucoup de *greenwashing* dedans. Donc, on se dit que l'on peut peut-être montrer aux sociétés que l'on peut faire des logements de grande qualité qui ont un label reconnu. Donc, ce n'est pas que l'on s'autoproclamerait « haute qualité environnementale ». On doit suivre tout un processus et répondre à des audits. Les bâtiments répondent à des audits.

Ce projet-là, on voudra aussi s'en servir comme plateforme d'information aux sociétés. C'est-à-dire inviter les sociétés sur chantier à partager et voir toutes les possibilités qu'il y a, d'utilisation de matériaux recyclés, il y a plein de choses.

Il faut dire que pour le secteur de la construction, moi, je suis ingénieure-architecte, mais pendant tout un temps, il n'y a rien eu de neuf. Pour l'instant, tout est neuf pour les architectes, pour les auteurs de projets. Il faut quand même laisser un certain temps aux gens et au secteur pour s'adapter. C'est un petit peu comme les nouvelles technologies, et cetera. Du jour au lendemain, il ne faut pas créer une fracture avec certains qui ne

suivraient pas et d'autres qui suivraient. On essaye d'emporter tout le monde avec.

C'est tout pour mon intervention.

M. Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL). – Je vais continuer par rapport aux questions. Au niveau du retour d'expérience pilote en termes de confort, je vais vous donner deux exemples. Sans vous raconter ma vie, mon exemple personnel, puisque, avant de savoir que j'allais devenir directeur général de la SWL, je tiens à le préciser, j'ai terminé une maison. Sauf les fondations où, là, c'est une maison semi-enterrée, qui sont donc en béton – pour vous dire, il faut laisser aux techniques constructives la possibilité d'utiliser des matériaux classiques –, tout le reste est en ossature bois et en matériaux biosourcés, des panneaux en fermacell, de la peinture à la caséine naturelle. Je peux vous garantir qu'en termes de confort de vie, ma première maison, c'est une petite maison ouvrière avec des murs en briques pleines que j'ai retapée moi-même, mais il n'y a pas photo. Cela change certaines habitudes une maison semi-passive amène des contraintes en termes d'aération, en termes de, par exemple, gérer le chauffage, parce que ce que si l'on met le chauffage tout le temps il fait trop chaud, si l'on ne le met pas à certain moment, il fait un peu froid. Cela amène une certaine complexité, il faut le reconnaître.

Un autre exemple pour sortir de mon exemple personnel, je suis, quand on était entre les deux confinements, allé visiter des maisons, c'était à Saint-Nicolas qui avait été construite en ossature bois pleine.

Le directeur technique était super content de voir ce chantier qui s'était terminé, qui avait pas mal de temps parce qu'ils avaient eu un peu du mal avec des sociétés pour trouver la main-d'œuvre adéquate.

Il était à côté de cela super déçu, maintenant je pense qu'elles ont trouvé preneurs, mais les premiers candidats qui l'ont visité, personne ne voulait les prendre, alors que moi, personnellement je les trouvais magnifiques.

Pourquoi à mon avis ? Parce que c'était des murs pleins en bois massif, c'était de l'épicéa, on voyait des nœuds, on voyait un mur en bois et pas comme ici un mur classique peint.

Il y a aussi un côté communication, explication et puis éducation. Là, je voudrais souligner, cela fait quelques années, mais au niveau du plan de rénovation c'est la première fois qu'il y a eu un budget qui a été spécialement affecté à cela, le côté accompagnement social.

On prévoit avec une autre équipe de SUL et les SLSP un accompagnement des locataires dont le logement va être rénové, dans le futur les nouveaux logements vont avoir une VMC, le fait de ne pas pouvoir ouvrir, si l'on peut ouvrir les fenêtres, alors on

dérégule l'ambiance intérieure, tout cela nécessite de l'information.

Il faut aussi des moyens accordés à cela et c'est ce que fait le Gouvernement et c'est quand même quelque chose que je trouve fort intéressant pour ne pas que, finalement, les plus-values de ces logements soient galvaudées par une mauvaise utilisation.

Les retours pour moi sont assez, si je prends mon cas personnel, positifs, mais cela amène quand même quelques contraintes dans sa façon de vivre, donc attention.

Les budgets au niveau des autres mesures, comme on l'a dit, soient suffisants pour inciter à passer le cap. Je pense que c'est vous, M. Beugnies, qui disiez « Ben oui, mais alors on va faire moins de logements ».

C'est possible, si l'on a une enveloppe finie, je pense que tout parlementaire qui vote à un moment le budget sait que l'enveloppe est finie même si ici l'on sait que l'on a des mannes financières depuis longtemps dans le secteur qui nous arrivent dessus.

C'est sûr que si l'on donne une plus-value pour du biosourcé, globalement on va manger un peu plus de l'enveloppe.

Je parle à titre personnel, je trouve que ce n'est pas parce qu'on est dans le logement social qu'on n'a pas droit à un logement de qualité, à un logement d'avenir.

Il ne faudra pas que l'on se dise, on va diviser par deux le nombre de logements parce que cela coûte tellement plus cher, le biosourcé, mais plusieurs d'entre vous l'on dit, il y a un devoir d'exemplarité des pouvoirs publics par des actions. Comme la direction de Florence, dans le *Design and build* qu'elle est en train de lancer, on va essayer de travailler avec plusieurs partenaires pour avoir des logements qui sont reconstructifs, que l'on peut démonter remonter, ils sont évolutifs, ils sont modulables, sans non plus faire des cages à lapins ce n'est pas le but non plus.

C'est de se dire, avoir un logement de qualité et qui soit industriellement, qu'il y ait des possibilités de préfabrication pour faire diminuer les coûts. Comme tout type de matériaux, à un moment, quand des filières industrielles vont s'emparer du biosourcé les 10-15 % de plus, ils vont en partie disparaître, c'est certain.

N'entendez pas de message négatif de la SEL par rapport aux initiatives dans ce sens-là. L'ingénieur agronome que je suis ne peut être que pour ce genre de chose, mais je pense utile quand même de passer par ces trois étapes : encourager, inciter avec des subsides avant d'arriver à la troisième étape qui est de peut-être plus obliger.

On a dit que l'avis de l'AWaL était mitigé sur l'utilisation des matériaux biosourcés. Oui, mais voilà,

on est dans le changement. On travaille avec eux, on les rencontre, on leur explique. Et je pense que, quand la SWL pourra montrer des bâtiments que l'on espère exemplaires à ce niveau-là, on pourra les convaincre que ce ne sont pas des techniques qui sont totalement farfelues et ainsi gagner leur adhésion. Je vous garantis qu'il y a tout de même plusieurs directeurs-gérants qui ont dans les cartons de magnifiques projets basés sur du biosourcé, pour avoir pu le voir de manière ponctuelle.

Vous avez parlé aussi du recyclage des matériaux. C'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup. J'en ai fait part à Florence et c'est quelque chose que je veux absolument dans les chantiers de la SWL. Vous demandiez quel est le pourcentage de chantiers. Pour les chantiers de la SWL, cela sera tous. Ce n'est pas compliqué, ce sera tous les chantiers.

Des permis d'urbanisme déjà obtenus, là, nous allons essayer d'introduire du biosourcé à l'intérieur. Je parlais des 17 logements. Là, on avait déjà obtenu le permis, on n'a pas pu tout changer, mais on a quand même modifié le cahier des charges pour introduire du biosourcé. Pour les nouveaux projets, ce sera du biosourcé pour envoyer le message.

Là aussi, il y a un surcôt, c'est clair, pour le moment : c'est quelque part d'imposer le fait de récupérer les déchets de construction. De nouveau, je reviens sur mon cas personnel. Quelle catastrophe quand on a fait ma maison, cette masse de déchets qui partaient à la destruction et qui, en fait, encombraient encore en partie mon garage parce que, quand j'ai des amis, je leur donne des restes de bois, des restes de panneaux ! Tout cela partait au pilon parce ce n'était pas rentable pour l'entreprise de les récupérer. Ce serait intéressant de créer une filière qui commence déjà – qui commence déjà, qui est balbutiante – de récupération des surplus de matériaux. Ce ne sont pas des déchets ; je ne parle pas de morceaux de bois, je parle de poutres entières, et cetera.

Nous a-t-on consultés sur les fiches du plan de relance ? Oui. On a des contacts réguliers avec notre cabinet de tutelle et l'on sait qu'il y a effectivement une fiche du plan de relance qui va essayer d'avoir encore un budget supplémentaire pour la construction innovante et durable.

Le nombre de projets dans lesquels on a du biosourcé, je vais peut-être repasser la parole pour évoquer le « petit plan » innovant et durable qui était un peu un galop d'essai pour le futur grand plan de construction.

Mme De Smedt, Directrice de la coordination, de la planification et des opérations immobilières à la Société wallonne du logement (SWL). – Fin de l'année 2020, il y a eu un programme de construction. Dans les critères de sélection, il y avait la mise en œuvre d'un certain pourcentage de matériaux biosourcés. Je crois que c'était

un volume d'au moins 3 % dans les matériaux. Toutes les sociétés ont répondu favorablement. Les 215 logements qui vont être construits auront au minimum 3 %. Le but est d'inciter les sociétés progressivement à ce que le frein de l'inconnu et du changement se lève petit à petit parce que l'on va en mettre un petit peu et l'on va se dire que, finalement, c'est bien. On va alors en remettre un peu plus la fois suivante.

On a eu aussi des expériences, même dans le programme Pivert, donc des sociétés pour l'isolation extérieure qui avaient prévu un crépi sur isolant avec un isolant pétrosourcé et, pour un manque de régularité du support, sont passées à un coffrage en bois avec de l'insufflation d'isolant en cellulose. Passer d'un système tout à fait polluant à un système presque vertueux, c'était merveilleux. Ce sont 215 logements qui ont été rénovés comme cela.

Cette société sait qu'elle peut compter sur ce système, que c'est même mieux que de mettre de l'isolant parce que, quand on défait le parement des logements existants, on ne sait pas comment on va trouver la structure derrière et la planéité du support qui ne permettait pas la mise en place d'un isolant pétrochimique. Quelque part, voilà la force de l'exemple et je pense que c'est intéressant.

Maintenant, on ne les recense pas systématiquement parce que ce n'était pas dans nos priorités dans les programmes précédents. L'objectif était l'atteinte des labels et, donc, on certifiait. C'est vrai que l'on a l'inventaire de tout. On a recensé le bénéfice énergétique des programmes.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais remercier les différents intervenants pour leurs réponses. C'est très intéressant.

Je retiens de Mme Meekers que, pour pouvoir avancer, il faut créer un marché. Vous avez signalé, Madame Meekers, que c'était pour l'industrie, pour donner une vision, une prévisibilité aux entrepreneurs.

Vous avez cité, et c'est important, que l'échec du chanvre manquait de cette prévisibilité, de ce cadre légal là.

Vous avez cité le secteur de la formation et je rajouterai aussi celui des architectes parce que, souvent, le donneur d'ordre, celui qui conçoit le projet, est le plus important. C'est celui qui va dire « allons-y, on peut le faire, c'est une technologie qui est mature ».

C'est pour cela que, dans la proposition de décret, on le met non seulement dans le logement public, mais

également dans le logement privé avec un incitant sous forme de prime pour qu'il y ait un encouragement aux architectes à aller suivre des formations, à se spécialiser dans ces éléments-là alors qu'aujourd'hui, ce n'est malheureusement pas dans le cursus de formation obligatoire des architectes, ou alors ça l'est de façon anecdotique.

Monsieur Wanzoul, vous dites qu'il est compliqué de changer sa manière de faire, on est en Wallonie. Je pense qu'il faut aussi oser rêver une Wallonie qui soit plus ambitieuse. Donc, allons-y, que diable, ne restons pas en disant « on a toujours fait comme ça, on ne change pas ».

Je comprends parfaitement la réaction, je n'ai pas encore lu l'avis des directeurs des sociétés de logement de service public, mais face au changement – et c'est dans la nature humaine –, on a tous envie de dire « si l'on peut l'éviter ou le retarder, faisons-le ».

Néanmoins, j'estime que la Wallonie a besoin d'ambitions et l'on a un secteur dans lequel – je le répète et je le signale – nous n'avons pas juste des microentreprises qui viennent d'éclorre. On a aujourd'hui des personnes qui ont de l'expérience dans le lamellé-collé, dans le lamellé-cloué, et cetera, et qui sont performantes et qui en font une véritable vitrine et un stade qui est déjà industriel.

Par contre, je suis très intéressé d'avoir entendu votre réponse sur le fait de dire qu'il faut réserver une partie substantielle – au vu des chiffres que vous avez donnés – en mettant une condition d'un certain pourcentage minimum d'utilisation de matériaux biosourcés pour cette partie-là.

Je ne peux qu'encourager, Monsieur le Ministre, et être attentif à cela. En tout cas, on va tenir compte de votre avis pour adapter notre proposition pour qu'elle colle davantage à cette réalité-là, ce qui permet de jouer sur deux leviers : le pourcentage et le volume global de moyens de plus en plus importants mis progressivement et soumis à ce genre de conditions.

Néanmoins, si l'on n'a pas cet effet cliquet, si l'on ne va pas de l'avant, je crains que l'on ne regarde les autres nous dépasser alors que – j'en reste convaincu –, c'est un élément sur lequel nous pouvons avoir un vrai...

Le ministre-président et le Gouvernement sont à la recherche de projets ou de propositions qui peuvent porter en avant la Wallonie de demain. Je trouve que c'en est un véritable et j'espère que le Gouvernement saisira à pleines mains cette opportunité.

En ce concerne PIVert, et cetera, vous avez expliqué qu'il avait fallu 8 années. Cependant, vous l'avez dit, vous avez déjà lancé des petits projets, et cetera, et quand vous lancez des projets il y a visiblement du répondant.

Le seuil est à 3 %, donc c'est un seuil assez bas. Il faudrait donc, par période, progressivement passer à la vitesse supérieure et, surtout, qu'un cap soit donné par le Parlement wallon et le Gouvernement wallon pour dire « on va de l'avant et l'on progresse ».

Concernant les marchés publics, je suis d'accord avec vous, mais on peut mettre d'autres critères que le prix pour attribuer un marché. L'impact CO₂, c'est un enjeu compliqué, difficile et sur lequel on va tous à reculons et que les gestionnaires n'aiment pas trop parce que c'est plus délicat dans la gestion des marchés publics.

Cependant, ici, au Parlement de Wallonie, j'entends tout le monde dire que clauses environnementales et sociales doivent être dans les marchés publics. Il faudra y être en particulier attentif dans ce cadre-ci, si l'on ne veut pas que ce soit des matériaux biosourcés importés.

Si l'on veut faire un levier économique, il faut effectivement que dans ces marchés-là, on ne se concentre pas uniquement sur le prix. Je pense que ce sont plutôt, ou en tout cas j'entends des signaux positifs et qui nous amèneront à présenter des amendements pour tenir compte des avis qui ont été remis et aller de l'avant et montrer que l'on peut être sur ce dossier-là, une Wallonie qui gagne.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Très brièvement, simplement pour vous remercier pour vos réponses à nos questions et notamment sur la question du retour des expériences pilotes. C'est toujours intéressant d'avoir ce genre de retour. Parfois, on peut un peu idéaliser certaines choses donc c'est bien d'avoir des expériences et de connaître le vécu.

Sur la question du surcoût, comme vous l'avez dit, ce sont des choses à prendre en compte pour l'avenir et vous avez raison, tout le monde a droit à un logement de qualité, que ce soit en construction traditionnelle ou en construction biosourcée. Pour nous, il faut que les moyens soient vraiment dégagés en suffisance, pour que d'une manière ou l'autre, la liste d'attente puisse être résorbée.

M. le Président. – On peut considérer qu'on a fait le tour de la question. Il me reste alors à remercier chaleureusement les intervenants. Vous nous avez consacré votre matinée et nous vous en sommes très reconnaissants. Nous avons appris évidemment beaucoup de choses et cela permet de poursuivre le travail parlementaire à la lumière des éléments qui ont été échangés ce matin. Merci beaucoup et bon retour.

Quant à nous, nous allons continuer notre travail ce matin.

Nous avons une proposition de résolution qui demande au Gouvernement wallon de déclencher la

procédure de règlement de conflit d'intérêts afin d'obtenir une répartition équitable entre le Gouvernement fédéral et les pouvoirs locaux des moyens qui sont dédiés au financement de la sécurité civile. Cela a été déposé par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet.

C'est le document 114. On avait désigné Mme Galant comme Rapporteuse. Nous avons déjà entamé la discussion générale puisque M. Bastin nous avait gratifiés d'un excellent exposé.

Nous avons décidé également de solliciter l'avis de l'Union des villes et communes qui a été transmis à tout le monde. On poursuit donc aujourd'hui la discussion.

Je donne la parole à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Président, il est déjà presque 12 heures 20 minutes. Donc, vous comprenez bien que pour une proposition aussi importante, quand vous me dites que l'on va clôturer vers 12 heures 30 minutes, pour moi c'est impossible. On ne peut se permettre de bâcler une telle proposition.

M. le Président. – Je n'ai pas dit qu'on clôturerait à 12 heures 30 minutes. J'ai dit qu'on avait un quart d'heure et qu'on va le mettre à profit. Si l'on ne clôture pas, on poursuit, évidemment, après le repas. On se revoit de toute façon après midi puisqu'il y a des questions.

M. Bastin (cdH). – On sait manger le repas, il ne nous faut pas une heure et demie pour manger la bonne assiette de poisson. On peut aller franchement au finish, jusque 13 heures ou 13 heures 15 minutes, Monsieur le Président.

Je peux essayer d'être bref, mais je n'aurai certainement pas assez de dix minutes. Vous me connaissez, je ne parle pas pour ne rien dire.

M. le Président. – Suspendons nos travaux et reprenons-les à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 21 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À UNE RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCALE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le groupe de travail relatif à une réforme de la fonction publique locale ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Président, je me prête bien volontiers à ce changement d'ordre des travaux vu l'absence de certains de nos collègues.

Monsieur le Ministre, la question que je voulais vous poser, celle-ci en tout cas, porte sur le groupe de travail relatif à une réforme de la fonction publique locale.

Vous avez en effet publié au début du mois de février un communiqué de presse suite aux discussions intervenues entre le Gouvernement wallon et les syndicats à propos de leur cahier revendicatif sectoriel 2015-2020.

Au-delà de l'accord intervenu, vous annoncez la mise en place d'un groupe de travail relatif à une réforme de la fonction publique locale. Et dans l'absolu, je ne peux que m'en réjouir puisque, à plusieurs reprises, j'ai plaidé ici même pour que la fonction publique locale soit entièrement revisitée, qu'elle soit revalorisée et qu'elle soit modernisée, puisque bien des évolutions ont été constatées depuis qu'un certain nombre de dispositions essentielles, notamment la révision générale des barèmes, ont été adoptées. Il est prévu que ce groupe de travail aboutisse en 2023, ce qui n'est pas un horizon très proche, mais ce qui, je suppose, signifie également la volonté d'aller au fond des choses. Il est prévu que ce groupe de travail détermine les dispositions qui le cas échéant devraient devenir contraignantes. C'est donc un dispositif important.

Je voudrais avoir de votre part, Monsieur le Ministre, quelques éclaircissements quant aux contours de la mission dévolue à ce groupe de travail. Quel est l'objectif clair de ce groupe de travail ? Quels seront clairement les sujets de discussion dont il sera invité à se saisir ?

Quand se réunira-t-il pour la première fois ? S'est-il d'ailleurs peut-être déjà réuni ? Quel est le calendrier de travail qui est prévu ?

Quelle est la composition de ce groupe de travail ? Cela me paraît important puisqu'on peut imaginer, à

vous lire, que des normes puissent résulter des travaux de ce groupe, donc il me paraît nécessaire d'avoir des précisions sur la composition du groupe de travail.

Quelle est la position que le Gouvernement entend défendre au sein de ce groupe de travail ? Même si je suppose que les discussions, puisqu'elles vont durer deux ans, seront relativement ouvertes. Son objectif – pour évoquer un point qui me paraît particulièrement sensible dès lors que l'on réfléchit à l'avenir de la fonction publique locale – est-il de conserver les positions historiques liées au statut du personnel, ou bien, l'objectif est-il plutôt, comme je le souhaite vraiment, d'harmoniser les conditions d'emploi entre agents statutaires et agents contractuels, ce qui me paraîtrait vraiment intéressant au regard de l'avenir ?

Voilà, je vous remercie pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter sur la mise en route de ce groupe de travail.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question, parce que je crois qu'elle est importante. C'est un chantier d'ampleur qui s'ouvre – il ne faut pas se le cacher non plus – qui sera relativement sensible, mais qui est extrêmement important pour le futur de la fonction publique.

Comme je l'ai annoncé, le groupe de travail qui est dédié à la réforme de la fonction publique locale est chargé de parcourir l'ensemble des principes généraux qui fondent celle-ci. Ils doivent mettre l'accent sur des dispositifs qui visent à l'attractivité, l'accès à tous à l'emploi, la valorisation des compétences, l'évolution de la carrière et la motivation du personnel. La discussion va donc porter sur l'ensemble de ces thèmes à travers l'examen des principes généraux de la fonction publique locale et provinciale. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à amener au préalable deux groupes de travail, qui sont respectivement consacrés au télétravail régulier ou occasionnel et à la réduction du temps de travail. Le premier groupe de travail relatif à l'organisation du télétravail dans les pouvoirs locaux s'est déjà réuni pour discuter d'un projet de circulaire, les travaux devraient être clôturés à la fin mars comme annoncé dans la convention sectorielle 2015-2020. Le second groupe de travail qui concerne la réduction du temps de travail se réunira courant avril et abordera la réduction du temps de travail pour le personnel de plus de 60 ans qui exercent un métier pénible. Les travaux du dernier groupe de travail consacré à la réforme de la fonction publique, le plus important qui prendra un certain temps débutera, lui, fin avril. Les groupes de travail sont constitués en marge du comité C réunissent les mêmes membres que celle-ci, à savoir les délégués des trois organisations syndicales représentatives, les délégués de chaque cabinet du gouvernement et les techniciens de

l'autorité, c'est-à-dire les représentants du SPW Intérieur, de l'Union des villes et communes, de la fédération des CPAS, de l'APW, de SantheA, du CRAC et du CRF.

Enfin, je suis tout à fait conscient que les travaux relatifs à la réforme de la fonction publique locale devront aborder la question de la place, du statut et du contrat dans la fonction publique locale de demain, il s'agit évidemment d'une question importante que j'aborderai avec mes collègues au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour vos précisions importantes, tant en termes de méthodes de travail qu'en termes d'objectifs. Les deux premiers groupes de travail que vous avez annoncés, sur le télétravail d'une part et sur la réduction du temps de travail pour les métiers pénibles va donc produire leur résultat à relativement court terme et c'est bien ainsi. Il s'agit de thématiques ciblées par rapport au chantier beaucoup plus vaste qu'est celui du groupe de travail principal relatif à la réforme de la fonction publique locale. Si les termes sont bien choisis, ce groupe de travail devrait déboucher sur des modifications substantielles, structurelles. Je me réjouis que le menu soit aussi large, je pense qu'aucune question ne doit être évacuée, et il ne faudrait pas que des réflexions sur l'attractivité de la fonction, sur les évolutions de carrières, sur l'accessibilité et sur cette problématique du statut ou du régime *sui generis* que l'on peut imaginer pour les agents locaux, il ne faudrait pas que cette discussion-là s'enlise, parce que je pense que ce sont des chantiers qui nécessitent des approfondissements, mais qui nécessitent aussi une prise en charge urgente. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour suivre au plus près les travaux de ces différents groupes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT WALLON DE DÉCLENCHER LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DE CONFLITS D'INTÉRÊTS AFIN D'OBTENIR UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE, ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES POUVOIRS LOCAUX, DES MOYENS DÉDIÉS AU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ CIVILE, DÉPOSÉE PAR MM. BASTIN, ANTOINE, DISPA, DESQUESNES, MATAGNE ET MME GOFFINET (DOC. 114 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de déclencher la procédure de règlement de conflits d'intérêts afin d'obtenir une répartition équitable, entre le Gouvernement fédéral et

les pouvoirs locaux, des moyens dédiés au financement de la sécurité civile, déposée par MM. Bastin, Antoine, Dispa, Desquesnes, Matagne et Mme Goffinet (Doc. 114 (2019-2020) N° 1).

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Nous allons reprendre la discussion concernant la résolution déposée par M. Bastin et consort.

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je remercie mes collègues du MR qui viennent de nous rejoindre, ce qui nous permet d’avoir la possibilité de démarrer ma proposition et je suis très heureux que l’un des représentants du MR soit un ancien président de zone, François Bellot, qui sera certainement attentif à ma proposition de résolution, nous avons énormément de gens qui ont eu des places très importantes dans la gestion de ce cours civil. Il est vrai que j’avais déjà présenté cette proposition en mars 2020, je ne vais pas tout rappeler, puisque j’ai laissé un certain temps, nous avons demandé l’avis de l’Union des communes qui était transmis le 23 juin 2020, je vous expliquerai pourquoi je reviens ici en mars 2021.

Il y a tout d’abord le principe du 50-50. Dans un cas comme dans l’autre, l’État fédéral ne respecte pas sa promesse. Il existe cette polémique du 50-50, qui a été promis par l’autorité fédérale, depuis 2007, lorsque le Gouvernement Verhofstadt III, par le biais de son ministre de l’Intérieur, Patrick Dewael, a inclus cette promesse dans la loi. C’est donc réellement écrit et c’est tout à fait légal dans la loi de la sécurité civile.

Les communes ont compris que l’article 67 de la loi sur la sécurité civile était de payer 50 % des dotations des zones. Certains pensent au Fédéral que c’est 50 % sur le surcoût et non un 50-50.

Je rappelle à tous mes collègues l’article 67 en question : « Aussi longtemps que le ratio entre les moyens des autorités communales et fédérales prévu en application de cette loi n’est pas égal à un, les communes d’une zone ne devront pas ensemble contribuer davantage en termes réels que le rapport actuel. Le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des ministres après avoir entendu les représentants des villes et communes ce ratio au 31 décembre 2007 ainsi que les postes des revenus et des dépenses qui entrent en ligne de compte pour calculer ce ratio ».

Nulle part on ne parle d’un surcoût dans l’article. Au contraire, on parle clairement de ratio égal à un entre communes et Fédéral dans un article qui parle des dotations. De ce point de vue, le Fédéral ne respecte donc pas la loi.

Dans l’interprétation par le Fédéral, quand bien même on devrait comprendre que l’article parle de surcoût, il faut tout de même constater ici que le Fédéral n’a toujours aucune idée, 14 ans après avoir inscrit cette promesse dans la loi, des surcoûts en question.

Chers collègues, je ne sais pas si vous le savez, mais la ministre de l’Intérieur vient de l’avouer le 3 février 2021 à la Chambre. C’est la raison pour laquelle je vous repropose cette proposition de résolution. Elle répondait à mon excellent collègue, Josy Arens, qui l’interrogeait sur le comité d’accompagnement fédéral à propos des surcoûts de la réforme : « Le groupe de travail devait ensuite se pencher sur le coût des mesures de fin de carrière et le fonctionnement opérationnel des zones de secours. Toutefois, compte tenu de la complexité des travaux, il a été décidé de lancer un marché public. Celui-ci s’est clôturé fin octobre 2020 sans qu’une offre ait été remise. Un nouveau marché sera lancé prochainement pour faire l’étude ».

Chers collègues, rendez-vous compte : nous sommes aujourd’hui le 2 mars 2021 et les zones de secours ont été mises en œuvre le 1er janvier 2015 – François, souviens-toi, tu étais président de la zone Dinaphi – par le Gouvernement Michel Ier, via le ministre de l’Intérieur, Jan Jambon. C’est proprement scandaleux que, en six ans, l’État fédéral ne soit toujours pas en mesure d’effectuer un tel calcul. De ce point de vue, le Fédéral ne respecte pas la loi puisqu’il ignore encore les surcoûts de cette réforme de 2007.

Concernant les dotations actuelles, en attendant le ratio de 50-50, que l’on connaît, on peut estimer que, argent comptant, le ratio est aujourd’hui de 79-21 : 79 pour les communes et autres, et 21 pour la partie fédérale. Ce sont les chiffres.

Or, si le ratio 50-50 en termes de dotation était entré en vigueur dès le 1er janvier 2015, les communes auraient pu dépenser, selon les chiffres qui ont été actualisés par l’Union des villes et des communes, 385 millions d’euros en moins au total entre 2015 et 2020. Pour tous les municipalistes autour de la table, je peux vous dire que 385 millions d’euros est un montant non négligeable qui aurait pu, par exemple, être utilisé pour payer une partie des pensions des agents locaux ou bien d’autres.

Concernant le recours des communes, la zone NAGE, dont fait partie mon excellent collègue, Benoît Dispa, a introduit un recours à l’encontre de l’autorité fédérale en vue de forcer le Conseil des ministres à prendre cet arrêté de 50-50. À Onhaye, une importante commune rurale à côté de Dinant, le conseil communal a adopté à l’unanimité une motion autorisant le collègue à intenter, le cas échéant, une action en justice contre le Fédéral. Des débats sont toujours en cours et d’autres communes ont voté cette motion. Tout cela pour vous dire, chers collègues, que toutes les couleurs politiques

avec un poids local sont représentées dans ces recours – PS, MR, cdH, Ecolo –, nous sommes tous dans le même bateau et le recours est toujours en cours selon mes informations.

Concernant la carence réglementaire du Fédéral, une absence prolongée de prise d'acte constitue une carence réglementaire. Une jurisprudence existe à sujet et permet à toute personne ayant un intérêt d'introduire un recours à l'encontre de l'État lorsque l'absence de prise de décision lui est préjudiciable.

On l'a déjà mentionné lors de la présentation. On va simplement se contenter de citer les arrêts qui sont très importants. C'était l'arrêt du 23 avril 1971 et celui du 27 mars 2003 de la Cour de cassation qui dit que la carence réglementaire peut constituer une faute qui provoque un dommage, ce dernier étant lié de manière causale à la faute en question.

Dans le cas présent, le schéma est très, très simple, chers collègues. La faute, on la connaît tous, c'est l'absence de prise d'arrêté qui définit le ratio 50-50 depuis 2015. C'est un délai qui est anormalement long. Le dommage, je vous l'ai cité, c'est une perte de 385 millions pour les communes sur la base des chiffres de l'Union des villes et des communes. Le lien causal, on le connaît aussi, c'est l'absence de prise d'arrêté qui empêche précisément une répartition de 50-50 sur les paiements des dotations zonales.

Où en est la loyauté fédérale ? Inutile aussi de revenir sur le fait que l'absence de prise d'acte par le Fédéral constitue un grave manque de loyauté fédérale à l'encontre des Régions qui sont responsables de l'équilibre des finances locales imposées, je rappelle, par l'accord de coopération de 2013.

Maintenant, je viens avec les éléments nouveaux depuis mars 2020. Le premier élément, et non des moindres, c'est l'attitude de notre nouvelle ministre de l'Intérieure. Que dit-elle sur l'aide fédérale nouvelle ? Elle nous annonce 42 millions pour les zones belges – je dis bien les zones belges – progressivement jusqu'en 2024.

Le premier argument de la majorité en mars 2020, vous m'aviez dit qu'il ne convenait pas de mettre en œuvre un conflit d'intérêts vis-à-vis d'un gouvernement en affaires courantes. On pouvait le comprendre, même si l'on ne partageait pas le point de vue. Néanmoins, dans la majorité, vous aviez aussi indiqué que le fédéral devait inscrire le 50-50 comme une priorité dans la déclaration. J'ai choisi quelques morceaux ici.

Monsieur le Ministre, vous étiez alors député. Vous m'aviez dit : « Il vaudrait mieux s'unir entre municipalistes et se dire que c'est une des priorités du prochain Gouvernement fédéral ». Là, je vous rejoins entièrement et je vous l'avais déjà dit.

Mon collègue Demeuse disait aussi : « La situation des zones de secours est extrêmement préoccupante avec un Fédéral qui n'assume pas ses responsabilités et ses engagements. Les moyens de la sécurité civile doivent être une priorité, mais une priorité dans le cadre des négociations fédérales. Là où il faut agir, c'est au niveau des négociations ». Chers collègues, je dois vous dire que je vous rejoins là tout les deux sur le sujet.

Je rappellerais aussi les propos du ministre Dermagne du 7 janvier 2020 dans lesquels il explique que le ministre de l'Intérieur de l'époque, c'était donc le ministre De Crem, avait lui purement et simplement refusé le 50-50. Il disait que : « La décision qui a été prise au sein du Comité de concertation suggérait que cela se passe un peu différemment. C'est plus que suggérer quand cela se fait au Comité de concertation par le Gouvernement fédéral a été de s'en remettre à la sagesse des négociateurs ». Aujourd'hui donc, M. Dermagne est Vice-Premier ministre fédéral.

Ce que nous voulons, c'est dans cette déclaration. Voilà ce qui est mis : « Nous évoluerons à l'équilibre des services d'incendie, le financement à l'équilibre ». Cela ne signifie cependant apparemment pas financer un 50-50.

La ministre Verlinden l'a annoncé dans ses intentions budgétaires le 3 février. Elle annonce, comme je l'ai dit, une hausse de 42 millions d'euros. Elle dit : « Cette augmentation structurelle sera étalée entre 2021 et 2024. Donc, 25 millions d'euros en 2021, 10 millions d'euros en 2022, 2 millions d'euros en 2023 et 5 millions d'euros en 2024. Il en résulte que les dotations fédérales seront augmentées après de façon structurelle d'un montant de 42 millions d'euros en 2024. La répartition de ces crédits entre les zones de secours se fera sur la base des clefs de répartition existantes que je vais peut-être rappeler, surtout chiffrer par rapport aux zones wallonnes ».

Cette déclaration est capitale. L'ambition du Gouvernement Vivaldi, c'est 42 millions d'euros pour l'ensemble des zones belges. Si l'on comprend bien ce qu'elle veut dire, la ministre de l'Intérieur, le budget fédéral pour dotation fédérale aux zones est augmenté à partir de 2024 de 42 millions d'euros tous les ans, si l'on a bien compris, parce que ce n'était pas très clair dans sa clef de répartition.

Concernant la clef de répartition sur ces 42 millions d'euros, la Wallonie a droit 37,61 %. Un pourcentage de 37,61 % de 42 millions d'euros représente 15,8 millions d'euros pour toutes les zones wallonnes. Comme nous avons 13 zones de secours, cela représente 1,22 million d'euros par zone de secours.

La répartition entre les communes wallonnes et le Fédéral est connue. L'Union des villes et communes dispose de chiffres clairs. En 2019, le ratio était

221 millions d'euros pour les communes, et 62 millions d'euros pour le Fédéral.

Si l'on s'en tient à la proposition de la ministre de l'Intérieur, on peut estimer que le ratio sera ensuite de 205 millions d'euros pour les communes, et 77 millions d'euros pour le Fédéral. On est encore très loin du 50/50.

Concernant le fait qu'il n'y ait pas de 50/50, la ministre de l'Intérieur l'a aussi de nouveau confirmé. S'il devait rester autour de la table quelques municipalistes qui gardent un peu espoir comme moi, le ministre de l'Intérieur nous a tous douchés de suite. Elle a dit en commission : « Comme mes prédécesseurs ont déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans leurs réponses, le principe du 50/50 n'est pas un objectif à atteindre en soi et à tout prix ». Au moins, c'est clair. Elle nous dit : « moi, je « m'en fous » de la loi, le 50/50, je ne le ferai pas ».

M. José Arens a déposé une motion à la chambre, exigeant que la ministre applique la loi et fasse 50/50.

Quelles ont été les réactions dans la majorité ? La députée fédérale Ecolo Julie Chanson a réagi. Elle met malheureusement les 25 millions d'euros promis par votre Gouvernement pour augmenter les dotations fédérales dès cette année, mais cela ne suffira toujours pas à atteindre le ratio prévu 50/50.

Je pense vous apporter une argumentation, en vous disant qu'il y a assez d'éléments pour un conflit d'intérêts, car la ministre de l'Intérieur qui assume sa carence réglementaire et qui présente comme une victoire extraordinaire une hausse structurelle d'un peu plus d'un million d'euros de recettes dans les zones de secours en méconnaissance complète de la loi, mais aussi de l'accord fédéral qui prévoit ce financement à l'équilibre.

La mesure de la ministre de l'Intérieur assume sa carence réglementaire. On n'applique pas de manière volontaire. Cela est très grave. C'est parce que l'on n'applique pas la loi que la Région wallonne est obligée de forcer les provinces à supprimer des services publics. C'est parce que l'on n'applique pas la loi que les communes ne peuvent pas respecter leurs obligations d'équilibre, ce qui viole dans les faits l'accord de coopération de 2013 qui oblige la Région à s'assurer de l'équilibre budgétaire des communes. On est réellement ici à 100 % dans les clous des conditions d'un conflit d'intérêts.

Je reviens brièvement sur l'avis de l'Union des villes et des communes qui nous a été rendu le 23 juin. J'espère que vous l'avez tous lu. Je cite juste un passage : « Sur le principe, nous serions ravis que le Parlement de Wallonie nous apporte tout son soutien dans nos revendications à l'égard tant du Gouvernement fédéral que du Gouvernement wallon en ce qui concerne respectivement le 50/50 et la reprise provinciale des dépenses incendie des villes et communes wallonnes. Si

s'agissant plus spécifiquement de la procédure de règlement de conflit d'intérêts entre l'autorité fédérale et régionale que la proposition précitée appelle à activer. Il ne nous appartient toutefois pas de nous prononcer sur l'opportunité pour le Gouvernement wallon d'y recourir ou non. Toutefois, nous constatons que le ministre des pouvoirs locaux a déjà soulevé il y a peu cette question en comité de concertation État-Régions, mais que l'actuel régime d'affaires courantes au niveau politiques fédérales est toujours invoqué pour expliquer l'absence de toute progression dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres. L'Union des villes a joué son rôle. Elle laisse au Parlement et au Gouvernement le soin d'enclencher toutes les possibilités, les armes utiles pour arriver à déclencher ce conflit d'intérêts. Aujourd'hui, les affaires courantes étaient un élément perturbateur, il n'existe plus. Sur le fond néanmoins, l'Union des villes et des communes est claire, elle serait ravie que le Parlement de Wallonie nous apporte tout son soutien dans nos revendications.

Le meilleur moyen, chers collègues, d'apporter son soutien en droit est d'enclencher le conflit d'intérêts.

Voilà ce que je vous propose à ce jour.

J'espère que vous serez très attentifs à cette proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – D'abord pour dire que l'on ne peut être que d'accord avec l'Union des villes et des communes ici, je suppose, tous groupes confondus. On est peut-être moins d'accord sur les conclusions. D'ailleurs, c'est nuancé. Je n'ai pas entendu que l'Union des villes et des communes réclamait que nous allions, à tout prix, en conflit d'intérêts. Cela lui ferait bien plaisir, si j'ai bien compris.

Que le Gouvernement y aille, cela reste dans l'ordre des possibles, mais ce n'est pas leur exigence absolue. Ils seraient ravis que l'on prenne le combat à bras le corps des 50-50, mais je pense que cela fait longtemps qu'on l'a pris à bras le corps et que l'on en est convaincu. C'est l'idéal. C'est même dans la loi, vous l'avez rappelé.

Je me demande parfois, le cdH, si vous êtes sur la même planète que nous parce que vous semblez un peu découvrir l'eau tiède. Depuis 2007, le cdH, où était-il ? J'entends que, comme l'enfer, l'opposition semble tellement pavée de bonnes intentions. Mais depuis 2007, le cdH a quand même été plus que régulièrement aux affaires dans les gouvernements jusqu'à avoir, si je me rappelle bien, une certaine Joëlle Milquet qui était aussi ministre de l'Intérieur à une époque qui nous a aussi régulièrement rappelé le 50-50. Elle avait raison, mais elle ne l'a jamais fait. C'est un peu dommage de ne pas l'avoir fait quand vous aviez la possibilité de le faire.

Je comprends que l'on réclame maintenant, et nous le réclamons aussi, le 50-50. Mais on n'a pas attendu que le cdH se réveille et se rappelle, une fois qu'il est dans l'opposition, qu'il y a lieu de réclamer ce qu'il aurait pu mettre en place.

Le point était déjà abordé en Comité de concertation. Vous l'avez rappelé. En 2019, cela a été fait. On y a plaidé pour un financement qui était respectueux des engagements et de la législation qui avait été prise en 2007. On se retrouvait à l'époque avec un gouvernement qui n'était pas en capacité de prendre des décisions, donc cela en est resté là, mais les démarches ont été faites.

Entre temps, il y a un nouveau gouvernement au niveau du Fédéral. Dans ce cadre, les choses ont évolué. Sans doute pas autant qu'on l'aurait voulu. On aimerait toujours sans doute bien le 50-50. On pourrait d'ailleurs ergoter sur la manière de présenter les chiffres : 1 million d'euros par zone, c'est un peu compliqué. On pourrait plutôt comparer le 50-50. Cela représente, si je me souviens bien, 79 millions d'euros. Cela veut dire que, quand on monte à 42 millions, on a fait une grosse part du trajet. Réduire cela à 1 million d'euros par zone est un peu biaisé.

La ministre Verlinden a annoncé des moyens complémentaires et n'attend pas 2024 pour l'effort total. Si, 2024 pour l'effort total, mais commence par 25 millions d'euros en 2020, c'est pas mal, 10 millions d'euros en 2022. Cela atteindra de manière structurelle 42 millions d'euros d'intervention complémentaire au niveau de 2024.

On aurait sans doute voulu plus, mais on se rend bien compte qu'il y a sans doute moyen d'avoir plus de résultats dans la négociation et dans la motivation que l'on peut développer auprès de nos interlocuteurs du Fédéral que via la confrontation qui ne nous a jamais vraiment apporté les résultats que l'on a aujourd'hui.

Si le cdH avait été un petit peu plus attentif à l'époque quand il était en responsabilité et notamment entre 2017 et 2019, peut-être que le point aurait pu être abordé, le point aurait peut-être pu avancer, mais cela n'a pas été le cas.

Aujourd'hui, je me réjouis, nous nous réjouissons avec le groupe PS d'avoir pu au moins avancer suite aux différentes discussions qui ont eu lieu aux différents niveaux de pouvoir. On a engrangé à tout le moins 42 millions d'euros de complément d'intervention du Fédéral. Il faut continuer à travailler, il faut continuer à convaincre que le 50-50 n'est pas encore atteint.

Je rappelle aussi que – et là aussi, le cdH, on ne sait jamais s'ils sont d'accord ou pas en fonction du moment où ils défendent soit les provinces soit les communes – le Gouvernement a pris un certain nombre de responsabilités pour soulager les finances locales, les finances communales en demandant aux provinces

d'intervenir davantage au niveau du financement des zones de secours.

C'est bien sympathique votre proposition, maintenant que vous êtes dans l'opposition, d'aller tout feu tout flamme combattre le Fédéral pour avoir le 50/50. C'est sympa, mais c'est peut-être un peu tard. C'est dommage que vous n'ayez pas été aussi actif auparavant. Nous rejeterons votre proposition tout simplement parce qu'il nous semble beaucoup plus intéressant et intelligent de négocier avec le Fédéral plutôt que d'aller en comité de concertation pour ne peut-être rien obtenir de toute façon.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Président, très brièvement, la question du sous-financement des zones de secours par le Gouvernement fédéral est évidemment un problème. Pour nous, que ce soit de la Région ou du Fédéral, les pouvoirs locaux, communes ou provinces, doivent pouvoir avoir les financements nécessaires pour remplir à bien leur mission de service public.

On voit maintenant que la question du financement des zones de secours provoque de gros problèmes. La reprise récente d'une grosse partie par les provinces donne lieu, par exemple, à des coupes dans les subsides de toute une série d'associations à Namur, par exemple. Ou encore, très récemment, la Province du Brabant wallon a annoncé la fermeture de la piscine du Bois des Rêves qui était quand même un lieu très populaire qui permettait à plein de gens qui n'avaient pas les moyens de partir en vacances de pouvoir quand même passer de bonnes vacances dans leur province. Pour nous, ce n'est pas acceptable qu'on assiste, d'une certaine manière, à une répartition de la misère entre communes et provinces.

Nous soutenons finalement cette proposition qui vise à faire payer le Fédéral à son juste niveau. Toutefois, nous regrettons encore une fois que le système institutionnel belge soit l'occasion pour les gouvernements de se rejeter la balle les uns aux autres.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Il est clair, on l'a dit et je partage le point de vue des collègues sur le fait que la problématique du sous-financement des zones de secours est réelle et je ne retire absolument rien à ce que je disais il y a quasiment un an jour pour jour. On était au début du mois de mars. C'est clair aussi que le Fédéral a une vraie responsabilité en la matière et que l'impact du coût des zones de secours sur les finances communales et l'absence surtout de répartition équitable depuis 15 ans est réel. Cela pèse terriblement sur le budget des communes. J'ai, comme M. Lomba l'a souligné, un regret. C'est que ceux qui ont eu la possibilité de refinancer les zones de secours depuis près de 15 ans n'ont pas pris leur responsabilité, dont le cdH et Mme Milquet qui est le dernier parti

francophone à avoir occupé le ministère de l'Intérieur et je le regrette vraiment aussi.

Aujourd'hui, il faut effectivement trouver des solutions. Là-dessus, je pense qu'on est tous d'accord. On a eu le débat il y a un an. À l'époque, on avait dit que le comité de concertation avait déjà été saisi par le ministre Dermagne ; qu'il fallait privilégier le dialogue plutôt que de sortir le bazooka de la procédure de conflit d'intérêts avec les menaces d'action en justice alors que la situation était déjà à couteaux tirés et très compliquée. Cela nous semblait vraiment contre-productif d'ajouter du chaos au chaos déjà existant.

Je vous avoue que j'ai un peu de mal à comprendre que vous reveniez avec cette demande juste au moment où les choses semblent enfin se débloquer et aller dans la bonne direction. Sans doute que ce n'est pas suffisant et ce n'est clairement pas suffisant, mais enfin, pour la première fois depuis 15 ans, le Fédéral vient de débloquer des moyens pour les zones de secours. C'est tout de même un premier pas significatif. Je pense qu'il faut poursuivre le dialogue et continuer à plaider pour une prise en charge complète des responsabilités du Fédéral.

Je pense qu'en termes de signal politique, ce n'est pas en broyant la main qu'on nous tend que l'on crée une relation de confiance et une relation de travail qui soit constructive. Force est de constater aujourd'hui que la voie du dialogue et du respect qui a été choisie est quand même celle qui permet de faire avancer les choses. Je pense que l'on doit continuer dans cette direction. Je fais confiance à M. le Ministre pour poursuivre le dialogue en ce sens même si j'insiste à nouveau, il ne faut pas se contenter de ce qui est sur la table aujourd'hui. C'est un premier pas significatif, mais ce n'est évidemment pas suffisant. Ce qui est par contre certain, c'est que ce n'est pas en menaçant de procédure de conflit d'intérêt et surtout d'actions en justice que l'on y arrivera. Je pense que cela aurait pour seule conséquence de nous éloigner un peu plus de ce que nous voulons. À savoir, un vrai refinancement équitable des zones de secours. D'ailleurs, à cet égard, se pose toujours la question de la compétence de la Région wallonne pour introduire une telle action en justice. C'était une question qui avait été soulevée il y a un an. Elle se pose toujours aujourd'hui. Se pose aussi la question du fait que les procédures sont en cours. Cela ne ferait finalement que retarder les choses, ce qui n'est pas dans l'intérêt des communes. Laissons les choses avancer à ce niveau-là. Sur le fond, la proposition pose aussi question. Je pense que là non plus, on ne peut pas la suivre, et cela reste, pour cet élément-là, les mêmes remarques qu'il y a un an. Ce n'est pas pour cela qu'on doit rester inactifs et l'on doit pouvoir agir à notre niveau. On doit aussi souligner que, depuis un an, des mesures ont été prises, notamment cette reprise du financement par les provinces pour soulager les communes ; le travail de la *task force* qui est aussi chargée de trouver ces solutions pour le financement

complémentaire de la partie qui n'est pas reprise par les provinces. On attendra les propositions qui seront mises sur la table. C'est une des pistes qui doit continuer à être creusée, mais cela doit se faire dans le respect et le dialogue, avec la volonté partagée de tous ceux qui ont accepté de prendre leur responsabilité à un moment, celle de soulager les finances communales, et là on est tous d'accord.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Même si vous savez, Monsieur Bastin, que je suis d'accord avec vous en ce qui concerne le financement des zones de secours, pour ce qui concerne votre proposition de résolution et le fait d'activer une procédure en conflit d'intérêts, je pense que c'est inopportun aujourd'hui, et ce pour plusieurs raisons.

La crise sanitaire est toujours en cours, les défis qui se posent sont tout aussi importants aujourd'hui, si pas plus. L'attention doit continuer à être portée sur l'ensemble des secteurs qui souffrent économiquement et sur les citoyens.

La déclaration du Gouvernement fédéral prévoit une évolution vers un financement à l'équilibre des zones de secours. Il faut dès lors leur donner le temps d'agir. La différence entre il y a un an et aujourd'hui est qu'aujourd'hui nous avons un Gouvernement fédéral de plein exercice et la ministre de l'Intérieur a récemment indiqué en commission, c'était le 3 février, qu'elle a prévu d'injecter des moyens financiers supplémentaires pour augmenter les dotations fédérales aux zones de secours et au SIAMU. Cette augmentation structurelle serait étalée entre 2021 et 2024, 25 millions en 2021, 10 millions en 2022, 2 millions en 2023 et 5 millions en 2024. Il en résulte que les dotations fédérales seront augmentées de façon structurelle d'un montant de 42 millions en 2024.

La ministre de l'Intérieur a également indiqué qu'elle relancerait le marché public pour analyser les divers surcoûts des zones de secours, et la compétence de la Wallonie de se prévaloir de l'article 32 paragraphe 3 de la loi de réforme institutionnelle pour exiger de l'État fédéral qu'il assume sa part et celle restée en justice pour préjudice grave n'est pas garantie par les textes. Toute nouvelle action judiciaire interromprait les procédures en cours devant le tribunal de première instance, lequel devrait prochainement rendre son jugement, ce qui serait de nature à porter atteinte à l'action en cours déposée par la zone NAGE.

C'est pourquoi, avec ces différents éléments, nous ne voterons pas en faveur de votre résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je me permets d'intervenir parce que le propos de M. Bastin était tout à fait complet, mais les réactions de nos collègues de la majorité sont

tellement décevantes que je ne peux pas ne pas joindre ma voix à celle de M. Bastin. En vous entendant, je me dis, et ce n'est pas la première fois, qu'il a plus d'intelligence collective au niveau local qu'au niveau régional. Je le dis parce qu'un certain nombre de vos réactions ont été purement politiciennes, et je trouve que ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Venir nous dire que le cdH ceci, le cdH cela, que Mme Milquet ceci, Mme Milquet cela, c'est vraiment une posture politicienne qui, non seulement n'est pas fondée dans les faits, mais qui en plus amène le débat sur un angle qui ne correspond pas vraiment au défi qui nous attend.

Ce n'est pas fondé en droit parce que, Monsieur Lomba, je me permets de vous le rappeler, à l'époque où elle était ministre de l'Intérieur au sein du Gouvernement Di Rupo, Mme Milquet a enclenché un processus de refinancement des zones de secours, il faut le reconnaître. Le Gouvernement Di Rupo, composé du PS, du MR et du cdH, puisque vous faites une lecture politicienne des choses, ce Gouvernement a adopté une trajectoire budgétaire pour arriver à l'équilibre 50/50. La vérité a ses droits, Monsieur Lomba, et c'est quand le Gouvernement Michel a été mis en place, dont Mme Galant faisait d'ailleurs partie à l'époque. C'est à ce moment-là que la trajectoire budgétaire a été classée verticalement et que la trajectoire a été abandonnée.

Venir ici cibler tel ministre alors que le revirement s'est produit au début de la législature de Charles Michel, je trouve que ce n'est pas juste et surtout, peu importe finalement les mérites des uns et des autres. Ce n'est surtout pas à la hauteur des enjeux.

Quand je dis qu'il y a plus d'intelligence au niveau local, c'est notamment en me référant à la position de l'Union des villes et des communes qui, depuis le début, mène un combat systématique sur cette question-là et c'est aussi en faisant allusion à la zone NAGE. Puisque, en effet, le G de NAGE, c'est Gembloux. La zone NAGE a, en effet, intenté des actions contre le Fédéral, sur le plan judiciaire et ce n'est pas pour des raisons politiciennes, Monsieur Lomba.

Dans la zone NAGE, il y a des bourgmestres MR, il y a des bourgmestres socialistes, il y a des bourgmestres cdH. Il n'y a pas de bourgmestres Ecolo mais cela ne saurait tarder.

En tout cas, les communes englobent toutes les majorités.

M. Eerdeken, le Bourgmestre d'Andenne n'est pas le moins actif sur ce combat-là et si nous avons fait cause commune pour tenter une action, c'est parce que, à un moment donné, cela suffit.

Cela suffit de miser sur la prétendue bonne volonté qui ne cherche, en fait, qu'à gagner du temps et à laisser les communes à leur triste sort.

À un moment donné, le dialogue politique a sa raison d'être et je peux comprendre qu'au sein de majorités, cette voie-là soit privilégiée, je le conçois tout à fait et je ne plaide pas du tout pour qu'on l'abandonne. Mais manifestement, cette voie-là, c'est de la concertation, de l'influence que vous pouviez évoquer il y a un an puisqu'il y avait un gouvernement fédéral qui était encore dans les limbes.

Cette voie-là, elle ne produit pas ses effets. Et les annonces de la ministre de l'Intérieur ne sont pas des signaux positifs. C'est au contraire la confirmation que l'objectif 50/50 n'en est pas un. Objectivement, la ministre de l'Intérieur reconnaît que le 50/50 ce n'est pas son problème, qu'elle ne poursuit pas cet objectif-là. Et elle lâche quelques millions d'euros censés calmer un peu les impatiences.

Mais c'est grave que le Fédéral, alors que la loi est claire sur le 50/50, laisse clairement entendre qu'il abandonne finalement cet objectif du financement paritaire. Et cela justifie qu'au-delà des discussions politiques que vous pouvez avoir, qu'il y ait des actions plus fermes.

D'autres dossiers révèlent que lorsque politiquement les choses ne se règlent pas, il faut parfois en passer par la justice pour faire avancer les choses. C'est ce que la zone NAGE a fait en intentant une action.

Je trouverais normal que l'ensemble des niveaux de pouvoirs impactés par ce refus du Fédéral d'appliquer le 50/50 fasse cause commune au-delà de l'échelon local puisque, M. Bastin l'a bien dit, les provinces qui sont appelées à la rescousse pour financer les zones de secours sont évidemment impactées par cette réforme. Et cette réforme se justifie notamment parce que le Fédéral manque à ses obligations.

Et je trouverais normal que la Région wallonne qui prépare un plan d'aide à l'égard des pouvoirs locaux se montre également solidaire de ce combat-là, ne serait-ce que parce que si c'est l'intérêt des communes et des provinces, c'est aussi nécessairement l'intérêt de la Région wallonne.

L'intérêt est évident et la faute du Fédéral est évidente. La carence réglementaire est avérée. Dans combien de temps estimerez-vous qu'effectivement le délai raisonnable est dépassé pour que l'arrêté d'exécution soit enfin adopté par le niveau fédéral ? Combien de temps vous faudra-t-il encore ? Manifestement, ce n'est pas sous cette législature-ci que vous envisagez d'intervenir.

À un moment donné, je trouve qu'il faut tirer les leçons des combats menés, des échecs essayés, et se donner les moyens de monter un peu en puissance. C'est ce que les communes ont fait au niveau de la zone NAGE en intentant une action en justice et c'est ce que l'on vous invite à faire, non pas en passant en justice, mais simplement en utilisant un organisme qui est là

pour cela. Le Comité de concertation est là pour régler les problèmes dès lors que, entre niveaux de pouvoirs, et ce ne sont pas des considérations politiques qui doivent prévaloir, entre niveaux de pouvoirs il y a manifestement divergence de vues et conflit d'intérêts dans la mesure où il y a en effet des intérêts qui sont divergents.

Le Comité de concertation, vous l'avez dit, s'est réuni en 2019 pour considérer qu'en affaires courantes, on ne savait pas aller beaucoup plus loin. Et donc, l'affaire a été vite classée.

Pouvez-vous encore longtemps vous satisfaire de ces fins de non-recevoir ? Je vous trouve un peu « mou de la gâchette », si je puis me permettre cette expression et je vous invite vraiment, dès lors que la revendication est fondée en droit, puisque la loi est claire, dès lors que les communes et l'Union des villes et des communes mènent le combat et en appellent un peu à une forme de solidarité, dès lors que le Fédéral, y compris par cette dernière prise de position, finit par avouer qu'il ne donnera pas gain de cause au pouvoir local sur le principe du financement des zones de secours, il me semble que toutes les conditions sont réunies pour que vous puissiez au moins saisir le Comité de concertation. Ce n'est pas l'arme atomique. Il s'agit simplement de porter, dans l'organe compétent, une difficulté qui est avérée et dont nous nous plaignons tous les uns et les autres lorsque nous sommes au niveau local.

À un moment donné, soyons cohérents avec nous-mêmes. Ce n'est pas une déclaration de guerre politique. Ce n'est pas une déclaration de guerre institutionnelle. C'est simplement mettre à l'agenda un conflit d'intérêts, dès lors que les intérêts des pouvoirs locaux, des pouvoirs provinciaux et du pouvoir régional sont réellement mis en cause.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Puisque mon collègue a dit que l'on est un peu « mous de la gâchette », je vais me permettre d'intervenir un peu plus vigoureusement que ce que j'avais envie de faire.

Je ne vais pas être très longue.

Vous n'aimez pas quand on parle de Mme Milquet, quand on y fait référence. Je voudrais juste vous rappeler ce qu'elle a fait par rapport aux zones de police. Cela remettra directement...

M. Dispa (cdH). – Est-ce le sujet ?

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Ce n'est pas le sujet, mais c'est pour dire...

M. Dispa (cdH). – Si vous voulez parler de la carrière de Mme Milquet, il y a sans doute de nombreuses choses à en dire.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Puis-je continuer ?

M. Dispa (cdH). – Oui, vous pouvez continuer, mais vous continuez à vous placer sur le terrain de la polémique personnelle et politique.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – C'est assez, je ne vous ai pas interrompu.

(Réaction de M. Dispa)

Soyez courtois et laissez-moi terminer.

Vous faisiez référence à ce principe de 50-50 qui a été décidé par le niveau fédéral. J'ai bien entendu M. Bastin. J'ai aussi fait partie d'une zone de secours et d'une zone de police. Nous savons tous, les municipalistes, que nous avons été confrontés et que nous sommes confrontés à des difficultés par rapport à des règles et des normes qui ont été décidées par des niveaux de pouvoir supérieurs. Nous sommes tous convaincus de cela.

Si je faisais référence aux zones de police, c'est pour dire que, dans les zones de police, nous sommes exactement confrontés à la même situation.

Qu'avons-nous dû faire, en termes de pouvoirs locaux ? Vous le savez, nous avons dû trouver des solutions.

Moi, j'en appelle non pas à la résolution par un conflit d'intérêts : pour l'avoir vécu au Fédéral, je sais que cela n'apporte aucune solution, que, au contraire, cela crispe les positions et de façon assez drastique. Il ne faut utiliser cela qu'en dernière mesure. Ici, vous, Monsieur Bastin, mis en évidence plusieurs éléments :

- nous étions en affaires courantes, mais, aujourd'hui, nous ne le sommes plus ;
- la ministre de l'Intérieur, qui quand même n'est pas là depuis très longtemps, met des moyens à disposition, insuffisants, je l'accorde, mais elle trouve des moyens ;
- en contrepartie, notre ministre des Pouvoirs locaux, à travers une décision prise déjà par son prédécesseur, en accord avec la majorité, prend la décision d'améliorer la situation des zones de secours par une mise de moyens complémentaires.

Cela veut dire que tout le monde essaie de trouver des solutions pour résoudre ce problème.

Un troisième élément que je voudrais quand même apporter, pour l'avoir vécu au Fédéral, c'est : pourquoi – on pourrait peut-être se poser la question – la situation financière des zones de secours est telle que nous la

connaissons aujourd'hui, pour chacune des zones ? Peut-être parce que l'on a été beaucoup trop loin dans les normes. À un moment donné, nous n'avons pas mesuré, dans les décisions qui ont été prises, les conséquences sur le terrain.

Quand, aujourd'hui, il faut six personnes pour monter dans un véhicule d'incendie, effectivement, dans les petites zones, cela pose des tas de problèmes. Résultat, on doit engager uniquement pour compenser ce phénomène sans avoir pensé ni au structurel, ni aux normes de personnel, ni aux bâtiments, et cetera.

Et tout est en train de s'enclencher. Je plaide pour que chacun d'entre nous au Fédéral intervienne pour que nous puissions revoir ce genre de normes. Et donc je ne suis pas du tout convaincue, et je reprends ce que ma collègue a dit, la ministre de l'Intérieur. Il n'y a pas longtemps que nous avons un gouvernement qui est opérationnel ; laissons-lui le temps, intervenons pour plaider ce genre de choses.

D'autre part, en dernier point, c'est que M. Bastin a mis en évidence les actions qui ont été déposées par la zone NAGE. Je ne suis pas convaincue que d'enclencher aujourd'hui un conflit d'intérêts alors qu'on est en procédure judiciaire permettrait d'aboutir de façon sereine.

Alors, attendons au moins que la procédure judiciaire soit terminée pour peut-être alors revenir, mais il y a peut-être d'autres moyens avant d'aller en conflit d'intérêts. Voilà ce que je voulais vous partager.

M. le Président. – Voilà, je ne sais pas si M. Lomba veut encore brièvement avant M. le Ministre, peut-être ?

M. Lomba (PS). – Non, vous passez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je pensais que vous m'aviez fait signe.

M. Lomba (PS). – Tout à l'heure, oui, mais les propos de ma collègue ont tellement été sages et équilibrés que je la rejoins dans tout ce qu'elle a pu dire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Fatalement, on est dans une commission parlementaire avec des partis politiques, et c'est vrai que par moments, malgré que nous soyons tous municipalistes, il y a l'un ou l'autre propos politique qui s'y glisse. D'ailleurs, M. Bastin a fait un fort beau descriptif, il avait juste omis une ministre de l'Intérieur, celle qui a fait les arrêtés d'exécution et, on vient d'en parler, c'est peut-être au niveau de ces arrêtés d'exécution que la problématique se pose, et de manière globale, c'est un dossier assez symbolique. C'est qu'en réalité, c'est souvent des décisions qui sont réalisées par

le Fédéral, et qui doivent être opérationnalisées au niveau des villes et communes, et c'est sans doute là que se situe la difficulté.

Maintenant, il faut aussi être de bon compte. Le Gouvernement wallon, dans sa DPR et dans sa mise en exécution d'ailleurs, c'est assez singulier, voire savoureux, cela dépend comment on prend les choses, de voir que lorsque le Gouvernement dans sa DPR prévoyait 100 % des reprises des dotations des communes par la province, et lorsqu'on passe à 60 %, de voir que les interventions des uns se disent que c'est une reculade, et maintenant d'entendre que lorsqu'on est passé à 60 %, de se dire « ouh la la ! », les provinces ne vont plus savoir donner l'un ou l'autre subside.

Il faut évidemment savoir ce que l'on fait et je crois que c'est vraiment un des premiers gestes et des décisions conséquentes qui font que grâce à cette décision, les communes vont pouvoir retrouver du souffle. D'un autre côté, il faut aussi se dire que les débats sempiternels sur l'existence, le rôle des provinces, elles trouvent là une compétence qui est conséquente, solide, et qui les ancre dans le paysage, et qu'il faut maintenant trouver la juste adéquation relativement à l'exercice de cette compétence.

Je trouve aussi que le Gouvernement – qui ne s'est d'ailleurs pas fait sans mal – fédéral a maintenant fait un premier geste.

Est-ce suffisant, utile, et nécessaire ? C'est certainement utile. Est-ce que c'est suffisant ? Non, sans doute que ces chiffres qui ne sont pas suffisamment conséquents pour la problématique. Néanmoins, je ne vous rejoins pas sur un point : c'est que la loi est tout sauf claire. La loi n'est pas claire. Il n'est pas dit, et objectivement, j'ai pris soin de relire les deux articles concernés parce qu'on cite tout le temps l'article 67 de 2007, mais il y a aussi l'article 72 de cette loi. Ce n'est pas du tout si évident que cela que – et d'ailleurs lorsqu'on prend soin d'aller relire les travaux préparatoires de la loi de 2007 – il n'est pas du tout évident que le pouvoir fédéral se serait engagé à prendre en charge 50 % du coût des zones de secours. Et je dois même, à la vérité, de dire si je veux être honnête intellectuellement, que c'est plutôt le fait que ce soit lié au surcoût de la réforme qu'on s'est engagés à prendre en charge la moitié.

La grande difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas de prise de normes, que l'on n'a pas « cliché » la situation et que l'on ne sait pas avoir le point de départ pour avoir une intervention qui se calque sur les objectifs de la loi.

Faut-il pour cela saisir le comité de concertation ? Vous l'avez évoqué, mon prédécesseur l'avait fait en 2019. Que s'est-il passé ? Il ne s'est tout de même pas rien passé, puisqu'en réalité, mon cabinet a été associé aux travaux d'une commission d'accompagnement des

zones de secours. Compte tenu du fait que, à cette époque-là, on était en affaires courantes, vous vous doutez bien que les choses n'ont guère avancé. Maintenant, il y a un groupe de travail « surcoûts » qui s'est constitué. Ce groupe de travail a décidé de mettre en œuvre un cahier des charges, qui a été validé, pour passer un marché public afin de définir cette notion. In fine, on tourne autour de cette difficulté de savoir ce que la réforme a engendré comme surcoûts. J'attire votre attention sur le fait que le pouvoir fédéral a été fort précautionneux vis-à-vis de ces deniers, puisqu'il est indiqué dans l'article 72 que, s'il n'y a pas de définition et donc s'il n'y a pas de moyens financiers suffisants dans l'accomplissement des missions, c'est le pouvoir communal qui va s'en charger. Les articles sont donc conçus de manière favorable à l'autorité fédérale.

Il y a un groupe de travail qui se réunit, il y a un marché public qui est lancé pour établir cette notion en fonction des différentes notions légales. Vous l'avez évoqué, on attend aussi un contentieux judiciaire. Je ne demande pas mieux que le tribunal de première instance dise ce que, légalement, on doit entendre par cet article 69 qui évoque un ratio relatif aux moyens à définir entre les autorités communales et fédérales et qui doit être égal à 1. Cela permettrait de savoir à quel titre on doit contribuer davantage en termes réels. Convenons ces phrases sont plus ou moins tarabiscotées et qu'il y a un flou volontaire sur ces différentes notions.

Relativement à cela, la voix du comité de concertation a déjà été utilisée. Il y a un groupe de travail avec un cahier des charges établi pour définir cette notion de surcoût. En outre, il y a un contentieux dont on attend les résultats. Enfin, j'attire également votre attention sur le fait que, dans les différentes notes du Gouvernement, il est évoqué d'essayer d'attirer le secteur assurantiel pour répondre également au coût des zones de secours. Je me suis engagé à prendre langue vis-à-vis des autres Régions dans cette matière.

Grosso modo, je pense honnêtement que cela me paraît prématuré à ce stade. Je n'ai pas dit que l'on ne devrait jamais faire appel et enclencher un conflit d'intérêts dans le cadre du comité de concertation. En revanche, je ne trouve pas que la loi soit si limpide que cela, que du contraire. Cette loi est plutôt floue relativement à cela. Le résultat obtenu relativement au dernier comité de concertation, à l'issue des contacts que l'on a pu avoir avec le ministère fédéral, c'est la mise en place de ce groupe de travail qui sera chargé de définir cette notion de surcoût pour voir, dans le réel, ce qu'il est possible d'obtenir de manière complémentaire.

Si cela n'était pas satisfaisant, il sera toujours temps de revenir devant vous expliciter la situation et, éventuellement, demander ou enclencher le comité de concertation à ce moment-là. Cependant, lorsqu'on l'enclenche, il faut un dossier qui soit bien pesé. On pourra éventuellement aussi mettre en œuvre cette notion relative à la demande que nous souhaitons

formuler, c'est-à-dire de pouvoir faire intervenir le secteur assurantiel.

Voilà ce que je pense relativement à vos demandes et à votre proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je sens une ouverture du côté du ministre, je me trompe peut-être. J'ai quelques réactions par rapport à mes collègues.

Comme l'a dit excellemment mon collègue, M. Dispa, on est tous dans des partis politiques. Moi, cela fait 25 ans. On peut refaire le passer chaque fois, ce n'est pas ma manière de fonctionner. Je ne vais pas revoir dans le passé ce que mes prédécesseurs ont fait. Je fais de la politique. Pour moi, faire de la politique, c'est améliorer les choses pour nos concitoyens dans l'intérêt général et surtout de manière équitable. C'est dans mon titre d'obtenir une répartition équitable. Je fais de la politique comme cela. Que ce soit Milquet, que ce soit Di Rupo, que ce soit Charles Michel, pour moi, c'est le passé. On peut rebondir. Sur les zones de police, on peut revenir en 1830, on peut remonter loin dans le temps. Je vous le dis, je m'en moque. Ce que je veux, c'est que l'on respecte la loi, c'est la première chose. La deuxième, c'est de le faire dans l'intérêt général. Vous êtes tous des municipalistes. On s'est tous engagé au niveau local pour le bien-être de nos concitoyens.

Madame de Coster-Bauchau, vous nous dites : « Oui, mais la loi de 2007 n'a-t-elle pas été excessive ? » Oui, c'était au moment où il y a eu la loi de Ghislenghien, on a perdu des hommes, du personnel, de la population. C'est la sécurité civile. On peut discuter de partir à six dans un camion avec un sous-officier, on en fait partir quatre d'un côté et deux dans une autre caserne. Je dirais que, si cela a été fait comme cela, cela a été fait avec des professionnels, des experts qui estimaient que, pour la sécurité de nos pompiers et de nos concitoyens, il fallait y mettre des moyens.

Aujourd'hui, vous êtes au pouvoir. Vous avez la possibilité de modifier la loi au niveau fédéral. Faites-le. Vous pouvez dire : « Ne partez plus à six, mais partez à quatre, partez avec des camions de 5 000 litres d'eau au lieu de 12 000 litres. On peut tout modifier, Madame de Coster-Bauchau, mais pour moi, la priorité, c'est la sécurité de nos citoyens et la sécurité des pompiers.

Comme l'a dit aussi mon collègue Dispa, nous ne voulons pas déclarer la guerre, on ne veut pas lancer une bombe atomique. Ce que l'on veut, c'est simplement le dire maintenant parce que la ministre de l'Intérieur Verlinden n'assume pas la loi. Elle ne respecte pas la loi. Elle dit nous avoir amené 42 millions d'euros, mais ces 42 millions d'euros ne représentent que 1 million d'euros. Ce n'est pas 42 millions d'euros. Monsieur Lomba, c'est au niveau wallon. Je défends la Wallonie. Cela représente 1 million d'euros par zone. C'est un

gros 15 millions d'euros pour la Wallonie, cela ne fait que 1 million d'euros par zone.

Monsieur le Ministre, vous nous dites que la loi n'est pas très claire. Même si c'est encore sur le surcoût, Monsieur le Ministre, on en est encore très loin. Que l'on interprète la loi, que l'on fasse venir des experts, des commissions d'avis, et cetera. On peut faire tout ce que l'on veut. L'Union des villes et des communes de Wallonie a travaillé là-dessus.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Puis-je intervenir ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je peux souscrire intellectuellement à ce que vous dites, mais que pensez-vous qu'il va se passer au Comité de concertation ? Pensez-vous que je vais venir avec ma petite feuille de l'Union des villes et communes de Wallonie, que je vais dire que c'est insuffisant et que l'on va m'octroyer autant de millions d'euros ? Non, il y a une décision. La loi, objectivement, est loi d'être claire et les travaux préparatoires, malheureusement, ne plaident pas en faveur de l'interprétation 50-50 ; ils plaident plutôt vers le fait de définir une prise en charge équitable, c'est-à-dire là à parts égales, dans la notion de surcoût.

À partir du moment où l'on n'a pas fait ce ratio, c'est difficile de savoir de quoi on part. Ce qui a été suivi, c'est de se dire que l'on va charger un comité d'experts de définir ce qu'étaient à la base les obligations, ce qu'elles doivent devenir et, in fine, de voir quelle part chacun doit prendre.

Globalement, votre demande est déjà entendue. Ce que j'ai dit, c'est que, si ce travail-là ne nous satisfait pas, s'il ne rencontre pas les intérêts de la Wallonie, il sera toujours temps à ce moment-là d'enclencher éventuellement un conflit.

Je pense alors qu'il faut venir avec un dossier qui soit étayé légalement. Vous avez entrepris un recours avec la zone NAGE. Honnêtement, on le suit avec attention et je ne demande pas mieux que ce recours soit victorieux. Cela clarifierait les choses.

Vous savez comme moi que ce sera de toute façon le tribunal de première instance et, qu'avec des enjeux pareils, de toute façon, il y aura un appel.

Je crois que, concernant l'intérêt global au sein de cette commission, tout le monde plaide pur les pouvoirs locaux, tout le monde a envie que les communes paient moins, et j'en suis peut-être un peu plus responsable que vous, parce que je suis chargé de trouver les moyens.

Mais globalement, lorsqu'on veut aller au combat, il faut qu'on ait des munitions et qu'on puisse avoir une

chance de gagner le combat. En l'état, je veux bien, pour vous faire plaisir, on peut voter votre résolution, mais on n'aura rien du tout. Et je crois qu'il vaut mieux essayer d'avoir un échange, de pouvoir utiliser ce groupe de travail, et pour une fois qu'il y a une ouverture, de saisir la balle au bond avec des techniciens pour définir cette notion. In fine, si l'on n'est pas contents, on tentera d'enclencher un rapport de force. Mais vous savez comme moi que dans ce pays, il faut généralement que les deux communautés se mettent d'accord pour que l'on puisse obtenir un résultat au niveau du Gouvernement fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je suis très attentif. Je ne suis pas un expert, je pense que les chiffres de l'Union des villes et des communes ne sont pas aléatoires, Monsieur le Ministre. Il y aura un groupe de travail, et tant mieux.

Mais le premier conseil qu'on peut leur donner est très simple : vous prenez tous les budgets des communes wallonnes avant le 1er janvier 2015, et vous prenez leurs coûts pour la sécurité civile, et vous prenez tous les budgets des communes wallonnes aujourd'hui, et vous regardez le coût pour la sécurité civile. Moi aussi, je suis un pacifiste donc je préfère négocier que de sortir les armes. Si l'on doit travailler sur le surcoût avec votre groupe de travail, vous m'ouvrez la porte, vous me dites : « on va encore essayer une fois ». C'est ce que j'ai compris. On va encore essayer une ultime fois, c'est moi qui le dit, je n'ai pas dit que c'était vous.

Pourquoi je réagis, Monsieur le Ministre ? Parce que votre collègue de l'Intérieur, c'est elle qui nous dit qu'elle ne va pas respecter la loi. Elle nous donne des miettes, des *peanuts*, un million d'euros par zone, en disant : « les gars, les petits Wallons, prenez cela, taisez-vous, mangez toujours cela, et l'on verra bien plus tard ». Mais c'est quand plus tard ?

Pouvez-vous nous dire si votre groupe de travail sur le surcoût a un timing ? Si vous faites un pas, j'en fais un. Si vous me dites que vous avez une date à me proposer pour le surcoût, je remettrais ma résolution à l'arrière, je vous attendrai. Mme Bauchau était aussi ouverte, en disant « on va voir ». Si l'on doit attendre l'action en justice de la zone Nage, on sera peut-être tous pensionnés quand cela va sortir. En attendant, nos communes vont encore « douiller », et les provinces...

(Réactions dans l'assemblée)

Si, moi aussi, Madame Bauchau, je n'ai pas l'air mais j'ai déjà un certain âge. J'ai l'âge de la sagesse, regardez.

Cela peut encore durer. Je voyais encore le ministre Dermagne qui râlait dans la presse. Les bijoux de famille de la Province de Namur, Chevetogne, c'était la grande discussion. Les communes sont en train de trimer ; les provinces sont en train de trimer. Vous faites

un pas, j'en fais un. Si vous me donnez une date lors de ce mandat – car si votre groupe de travail sur le surcoût va aboutir en 2030, je demande qu'on passe au vote – en m'assurant que dans les six mois, vous aurez quelque chose, je veux bien aller dans votre groupe de travail si vous voulez, il n'y a pas de souci. Très sérieusement, si vous savez me donner une date, je remets mon texte à l'arrière, et je le ressortirai le moment venu. Et, peut-être, dire à votre collègue Verlinden qu'elle revoit sa copie et qu'elle tienne des propos qui respectent la législation.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je n'ai jamais rencontré Mme Verlinden, mais peut-être vous dans une de vos assemblées probablement.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre, convoquez-la et faites un comité.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je suis dans la capacité de tenir les promesses qui m'engagent personnellement mais je ne suis pas dans la capacité de donner des dates sur des éléments que je ne maîtrise pas. Je peux simplement vous dire qu'on suit de près ce

dossier. Et vous vous doutez bien que je suis extrêmement intéressé à la matière.

Je n'ai pas de conseils à vous donner, mais vous savez le sort qui sera probablement réservé à votre résolution. Je trouverais plus intelligent de votre part de pouvoir la remettre à l'arrière et de poursuivre de manière constructive un dialogue dans un dossier qui nous occupera encore dans les mois à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – On a bien compris qu'en l'état, la majorité ne voterait pas en faveur de cette résolution. L'espoir de faire cause commune autour d'un enjeu important pour nos communes, nos provinces et notre région est manifestement déçu à ce jour.

Remettre la résolution à l'arrière, pourquoi pas ? Mais alors, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre et chers amis de la majorité, faites preuve de davantage de volontarisme, parce que ce que j'ai entendu dans vos expressions aujourd'hui, c'est surtout de la résignation. Vous vous réjouissez des quelques millions d'euros qui ont été octroyés par la ministre de l'Intérieur, mais savez-vous à quel pourcentage de financement cela porte l'intervention au Fédéral ? On est très très loin du 50/50.

On n'est même pas à un tiers/deux tiers. On est à peine à un quart. Cela signifie clairement que le Fédéral ne joue pas le jeu du financement paritaire. Et je suis un peu attristé de voir que vous vous inclinez devant cette prise de position.

Vous faites preuve aussi de beaucoup d'attentisme à l'égard notamment de l'initiative de la zone NAGE. Je me réjouis qu'au sein de cette zone nous ayons pu prendre nos responsabilités et tenter une action. Vous allez la suivre, dites-vous. Oui, vous allez la suivre attentivement et vous espérez que la zone NAGE va gagner.

Je trouve que c'est beaucoup d'attentisme. Vous pourriez davantage aider la zone NAGE et donc les municipalistes en venant étayer le constat que nous portons qui est celui d'une carence réglementaire dans le chef du Fédéral.

Si ce combat-là, vous pouviez le mener un peu de concert avec les communes et avec l'Union des villes et des communes, je pense que vous feriez œuvre utile plutôt que de rester dans une attitude extrêmement passive.

Vous vous réjouissez d'un groupe de travail sur les surcoûts, mais permettez-moi de vous dire que je n'ai pas la même lecture que vous. D'une certaine manière, ce groupe de travail là et surtout l'objet de ce groupe de travail vient accréditer la thèse du Fédéral.

Et donc, c'est une forme de défaite par rapport au combat historique des communes sur le financement des zones de secours puisque le groupe de travail va se cantonner à la problématique des surcoûts.

D'une certaine manière, vous acquiescez anticipativement à la thèse du Fédéral.

Que la loi ne soit pas claire, certes, et si elle a été votée de cette façon-là, c'est sans doute parce qu'elle se prêtait à des ambiguïtés, à des divergences d'interprétation, mais si vous relisez attentivement les travaux parlementaires et les discussions qui ont eu lieu, vous allez y trouver des arguments à l'appui de la thèse du financement paritaire. M. Eerdekens, pour le citer à nouveau, faisait partie – sauf erreur de ma part – des députés qui ont voté la loi et qui se sont exprimés à l'époque. Et qui continuent, en toute cohérence, à maintenir leur position. Je trouve que de la part de municipalistes et de régionalistes, il vaudrait mieux ne pas renoncer aussi facilement à ce principe du financement paritaire. S'il y a des ambiguïtés dans la loi, raison de plus pour les lever et pour tenter une action pour que l'on puisse, enfin, clarifier un peu les positions et que l'on sache à quoi s'en tenir.

Enfin, Monsieur le Ministre, cet attentisme et cette forme de passivité, vous conduisent finalement à gérer la misère parce que votre réforme du financement des zones de secours c'est prendre aux provinces pour donner aux communes.

On peut penser ce que l'on veut de la réforme, elle a des effets pervers, elle apporte un ballon d'oxygène aux communes dans le financement des zones de secours, mais elle produit des effets pervers puisqu'un certain

nombre de missions provinciales sont abandonnées, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est la réalité, mais quoi qu'il en soit, cette réforme-là elle s'inscrit uniquement dans le périmètre wallon.

C'est un jeu d'équilibre entre les communes et les provinces alors que ce que nous vous proposons c'est de mener le combat là où il doit être mené, c'est-à-dire au niveau fédéral.

On peut aussi évoquer les assurances, comme vous le faites depuis un certain temps, mais tout cela, ce sont des vœux pieux.

Je pense qu'à un moment donné, il faut que l'on sorte de notre périmètre local, provincial et régional pour aller porter le fer là où il faut le feu, c'est-à-dire auprès du Fédéral. Vous ne voulez pas le faire maintenant, dont acte. Vraiment, je pense que nous ne pouvons que le regretter. Puisque vous vous faites fort d'obtenir davantage de résultats par la discussion plutôt que par l'action au sein du Comité de concertation, on peut encore à nouveau vous donner une chance de le faire, mais à un moment donné, on vous jugera sur vos actes et sur vos résultats.

Qu'allez-vous obtenir au-delà des *peanuts* – pour reprendre la formule de M. Bastin – que la ministre de l'Intérieur a octroyés ? On verra, dans quelques semaines, dans quelques mois, ce que vous aurez obtenu.

Je crains que la déception ne soit au rendez-vous et peut-être, à ce moment-là, in fine, vous direz-vous que peut-être on aurait bien fait d'intervenir plus tôt. C'est du temps perdu et c'est....

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Sous le précédent Gouvernement fédéral, on a déjà obtenu pas mal...

On est passés de zéro à plus 41, donc voilà.

M. Dispa (cdH). – Oui, on n'était pas tout à fait à zéro sous le Gouvernement précédent, sous la ministre de l'Intérieur dont on a parlé.

Nous sommes donc d'accord, entre nous, pour dire que, effectivement, le Gouvernement précédent a plombé la trajectoire budgétaire de refinancement des zones. Là-dessus, on est tout à fait d'accord.

Simplement, ici, le réamorçage de la pompe est manifestement insuffisant et vous l'utilisez un peu pour vous en satisfaire, mais on est loin du compte. Prenez encore un petit peu de temps pour en obtenir davantage et, si ce n'est pas le cas, malheureusement, nous devons réinsister, non pas pour « embêter » qui que ce soit sur le plan politique, mais pour venir en aide à nos communes, soulager les provinces et, finalement, défendre l'intérêt général.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je serai très bref. Je vais tout de même redire que l'on est évidemment toujours pour le 50-50, que l'on n'a pas battu en retrait. Cela, c'est clair. Je pense que le ministre a pris le temps de développer longuement sa stratégie et que l'on peut se féliciter de ce qui a été dit et de sa connaissance approfondie du dossier.

Monsieur Bastin, je suis d'accord avec vous, l'intelligence collective, c'est maintenant que l'on doit l'avoir absolument. Beaucoup de « blablas », beaucoup de paroles, mais je pense que, relativement à l'intelligence collective, le ministre a démontré qu'il s'inscrit parfaitement dedans.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je vais vous prouver que l'on est dedans également : je vous propose de mettre la proposition à l'arrière et de vous laisser encore un peu de temps pour le travail.

Monsieur le Ministre, j'espère que votre cabinet fera partie du groupe de travail et qu'ils pourront nous donner une date rapidement. Je compte sur vous. Je pense aussi qu'il faut une certaine volonté, car, quand il y a la volonté, on aboutit. On vous laisse un peu de temps supplémentaire et l'on reviendra sur le sujet dans quelques semaines ou quelques mois.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES FINANCES DES ZONES DE SECOURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la covid-19 sur les finances des zones de secours ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, la crise de covid-19 n'a pas épargné les finances des zones de secours. On vient d'en parler assez longuement.

Celle de Val de Sambre en a récemment fait les comptes et a décidé de tirer la sonnette d'alarme. Selon le colonel Marc Gilbert, la crise a déjà coûté 200 000 euros à la zone et le déficit ne cesse de se creuser. Pour faire face aux difficultés liées à la covid-19, le Fédéral a octroyé deux fois 12 000 euros pour la mise en service d'ambulances dédiées aux patients

infectés, mais, vu la baisse du nombre de cas, les aides ont été entre-temps supprimées.

Le colonel Marc Gilbert a toutefois maintenu un dispositif aux frais de sa zone pour assurer deux à trois déplacements covid par jour et chaque sortie d'ambulance coûte de l'argent et creuse ce déficit. Dans ces sorties, il faut notamment compter les frais de désinfection supplémentaires pour la prise en charge des patients covid, sans parler de tout le matériel de protection pour le personnel, et l'on peut étendre ces surcoûts à l'ensemble des zones de secours.

En attendant que tous les niveaux de pouvoir respectent leurs promesses, les communes doivent financer ces besoins essentiels.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de la situation ? Quel est votre positionnement sur la situation critique que vivent les zones de secours ?

Comptez-vous intervenir afin de soulager les finances des zones de secours ? Si oui, comment ?

Avez-vous des contacts avec vos collègues au niveau fédéral concernant la situation particulière des zones de secours pour leurs finances par rapport aux frais engendrés par la crise du covid ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous avoue que j'ai de l'intérêt pour votre question et je me disais qu'elles avaient eu un surcoût. On a essayé d'objectiver les choses et, tout d'abord, je dois vous dire, comme vous le savez, que l'on n'a pas, a priori, les budgets et comptes des zones de secours pour la simple raison que la matière est fédérale.

Toutefois, au travers de l'analyse de l'évolution des dotations communales aux zones de secours – qui sont reprises dans les budgets initiaux, à l'initial et finalement dans les budgets finaux de 2020, pas encore les comptes –, on peut dégager une tendance des besoins de financement durant l'année écoulée. Je n'ai qu'une vue globale et non une vue zone par zone. Si l'on pratique de la sorte, si l'on neutralise l'impact de la reprise du financement communal par les provinces en 2020 et que l'on reprend les dotations uniquement communales, on constate que les prévisions budgétaires finales des dotations communales ont été en baisse de 4,3 millions d'euros par rapport aux prévisions à l'initial 2020. Cela ne signifie donc pas que les zones de secours n'ont pas été affectées par la crise sanitaire, mais cela tend simplement à dire, dans une vue macro, qu'a priori, elles ont pu y faire face sans que cela ne se traduise par une hausse des dotations communales.

Enfin, pour votre parfaite information, il m'a été confirmé que le SPF Intérieur a bien prévu au

budget 2021 un montant de 25 millions d'euros pour les zones de secours et le SIAMU, c'est-à-dire les soins intensifs et l'aide médicale urgente. L'information devrait parvenir aux zones de secours dans le courant du mois de mars.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Il est vrai que nous avons déjà eu un très large débat ce début d'après-midi sur le financement des zones de secours et l'intervention du Fédéral. Je ne vais donc pas revenir là-dessus.

Comme je l'ai dit dans ma question, on peut vraiment étendre cette problématique à l'ensemble des zones de secours parce que, d'après les chiffres que vous donnez, on n'aurait pas eu de surcoûts.

Cependant, je peux vous dire que les surcoûts ainsi que la demande de travail et d'implication supplémentaire de la part des hommes et des femmes sur le terrain. C'est un sujet que l'on doit suivre. Même si, aujourd'hui, les courses des ambulances covid-19 diminuent fortement, elles restent toujours en fonction, ce qui engendre des surcoûts pour l'ensemble des zones. Nous reviendrons sur ce sujet dans les semaines et les mois à venir. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DÉMOTIVATION DES ÉLUS LOCAUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la démotivation des élus locaux ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, il apparaît que, depuis quelques années, plusieurs élus se retirent de la vie politique après peu d'années de mandats. « Un phénomène de turnover plus rapide s'observerait au sein des communes », selon les dires d'Édouard Delruelle, professeur de philosophie politique à l'Université de Liège.

À cela, dit-il, il y a plusieurs raisons.

Il y a le manque d'expérience politique. Beaucoup venant de la société civile et endossant la responsabilité d'un premier mandat. Il y a également la lourdeur du système politique, la complexité du travail administratif, les longs délais dans la gestion des projets – pour obtenir des subventions, par exemple – provoquant déception, impatience, voire désillusion, notamment pour celles et ceux qui sont actifs dans d'autres

domaines et qui, une fois qu'ils sont dans le domaine public, sont surpris par ces différents éléments.

Il y a aussi l'importance des responsabilités d'un élu, notamment du bourgmestre, en matière pénale. Il est le garant de la sécurité, de la salubrité et de l'ordre public. Il est responsable en matière de prévention de l'insalubrité d'un logement. Un manque de prévoyance, parfois vite arrivé, peut amener à mettre sa responsabilité en défaut, voire à être poursuivi.

Il importe aussi de s'intéresser aux réseaux sociaux, qui en sont certainement pour beaucoup dans la démotivation des élus. Ce réseau public est devenu le canal utilisé pour contacter le politique directement, sans passer par une demande de rendez-vous formelle. Avant, on envoyait un courrier, puis un mail. Désormais, on écrit sur Messenger, voire on tag l'élu sur une conversation. Ces agissements amènent énormément de pression à celles et ceux qui tentent de travailler en privilégiant l'intérêt général et une vision à long terme. De nos jours, un élu se doit surtout d'être disponible, à l'écoute, proche des gens, mais cela ne doit passer par une surdisponibilité à travers la toile, par facilité pour les citoyens. Même en prenant de la hauteur, même en s'entourant de bonne équipe de communication, cela peut, à terme, brider sa motivation, sans oublier que certains messages sont parfois haineux, voire diffamatoires.

Enfin, il se trouve que beaucoup méconnaissent encore le fonctionnement d'une administration communale et le travail de l'élu, que ce soit les habitants ou les futurs élus eux-mêmes. De l'extérieur, le métier est peu connu. Personne ne naît bourgmestre ou échevin et, de la même manière, on ne l'étudie pas. C'est une mission dans laquelle une personne élue par sa population va s'engager. C'est un rôle qu'elle endosse. C'est un vrai job que l'on apprend au fil du temps, sur le terrain et non sur les bancs d'une école, sauf quand on l'occasion de côtoyer des élus chez soi ou chez des amis, même si certaines notions juridiques, de comptabilité, de management, de diplomatie ne sont pas négligeables.

Monsieur le Ministre, cela nous amène au constat que les élus locaux auraient besoin de davantage de soutien et d'encadrement dans les premières années de leur parcours. Cela doit passer par une formation plus poussée, par un accompagnement, voire un parrainage.

Je sais que certains partis proposent des formations, mais cela n'est peut-être pas assez. L'Union des villes et communes de Wallonie joue également un grand rôle de soutien aux pouvoirs locaux, mais leur implication directe auprès des élus doit être encore plus poussée.

Des formations sont proposées, des webinaires sur les matières communales : urbanisme, finance, marchés publics, et cetera. Cependant, il faut penser aussi à d'autres compétences comme celles citées tout à

l'heure : la prestance publique, une bonne communication, le sang-froid, la persévérance, la négociation, la gestion de réunions, l'art oratoire, les rapports de force, la gestion des conflits, la gestion des ressources humaines, et cetera. Par ailleurs, il faut éclairer les citoyens sur le métier politique trop peu connu, voire sous-estimé. Beaucoup ignorent la charge de travail des élus qui est pourtant bien réelle, surtout dans les petites communes avec un petit collège communal comptant un faible nombre de collaborateurs et d'agents techniques. La réalité est qu'il arrive souvent qu'un élu se retrouve à faire de l'administratif et de la gestion de ressources humaines dans de petites équipes. Évidemment, la crise n'a pas amélioré les relations entre élus et citoyens, à certains endroits et à certains moments, c'est extrêmement compliqué, car sans événement, il est très difficile de garder ce contact. Dieu sait combien un contact physique et oral est différent que simplement lire des écrits derrière son écran.

Avez-vous reçu des analyses confirmant ce turnover dans les communes ? Ce phénomène vous inquiète-t-il ? Que pensez-vous entreprendre pour agir, mieux encadrer et préparer les élus dans leurs fonctions et missions de hauts représentants de la population ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je dois vous dire qu'à titre personnel, je trouve que votre question touche à un problème dont on parle trop peu, qui est pourtant essentiel et qui touche à la vitalité de notre démocratie en posant toute une série de questionnements. Néanmoins, vous savez comme moi que beaucoup pourraient témoigner que la vie politique est dans un domaine où l'on peut s'épanouir. Certains pourront s'épanouir par un engagement à temps plein, d'autres en mettant une partie de leur temps au profit de l'intérêt collectif. Dans tous les cas, cela demande motivation, énergie et dévouement.

Mon administration a effectivement reçu un certain nombre de dossiers liés à des remplacements de mandat sans que ce soit nécessairement alarmant, mais j'ai encore lu aujourd'hui dans la presse écrite des plaintes d'un bourgmestre par rapport à des propos... Statistiquement, on ne ressent pas les choses même si l'on voit bien qu'il y a l'une ou l'autre dérive. Vous savez aussi comme moi que chacun peut le faire librement, mais peut aussi s'en détacher pour des raisons qui lui sont propres. Nous vivons dans une société dotée de modes de communication qui sont extrêmement évolutifs, sans doute y a-t-il une incidence des réseaux sociaux sur la manière d'appréhender la vie politique – comme dans d'autres secteurs –, certains citoyens saisissent la possibilité d'y interpellier directement les élus, c'est une situation à propos de laquelle on pourrait dissenter à l'envi, mais c'est un fait.

Néanmoins, je pense qu'il serait utile de mener une réflexion sur les dérives de ces réseaux et parfois de l'impunité que ceux-ci confèrent. Voilà pourquoi nonobstant les éléments négatifs et leur lot de contraintes, il faut évidemment corriger, comme vous le dites, les jeunes et moins jeunes, en tout cas les citoyens à s'investir, à tenter l'expérience politique. Je crois qu'il faut tout de même pouvoir souligner cet élément-là. Pour les y aider, il y a des formations qui existent et qui méritent de faire l'objet d'une publicité, c'est notamment le rôle des partis de promouvoir auprès de leurs représentants, mais aussi pour accompagner la formation continue des mandataires et des agents des pouvoirs locaux. J'ai conclu en 2020 une convention-cadre avec l'Union des villes et des communes portant jusqu'en 2024 ; elle prévoit l'organisation chaque année de nombreuses formations à leur intention qui sont déterminées par le comité d'accompagnement et visent à répondre aux préoccupations que vous soulevez.

En 2019, nous avons ainsi notamment proposé des modules consacrés au plan stratégique transversal, il y a eu 45 séances, ainsi qu'une journée de colloque relatif au RGPD sur le partage des données entre entités publiques. En 2020, le cycle PST s'est poursuivi et nous y avons ajouté des formations en lien avec la crise sanitaire, sur la gestion des cimetières, la réglementation des marchés publics, le télétravail et la gestion de la charge psychosociale. Je prends néanmoins note de vos préoccupations et vais demander que l'on puisse intégrer ces réflexions sur les futures formations.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, moi-même et vous-même ayant déjà une certaine assise et une certaine expérience, il est vrai que la violence parfois des propos que l'on peut voir sur les réseaux entretient quelque part la permanence de la pression une fois que les élus sont rentrés chez eux. C'est un peu comme le harcèlement pour les élèves qui en souffrent. On tire donc beaucoup de satisfaction du mandat que l'on exerce et puis c'est un engagement que l'on veut remplir. Mais je vois aussi des élus, particulièrement dans des plus petites communes, qui sont en souffrance parce qu'ils sont démunis. Dans les grandes communes, il y a une espèce de paravent qui est l'administration, qui parfois permet ce filtre. Ici, dans les plus petites communes, il y a des gens qui sont tout de même l'objet d'une violence dans les propos en direct parce qu'ils ont pris des décisions. Dans des communes qui n'ont pas de service de l'urbanisme, l'échevin agit lui-même. Quand il prend une décision, lui-même est donc fortement mis en cause.

En termes de droit, je pense d'ailleurs que, si vous écrivez ou tenez des propos diffamatoires de manière verbale devant des témoins, vous pouvez être poursuivi. Par contre, quand c'est tenu sur les réseaux sociaux, cela ne l'est pas, ou alors beaucoup moins. C'est un peu paradoxal.

Dans une démocratie vivante, c'est important d'avoir des gens qui s'engagent. Ils le font avec plein de bonne volonté. Mais il y a, à côté de cela, des personnes qui parfois, pour des problèmes et des dossiers très lourds, ne supportent plus cela. C'est ce turnover qui interpelle et qui semble être un constat fait par le professeur Delruelle à Liège.

Maintenant, est-ce une bonne chose d'avoir un grand turnover ou pas ? C'est une autre question, mais cela m'interpelle de voir ceci.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je voulais faire une incise. Je pense que votre préoccupation, on en parle peu. Néanmoins, je crois qu'il y a matière à discussion. Vous suscitez la jurisprudence par rapport à la toile. Il est vrai qu'elle est évolutive et que les auteurs de diffamation et de calomnie ne sont pas toujours poursuivis puisque c'est souvent la loi relative aux délits de presse. On va réunir très peu de cours d'assises pour juger cela. Je crois que la question est évolutive et qu'il faudrait pouvoir s'en saisir. Je terminerai en citant André Cools, qui n'a pas connu les réseaux sociaux. Il disait aussi, du moins en substance, que, pour réussir en politique, il fallait laisser ses valises sur le seuil avant d'entrer à la maison et donc de laisser ses soucis avant de retourner à la maison.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Vous avez tout à fait raison. Pour l'avoir vécu et fait, cela m'est déjà arrivé d'avoir un contact physique après avoir reçu un message qui était moins agréable, de me renseigner pour connaître où habitait la personne et d'aller sonner à la porte. Je peux vous dire que le propos tenu en vis-à-vis n'est plus le même que celui qui était écrit sur Facebook et que cela en refroidit quelques-uns quand vous faites cela.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PÉRIODE D'EXHUMATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la période d'exhumation ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, en avril, mai et juin 2020, une dérogation avait été proposée aux communes afin de leur permettre d'exhumer des tombes non concédées ou mal entretenues jusqu'au 15 juin, alors que la période

autorisée s'étale, pour des raisons sanitaires, du 15 novembre au 15 avril.

Cette latitude devait permettre aux cimetières d'accueillir la surmortalité liée à la covid-19, mais aussi de soulager les communes contraintes de stopper les chantiers d'exhumation en cours en raison de la crise sanitaire et qui ont perdu, de ce fait, plusieurs semaines.

Cette dérogation a été réclamée par quatorze communes, lesquelles devaient rendre un rapport. Lorsque je vous avais interrogé en novembre 2020, neuf communes avaient transmis ce rapport et un rappel avait été envoyé aux dernières afin qu'elles se mettent en ordre pour la fin du mois.

Avez-vous reçu tous ces rapports ? Quelles conclusions en tirez-vous ?

Des difficultés ont-elles été rencontrées ?

De nouvelles sollicitations de dérogations ont-elles été formulées ?

Envisagez-vous de rétablir cette année encore les dispositifs qui ont prévalu lors de la première vague ? Dans l'affirmative, quelles seront les conditions qui entoureront cette éventuelle autorisation de dérogation ?

Certaines communes, indépendamment de la covid-19, connaissent-elles des difficultés de planification des exhumations ? Dans l'affirmative, quel accompagnement votre administration propose-t-elle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois vous confirmer que mon administration a reçu l'ensemble des rapports demandés dans le courant du mois dernier et élabore maintenant le rapport de synthèse détaillé relatif à ces chantiers sujets à dérogation. Il sera à votre disposition après que j'en aie pris connaissance. Aucune nouvelle sollicitation de dérogation n'a été formulée jusqu'à présent, nous nous trouvons en pleine période d'exhumation et il est donc trop tôt pour que les communes actives puissent dresser un premier bilan.

J'ai toutefois voulu faire preuve de prévoyance, je suis soucieux d'amener toutes les communes à organiser ces chantiers tout en résorbant progressivement leur passif de gestion des emplacements dans leur cimetière, lequel est devenu sensible du fait de la pandémie, j'ai ainsi tenu à anticiper la situation en prévoyant, pour 2021, une possibilité de dérogation jusqu'au 15 juin pour les communes qui en produiraient une manifestation d'intérêt d'ici au premier avril. Ces communes recevront alors les conditions arrêtées par le Gouvernement, ainsi que le formulaire de candidature à cette dérogation exceptionnelle. Chaque dossier sera

analysé sur le terrain par mon administration puis soumis à l'approbation du Gouvernement.

Enfin, j'ai tenu à instaurer un système pérenne pour les communes qui éprouvent des difficultés de planification de cette mission de salubrité publique, un mécanisme dérogatoire fortement encadré et accompagné sera mis en place dès 2022 afin que ces chantiers répondent à la fois aux besoins des communes demandereses et aux principes d'organisation d'anticipation et d'exception qu'impose ce domaine.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Je reviendrai vers vous quand vous aurez pu prendre connaissance de l'ensemble du rapport.

Par rapport aux dérogations et aux mécanismes dérogatoires que vous allez mettre en place, je vous remercie pour votre proactivité, il est vrai que certaines communes ont pris du retard par rapport à ces missions délicates.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES SUITES RÉSERVÉES AU DOSSIER DE
CENTRE PILOTE D'HUMUSATION À
NASSOGNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les suites réservées au dossier de centre pilote d'humusation à Nassogne ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, en mars 2020, je communiquais mon étonnement quant à l'invitation lancée par une coopérative à finalité sociale d'inaugurer un centre pilote d'humusation à Nassogne. Rappelons que ce procédé particulier de sépulture n'a aucun cadre légal et est donc interdit, votre prédécesseur avait été ferme, précisant que si tant est que demain ce centre devait se mettre en place et faisait l'objet d'une expérience pilote de terrain, ces expériences pilotes seraient illégales et relèveraient du Code pénal.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire ce qu'il en est de ce dossier ? Le ministre des Pouvoirs locaux est-il intervenu auprès des responsables de cette invitation pour leur signifier qu'un tel centre pilote était contraire à la législation ? Le bourgmestre de la commune et le gouverneur ont-ils été informés de la situation ? Sont-ils intervenus d'initiative ou à votre demande ? une enquête a-t-elle été menée sur place pour s'assurer que de telles expériences n'ont en effet pas eu

lieu ? Dans l'affirmative, qui a diligenté cette enquête et quelles en sont les conclusions ?

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois vous signaler que mon prédécesseur avait déjà effectué des démarches vis-à-vis de la commune de Nassogne, le gouverneur de la province et l'ensemble des pouvoirs locaux à travers une circulaire qui rappelait l'illégalité du processus.

Dans le même sens, j'ai réagi à la nouvelle que vous évoquez par une annonce officielle et à la mise en accès du rapport de l'UCLouvain, ainsi que par l'envoi de plusieurs courriers, dont un en date du 9 novembre dernier à l'attention de ma collègue, la ministre Tellier. Je lui exprimais ma préoccupation et j'ai sollicité de sa part qu'elle mandate ses services pour clarifier cette situation, je lui ai demandé de m'informer du suivi de son enquête, puisque ce centre relève de sa compétence forestière. Je déduis de l'absence de réponse à ce jour que l'enquête est toujours en cours et vous invite pour le surplus à l'interroger.

Je rappelle en effet que les compétences environnementales ne relèvent pas du ministre des pouvoirs locaux et qu'il ne m'appartient pas d'investiguer dans cette matière.

Pour le surplus, je rappelle que ce procédé a fait l'objet d'une étude scientifique financée par la Wallonie et dont les conclusions ont démontré que l'humusation ne présente pas les garanties attendues, ni en termes d'efficacité, ni de salubrité, ni d'écologie. Cet axe de réflexion, tel qu'il a été présenté par ses promoteurs, ne laisse entrevoir aucune possibilité de transcription dans l'ordre juridique actuel.

Enfin, la poursuite de toute activité funéraire non encadrée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation est totalement proscrite et toute infraction en la matière est passible de sanction pénale.

À mon niveau, j'estime avoir allumé tous les signaux nécessaires et transmis toutes les informations nécessaires aux personnes ou aux institutions qui sont compétentes et qui ont la responsabilité d'intervenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je prends bonne note que toutes les démarches ont été effectuées, tant par le rappel de la circulaire que par des courriers officiels. J'entends que votre collègue, Mme Tellier, a été informée de la chose en date du 9 novembre. Je vais évidemment la questionner à ce sujet pour m'assurer qu'il n'y a rien comme expérience sur le terrain.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES
AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL)
ET L' ACTION DES POUVOIRS LOCAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan d'actions en faveur des agences de développement local (ADL) et l'action des pouvoirs locaux ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport d'évaluation du fonctionnement des agences de développement local, publié fin décembre par l'IWEPS.

Les ADL ont été créées dans le but de contribuer au développement local dans une perspective de développement durable. Elles ont pour mission de diagnostiquer les obstacles au développement sur un territoire délimité de moins de 40 000 personnes, de créer des partenariats avec les acteurs politiques, économiques et de mettre en place un plan stratégique pour les aider à participer à ce développement.

Le rapport met clairement en évidence le fait que ce dispositif semble, effectivement, répondre à de réels besoins locaux. Les partenaires des ADL interrogés dans le cadre de cette évaluation considèrent manifestement cette politique comme pertinente. On ne peut que s'en réjouir.

Toutefois, ils jugent également qu'elle mériterait d'être soutenue et renforcée. Plusieurs pistes d'amélioration sont mentionnées. Deux éléments en particulier ont attiré mon attention.

Premièrement, le rapport met en exergue la nécessité d'inciter les ADL à penser le plus possible leurs actions en lien avec l'insertion de leur territoire dans un ensemble plus grand, afin d'améliorer la répartition des tâches entre partenaires et de favoriser la réalisation d'économies d'échelle. Deuxièmement, il suggère de fournir une définition claire et précise de l'expression « développement durable », afin que les ADL intègrent, systématiquement et plus en profondeur, deux des trois piliers fondamentaux du développement durable : l'environnement et le social. Apparemment, à l'heure actuelle, c'est surtout l'aspect économique du développement qui est pris en compte. Évidemment, je ne peux que partager le fait d'axer et la volonté d'axer le développement local sur le social et le respect de l'environnement.

Pour répondre à ces constats, le Gouvernement a annoncé l'élaboration d'un plan d'action, en

collaboration avec les ADL et l'Union des villes et communes de Wallonie, avec une série d'orientations stratégiques, parmi lesquelles le renfort de la mutualisation et le partage des bonnes pratiques entre les ADL.

Début février, le Gouvernement a déjà décidé de renouveler l'agrément de 40 ADL et d'accorder une subvention à l'UVCW pour promouvoir le dispositif auprès du grand public, avec l'objectif annoncé, au niveau des autorités locales, d'améliorer l'échange d'informations entre les ADL et les services communaux, notamment en prenant appui sur le programme stratégique transversal.

J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous pouviez nous en dire un peu plus sur ce plan d'action. Quelles sont les actions prévues ? Comment, concrètement, améliorer l'information entre les ADL et les services communaux ?

Des dispositifs supracommunaux pour favoriser la mutualisation des ressources et l'échange de bonnes pratiques sont-ils prévus ?

Comment les ADL sont-elles accompagnées pour intégrer davantage les dimensions sociales et environnementales à leurs projets ?

Quelles autres actions à court et moyen termes ont été initiées ?

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous, je me réjouis que le rapport d'évaluation de l'IWEPS mette en évidence que le dispositif ADL répond adéquatement à des besoins locaux, dans des domaines aussi variés que l'environnement, l'économie ou l'emploi.

À la suite de ces constats, que j'ai relayés avec les ministres Morreale et Borsus, le Gouvernement a confirmé qu'il attachait une importance toute particulière aux ADL et qu'il souhaitait en faire l'un des outils majeurs de la relance économique, sociale et environnementale en Wallonie.

Un budget de près de 100 000 euros a ainsi été dégagé pour mettre en œuvre un plan d'action en collaboration avec l'Union des villes et communes. Ces actions visent l'optimisation du dispositif par la mutualisation de bonnes pratiques et le renforcement de la visibilité et de la coordination des actions entre les partenaires publics, privés et associatifs.

La volonté est aussi d'améliorer l'échange d'informations entre les ADL et les services

communaux, ce qui pourrait prendre appui dans le plan transversal, dans le PST.

Afin d'optimiser l'accompagnement des acteurs de terrain, le Gouvernement a également mis en exergue le rôle de l'administration régionale, dont la présence sera accrue, notamment via des programmes de formation continuée destinés aux agents des ADL.

Le Gouvernement poursuivra parallèlement ses actions en vue de simplifier les démarches administratives des ADL et de faciliter leur gestion en matière de ressources humaines. Certaines dispositions décrétales ou réglementaires pourraient aussi être modifiées afin de renforcer la complémentarité des agences avec d'autres acteurs de l'écosystème local.

En conclusion, je suis convaincu qu'il est essentiel de déployer le dispositif des ADL en cohérence avec leur territoire, ce qui passe par une meilleure valorisation des actions menées. Je compte me rendre prochainement sur le terrain pour participer à cet effort de reconnaissance du travail accompli chaque jour par le réseau des ADL qui maillent notre territoire.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je me réjouis vraiment du plan d'action mis en œuvre par le Gouvernement. Je pense que c'est un beau dispositif à continuer de déployer qui répond réellement à des besoins. Il y a des besoins qui sont identifiés et vers lesquels on doit continuer à travailler.

Vraiment, j'insiste et je me réjouis de la démarche qui est entreprise en ce sens. Je pense qu'il y a une vraie utilité et une vraie importance à avancer vers la dimension de supracommunalité pour ces ADL, pour travailler et réfléchir à l'échelle d'un territoire, réaliser des économies d'échelle également. Je pense que cela a une véritable plus-value. À l'heure où l'on parle de plus en plus des bassins en plus, je crois que les ADL ont un rôle à jouer dans ce cadre-là également.

Je vous remercie pour votre réponse. On ne manquera pas de continuer ce débat intéressant.

(M. Evrard, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. NEMES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES ACCUSATIONS DE CORRUPTION DANS
LA MAJORITÉ VERVIÉTOISE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Nemes à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur

« les accusations de corruption dans la majorité verviétoise ».

La parole est à M. Nemes pour poser sa question.

M. Nemes (PTB). – Monsieur le Ministre, on a un problème à Verviers. Je ne parle pas des problèmes de majorité qui paralysent la ville maintenant depuis quelques mois, qui paralysent la ville en plein milieu d'une crise sanitaire, économique et sociale, dans une des villes les plus pauvres de la Région, et ce, depuis déjà bien avant le covid.

Ce qu'il y a, c'est qu'au milieu de toute cette lutte des places à Verviers pour le moment, il y a une information importante qui ressort et je pense que cela doit attirer notre attention. Cette information, Monsieur le Ministre, c'est qu'en septembre, la bourgmestre de Verviers, lors d'une conférence de presse – elle invite l'ensemble des médias locaux, il s'agit donc bien de diffuser largement une information –, transmet l'information que l'un de ses échevins accuserait de corruption un autre échevin.

Je pense que cela doit attirer notre attention parce que ce genre d'accusation est grave. Si c'est vrai, une accusation de corruption pareille, il doit y avoir des conséquences. Si c'est faux, une accusation pareille ne peut pas être laissée dans le vent comme cela, il doit aussi y avoir des conséquences.

Suite à ces accusations dans la presse verviétoise locale, il y a tout un tas d'autres articles qui ont été publiés et qui parlent de corruption, de copinage, et cetera. Mais ce n'est pas la question du jour, ce n'est pas la question sur laquelle j'aimerais bien m'entretenir avec vous aujourd'hui.

Ma question est vraiment là. Quand une bourgmestre fait ce genre de déballage public, ce genre d'accusation largement pour que cela vive dans le débat au niveau des citoyens, est-ce normal en termes de démocratie locale qu'il n'y ait aucune réaction ? C'est un peu la question que je vous pose aujourd'hui, Monsieur le Ministre. Êtes-vous au courant de la situation ? Une enquête administrative va-t-elle être lancée pour que l'on puisse faire la transparence sur ces graves accusations de corruption ? Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour cette question. Je sais qu'il se passe beaucoup de choses à Verviers ou plutôt qu'il ne s'en passe pas. Néanmoins, je n'ai pas connaissance du propos que vous évoquez, si j'ai bien compris, qui date déjà du mois de septembre. Je pense que l'on aurait peut-être pu m'interroger au préalable, mais je ne vous en fais pas le reproche. Simplement, dans le rôle qui est le mien, nous

instrumentons et nous indaguons toute une série de plaintes.

Je dois être franc avec vous, nous n'avons reçu à ce jour aucune plainte relative aux accusations qui s'avéraient exactes à certains degrés de gravité. Mais je prends des précautions, puisque je n'ai ni entendu ni vu les choses relayées. Si les faits s'avéraient exacts, ils ont un certain degré de gravité. S'il n'y a pas la matière administrative ou s'il n'y a pas le CDLD, le droit commun appartient à toute personne qui se sent flétrie par les propos qui auraient été tenus. C'est aux personnes qui sont elles-mêmes visées à réagir avec les dispositifs de droit commun.

M. le Président. – La parole est à M. Nemes.

M. Nemes (PTB). – Je reste inquiet, Monsieur le Ministre, parce que la commune de Verviers est une des communes qui a décidé de se doter d'une commission Déontologie. Lorsqu'on a des accusations comme celle-ci – une bourgmestre qui donne des infos comme quoi un échevin accuse un autre échevin –, on ne réunit pas cette commission de déontologie.

Pourquoi ne la réunit-on pas ? Parce que je pense qu'on reste dans un entre-soi politique : ce sont des élus qui contrôlent des élus. Et cela ne va pas. Les gens sont en rupture de confiance avec l'ensemble du monde politique. Et l'on ne peut que leur donner raison quand on voit l'ensemble de tous les scandales qui ont traversé notre Région, même la province de Liège en général.

Je pense qu'on rate ici l'occasion, Monsieur le Ministre, de lancer un signal clair, le signal qu'on ne transige pas avec la corruption, qu'on ne la tolère pas, voire même qu'on va activement lutter contre.

Je pense que c'est vraiment grave quand une bourgmestre lance ce genre d'accusation et qu'il n'y a pas de conséquence. Comme je l'ai déjà dit, si c'est vrai, c'est grave et l'on doit faire quelque chose ; si c'est faux, pourquoi rien n'est fait ?

La réponse que j'ai aujourd'hui est un peu incompréhensible. Il ne se passe rien, on ne fait rien. Je trouve que c'est une réponse que je ne peux pas comprendre.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PUBLICATION DES PROCÈS-VERBAUX
DES CONSEILS COMMUNAUX SUR LE SITE
WEB DELIBERATIONS.BE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la

publication des procès-verbaux des conseils communaux sur le site web deliberations.be ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, la transparence des décisions communales et l'accès à celles-ci par les citoyens est un fondement de la démocratie. Les nouvelles technologies permettent de rendre cet accès encore plus facile pour les citoyens, et c'est notamment le cas au travers du site deliberations.be qui a pour objectif de faciliter l'accès aux décisions émanant du conseil communal, en permettant la consultation des projets de décisions avant la tenue du conseil communal, et des décisions après la tenue du conseil communal qui sont inscrits à l'ordre du jour des séances publiques.

Actuellement, quelques communes wallonnes utiliseraient ce système qui est très facile à mettre en place lorsque l'administration communale utilise le logiciel iA.Délib fourni par l'intercommunale IMIO. Le coût principal est celui de la formation du personnel pour l'utilisation de l'extension qui se monte à quelques centaines d'euros.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu évaluer ce dispositif ? Allez-vous inciter les communes à faire cette démarche ? Un financement de la journée de formation serait-il par exemple envisageable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le site deliberations.be conçu par l'intercommunale IMIO permet de publier, à l'intention des citoyens tant les projets de décisions que les décisions adoptées par les conseils communaux. Les documents sont accessibles via les onglets « Séances » et « Décisions ».

L'onglet « Séances » présente les séances disponibles. Chacune comporte une série d'informations, ainsi que la liste des points qui seront traités. Il est possible de filtrer le résultat par date de séance, matière et mandataire.

Il s'agit clairement d'une avancée en matière de transparence et de démocratie participative, puisque le public peut prendre connaissance des délibérations en ligne. J'y suis favorable. Je rappelle que les séances du conseil communal sont publiques en vertu du Code de la démocratie locale.

Il convient toutefois de prendre quelques précautions en matière de publication préalable aux séances du conseil communal, puisque en tant qu'autorité de tutelle, je suis très attentif au respect du débat démocratique au sein des organes représentatifs. Je rappelle à cet égard que le débat sur les points à l'ordre du jour doit se faire en séance publique du conseil, ni avant ni après.

En outre, la publication des informations avant les séances ne doit pas mettre en péril le bon fonctionnement de l'administration communale, en faisant peser sur les services un travail manifestement chronophage, notamment au vu des obligations à respecter en matière de législation sur la vie privée. Vous savez, c'est tout le débat que l'on a relativement au principe de transparence vers lequel on doit tendre, et au point d'équilibre que l'on doit trouver par rapport à l'exercice que les différentes communes doivent réaliser. La CADA et le Conseil d'État ont d'ailleurs relevé cet élément.

Pour ce qui est du soutien financier à accorder à cette initiative, nous nous trouvons dans un créneau d'activités très concurrentiel, et l'intercommunale IMIO est d'ailleurs soutenue financièrement par la Wallonie. Vous savez comme moi qu'elle n'est pas le seul acteur, producteur de solutions de gestion et de dématérialisation de documents.

Néanmoins, comme j'ai déjà pu l'évoquer à diverses reprises, des appels à projets seront lancés à partir de cette année en matière de digitalisation des pouvoirs locaux puisqu'une première enveloppe de 10 millions d'euros qui est prévue dans l'accord TOP que je compte mettre en œuvre et transformer en appel à projets à destination des villes et communes.

J'ai ensuite – comme je crois vous l'avoir déjà répondu à l'un d'entre vous – sollicité un montant complémentaire dans le cadre du Plan de résilience et de relance européen. Soyez donc assurés qu'au travers des appels à projets, nous comptons réserver des moyens pour que les pouvoirs locaux puissent s'équiper, notamment en matière de digitalisation, mais aussi dans le but de favoriser la transparence et le débat démocratique.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Oui, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Deliberations.be est un outil très intéressant. Il permet de centraliser les décisions prises par différentes communes, et aussi cela permet aux citoyens de faire des comparaisons parfois des décisions de ville à ville pour mieux comprendre les réalités locales.

Ici, on a pu entendre que vous dites que cela peut être un dispositif chronophage, mais comme je vous l'ai dit dans la présentation de ma question, ce n'est pas le cas si la commune travaille déjà avec l'intercommunale IMIO. Ce n'est pas du tout chronophage, c'est juste utiliser un onglet...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je peux me permettre ? Je ne veux pas forcer les communes à travailler avec IMIO, il y en a d'autres qui travaillent avec d'autres *processes* et j'entends bien ce que vous dites et je peux le concevoir

et j'y suis favorable, mais il y a tout de même cette donnée relativement à l'autonomie communale.

M. Beugnies (PTB). – Tout à fait, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Tout à fait, donc les communes qui, aujourd'hui, utilisent déjà cette interface peuvent le faire de manière très facile. Ce n'est pas chronophage en tout cas. Donc, ces communes, on pourrait déjà les inciter à utiliser cette possibilité. C'est aussi parfois votre rôle, Monsieur le Ministre, de les inciter à partir du moment où évidemment, ce n'est pas chronophage, et c'est le cas s'ils possèdent déjà cette plateforme.

En tout cas, cela pourrait améliorer considérablement la transparence des décisions prises par le niveau de pouvoir qui est le plus proche des gens et donc c'est quelque chose de très important.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ORGANISATION DE RÉUNIONS À
DISTANCE POUR LES ORGANES
COMMUNAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'organisation de réunions à distance pour les organes communaux ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, les arrêtés de pouvoirs spéciaux suivis d'un décret permettent actuellement aux conseils communaux de se tenir, et ce jusqu'au 31 mars en visioconférence. La Région bruxelloise a fait choix d'insérer dans la loi communale la notion de cas de force majeure qui rend impossible la tenue physique des séances de conseil communal. On le sait, actuellement, la Wallonie est en phase de réflexion et consulte avant d'intégrer ces cas de figure éventuellement dans le CDLD. Il semble qu'un premier texte soit élaboré à ce jour. Je voulais dresser éventuellement avec vous le contenu des avant-projets de décret qui seront soumis à la concertation.

Quelles sont les modalités envisagées selon le type de pouvoir local et selon le type d'organe concernés ?

On peut s'interroger sur la nécessité d'inscrire durablement un tel dispositif dans la loi communale, et ce dans la mesure où les cas sont exceptionnels, et la pratique nous a démontré, même si cela suscite de temps à autre débat, qu'il est possible, soit par le Parlement, soit par le biais des pouvoirs spéciaux, notamment si le

Parlement ne peut se réunir, de légiférer temporairement et utilement en la matière.

Comment la Wallonie s'engage-t-elle à soutenir numériquement et en termes de formation les pouvoirs locaux qui ont été plongés dans une forme de révolution technologique ?

Outre le soutien financier que vous avez déjà accordé, un appel à projets ou une initiative plus large de la Région sont-ils en préparation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, l'expérience a montré que les pouvoirs locaux ont su s'adapter aux conditions exceptionnelles que nous avons rencontrées collectivement depuis le mois de mars 2020. Les retours qui nous avons eus du terrain sont globalement positifs. La possibilité de tenir des réunions à distance s'inscrit non seulement dans un certain pragmatisme, mais aussi dans une perspective de modernité que nous ne pouvons ignorer.

Je vous confirme, tout d'abord, que des textes visant à pérenniser la possibilité d'organiser de telles réunions au niveau des pouvoirs locaux sont examinés par le Gouvernement. Les textes ont été soumis aux différents organes consultatifs, qui ont remis leurs avis et, en fonction de leurs avis, nous avons corrigé les premiers projets.

Après les législations de crise, nous avons, en effet, estimé que le temps était venu d'inscrire durablement les règles en la matière dans le Code de la démocratie locale, comme vous l'avez évoqué, comme l'ont fait les autres Régions du pays. Nous avons considéré qu'il ne serait pas compatible avec le principe de sécurité juridique de continuer à légiférer temporairement, d'échéance en échéance.

Des textes pérennes vont être adoptés, ils arriveront, en deuxième lecture, au Gouvernement, cette semaine, pour être soumis au Conseil d'État. Vous en saurez donc un peu plus dans très peu de temps.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

On l'a vu, les communes ont dû s'inscrire, bien malgré elles, dans une dynamique, qui finalement se révèle positive, puisque nombre d'élus communaux ont pu, à travers ces nouvelles technologies, continuer à faire leur travail.

On peut s'interroger, effectivement, sur la volonté de l'inscrire durablement dans la loi communale. En tout cas, j'imagine qu'il faudra être très attentifs sur le *momentum* qui permettra d'enclencher cette procédure, exceptionnelle, rappelons-le, parce que chacun conviendra que c'est évidemment, sur le plan juridique notamment – vous y avez fait allusion –, c'est quand même nécessaire de se réunir en présentiel. Je crois que, même si nous avons pris une certaine forme d'habitude à travers les réunions en visio, la règle, la norme doit être évidemment, dans tous les cas de figure, sauf circonstances extrêmement exceptionnelles, de se réunir physiquement, comme on le faisait par le passé.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE À
PROPOS DE LA COMMUNE DE SAINT-
NICOLAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'instruction administrative à propos de la Commune de Saint-Nicolas ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, dans cette commission, nous essayons, les uns et les autres, de faire progresser la cause de la bonne gouvernance et de la transparence. D'une manière générale, nous considérons que le monde municipal s'inscrit tout à fait dans cette dynamique, mais il y a parfois des contre-exemples, dont il convient de s'inquiéter, voire de combattre.

Le dossier de la Commune de Saint-Nicolas a déjà fait couler beaucoup d'encre, y compris dans cette commission. Il a d'ailleurs fait tourner des bobines puisqu'un film d'investigation a été réalisé à ce sujet.

Fin janvier, puisque vous vous étiez déjà interrogé sur le sujet, vous disiez que l'examen de la situation était toujours en cours, tant au niveau de l'administration qu'au niveau de votre cabinet. À l'époque, vous n'aviez pas encore reçu les conclusions de cette instruction. Vous laissiez ensuite entendre que ces conclusions seraient bientôt disponibles.

Je me permets, dès lors, Monsieur le Ministre, de revenir vers vous. Le Service public de Wallonie a-t-il clôturé son instruction ?

Quelles sont les conclusions de cette instruction ? Quelle analyse en faites-vous ?

Avez-vous, d'ores et déjà, pris des initiatives à l'égard de la commune, lui avez-vous demandé, par

exemple, de modifier certaines de ses procédures de décision afin d'améliorer la transparence administrative, qui doit être de règle, tant à l'égard des citoyens qu'à l'égard des conseillers communaux ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur ce dossier.

M. le Président. – Je ne sais pas si vous avez rappelé M. Antoine, car je vais devoir clôturer la thématique s'il n'arrive pas bien vite, malheureusement.

(Réaction de M. Dispa)

Oui, je ne dis pas le contraire, mais je dois faire respecter les règles. C'était pour vous prévenir.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois vous informer que le SPW Intérieur a maintenant achevé l'instruction du dossier et m'a remis son rapport le 22 janvier dernier.

Sur base de ce rapport, j'ai décidé que l'affaire n'appelait aucune mesure de tutelle. En effet, dans son fonctionnement quotidien, la Commune de Saint-Nicolas respecte les droits des conseillers communaux.

Certes, les pièces du dossier ont révélé deux points d'attention, mais tandis que l'un était dépourvu de toute incidence concrète, la commune s'est engagée à remédier à l'autre. Concrètement, ces deux points concernent d'une part la mise en discussion de simples communications qui, si elles n'appelaient aucune décision, ne figuraient pas à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 31 août 2020. Donc, une communication qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour devait l'être.

D'autre part, la carence de la commune a l'obligation prévue à l'article 11.122.14, § 4, dernier alinéa du Code de la démocratie locale, de publier les procès-verbaux des séances du conseil communal sur le site internet de la commune.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Aucune mesure de tutelle, dites-vous. Deux points d'attention : la mise en discussion de communication et la publication de PV. Je veux croire qu'à tout le moins, par rapport à ces deux points d'attention, la commune fera le nécessaire pour que la situation soit corrigée.

Pour le surplus, il appartiendra aux acteurs locaux notamment de poursuivre, le cas échéant, leur action ou leur combat par rapport à la nécessité d'une évolution des pratiques locales. Il me semble, en effet, que ce que l'on avait pu découvrir dans la presse ou dans ce travail

d'investigation réalisé à l'époque par le journaliste David Leloup faisait apparaître des pratiques dont on doit considérer entre nous qu'elles relèvent du passé et qu'il faut y mettre fin.

J'espère vraiment que, au-delà des mesures incombant au ministre de tutelle qui parfois ne peuvent pas être prises, il y aura dans le chef des responsables communaux une véritable prise de conscience pour que ce principe de bonne gouvernance et de transparence auquel nous sommes attachés soit également d'application dans la Commune de Saint-Nicolas.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA STRATÉGIE WALLONNE DE
RECONVERSION DES ÉGLISES
DÉSACRALISÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie wallonne de reconversion des églises désacralisées ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas une reconversion, mais plutôt une diversification. Ainsi s'exprimait le responsable de l'intercommunale liégeoise Ecetia, intercommunale qui va se lancer dans la réaffectation des églises.

Selon le dernier rapport annuel de l'Église catholique de Belgique, on en compte environ 2 550 du côté francophone. Mais toutes ne sont pas assidûment fréquentées. Certaines même sont fermées et souffrent d'un manque d'entretien. Il est vrai qu'elles sont soit à charge des communes s'ils en sont propriétaires, soit des fabriques d'église. Dès lors, le moment venu, il y a une interpellation des pouvoirs locaux qui parfois, faute de moyens ou pour d'autres raisons, rechignent d'apporter les moyens budgétaires nécessaires parce que, par exemple, ils n'auraient pas bénéficié de subventions régionales.

Ce même Bertrand Demonceau, Directeur d'Ecetia, explique : « Notre intercommunale accompagne les pouvoirs locaux dans le développement d'infrastructures neuves. Mais ici, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une demande du côté des villes et communes à propos de ce patrimoine qui, au fil du temps, se dégrade ».

C'est ainsi que l'intercommunale s'est lancée dans ce nouveau créneau. Il disait : « On propose une voie moyenne, on conserve l'enveloppe extérieure et l'on réfléchit à la réaffectation intérieure. On pratique un examen de faisabilité technique, les possibilités de

rénovation et les coûts. Ensuite, on pratique une étude de marché. Ici, on est animé par la volonté de conserver l'édifice, il y a donc un coût de rénovation. Comment va-t-on l'absorber ? Si l'on fait du logement, on peut espérer des subsides ».

Vous aurez donc compris qu'à la fois, vous êtes concerné par les pouvoirs locaux, de tutelle, mais également par la compétence du logement.

Pour assurer de nouvelles affectations aux églises désacralisées, comptez-vous, Monsieur le Ministre, solliciter d'autres intercommunales de développement pour réaliser les études préalables nécessaires à une nouvelle vie pour les bâtiments du culte ?

À l'invitation d'Ecetia, comptez-vous subventionner des opérations de création et d'aménagements de logements au sein de ces immeubles imposants, mais dont le rôle patrimonial est incontestable ?

Plus largement, quelles sont vos recommandations que vous adresseriez ou que vous avez adressées aux collectivités locales afin d'assurer une reconversion de bâtiments culturels ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, en tant que ministre de tutelle, je suis évidemment amené à me prononcer sur la désaffectation d'églises, mais surtout lorsque l'autorité compétente me sollicite, à savoir l'évêque ou l'archevêque pour le culte catholique, selon la localisation du bien. L'autorité ecclésiastique conditionne d'ailleurs parfois sa demande à certaines prescriptions conservatoires de l'une ou l'autre partie du lieu. Habituellement, ces demandes sont assorties d'informations sur le sort réservé au lieu de culte après sa désaffectation, mais ce n'est pas systématique. Cette donnée n'est en effet pas obligatoire en application du décret du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

J'ai été récemment saisi d'une demande de désaffectation dans laquelle l'édifice allait être reconverti en logement, mais il s'agissait d'une propriété fabricienne en droit de cession à un particulier. Aucun dossier destiné à permettre à la Commune de transformer le bien en logement ne m'a été transmis à ce jour ou, en tout cas, l'information n'était pas reprise.

Je suis évidemment favorable au fait que l'on puisse donner une nouvelle affectation aux églises désacralisées et désaffectées et d'ainsi préserver notre patrimoine. La question des subventions demanderait une analyse plus en profondeur. Cela étant, malheureusement il ne m'appartient pas d'inviter les intercommunales de développement ou tout autre opérateur public ou privé qui pourrait être intéressé à se

lancer dans ce type de dossier. D'autant plus que, comme je l'ai indiqué, l'initiative doit d'abord venir des autorités ecclésiastiques.

J'ajoute qu'aucune désaffectation ne peut être sollicitée par la Commune ; elle doit plutôt émaner de l'organe représentatif compétent. Rien n'empêche cependant les communes d'instaurer un dialogue avec les services de l'évêché en proposant des projets de réaffectation pour des lieux qui ne servent plus au culte.

À ce stade, au-delà des habituelles recommandations visant au respect de la loi – à savoir la loi relative aux marchés publics, aux grands principes de droit administratif tels que l'égalité et la non-discrimination – et de l'intérêt général, il n'est pas aisé de formuler des recommandations plus précises aux collectivités. Tout dépend du montage juridique qui sera envisagé par les pouvoirs locaux ou toute autre autorité, chaque cas devant être examiné en l'espèce.

Néanmoins, mes services sont toujours ouverts à accompagner les processus qui leur seront soumis.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je note en réaction au ministre qu'il n'y a eu qu'une seule demande de désacralisation pour des logements privés. L'action d'Ecezia au niveau de la Région concernée n'a pas encore débouché sur une action de demande concrète de désacralisation. C'est davantage une offre de service que de réalisation. Pour le reste, je remercie le ministre d'avoir été complet, ce qui ne m'étonne pas de lui.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SOUTIEN WALLON AUX DONNS ET LEGS
PRIVÉS EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS
LOCALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien wallon aux dons et legs privés en faveur des collectivités locales ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, naguère, il n'était pas rare de voir certains de nos concitoyens plus nantis que d'autres léguer tout ou une partie de leur patrimoine à leur CPAS local ou même à leur commune, que ce soit à titre de solidarité ou pour permettre la réussite de projets locaux dont ils étaient particulièrement fiers ou intéressés. Cette pratique explique comment nos CPAS et communes sont devenus, au fil des décennies, d'heureux propriétaires,

parfois même très conséquents, de terres ou d'immeubles.

Aujourd'hui encore, de nombreux Wallons sans héritier direct recourent au legs ou legs en duo au profit de leur CPAS principalement, soulageant ainsi les autres héritiers plus éloignés de tout droit de succession.

Par ailleurs, de notre vivant, nous pouvons aussi effectuer des dons au profit des CPAS. Tout don en espèces d'au moins 40 euros donne lieu à une réduction d'impôts pour 45 % du montant cédé.

Ce type de dons est particulièrement bienvenu dans le chef des CPAS confrontés notamment à la construction d'une maison de repos ou crèches voire à aider leurs concitoyens dans la précarité ou la difficulté. J'ai pu lire que certains CPAS faisaient même de la publicité pour ce type de dons.

Ainsi, la Ville d'Ottignies, suite à une démarche du même ordre, vient de recevoir 100 000 euros – ce qui n'est pas négligeable – après publicité de la mesure.

Ces dernières années, votre administration des pouvoirs locaux a-t-elle relevé l'importance de ces legs et dons ? Si oui, pour quel montant ? C'est pour avoir une idée de leur importance.

Par ailleurs, allez-vous soutenir ou organiser une large promotion de ce dispositif fiscal qui me semble largement favorable à l'action sociale et aux projets communaux ?

Pour conclure, il me semble qu'une concertation avec votre collègue, Jean-Luc Crucke, devrait s'imposer pour rendre encore plus attractif ce type de don ou de disposition testamentaire en faveur de l'action publique.

Je suis très impatient de vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous soulevez des questions que peu soulèvent. Je me posais la question de savoir si le cdH allait soumettre cette suggestion à la *task force* Finances locales pour résoudre les problèmes de nos communes.

(Réaction de M. Antoine)

Oui, effectivement.

Vous me permettez de me replonger dans la matière. Il est vrai que, ci et là, de temps en temps, on reçoit des legs de moindre importance. C'est assez courant, et pour du mobilier en général. C'est ce que j'ai vécu à la ville.

Sur la base de l'article 59 du Code des droits de succession, les entités locales bénéficient d'un taux réduit sur ces legs, tout comme les sociétés agréées par

la Société wallonne du logement, le Fonds du logement et les organismes à finalité sociale agréés en tant qu'agence immobilière sociale, les régies des quartiers ou encore les associations de promotion du logement. C'est donc assez vaste.

Durant ces dernières années, c'est une masse imposable de l'ordre de 3 à 4 millions en moyenne annuelle qui a été léguée en Wallonie. Pour leur part, les communes et les CPAS ont perçu annuellement des dons et legs pour un montant total de 1,71 million d'euros.

On est donc malheureusement loin de puits sans fond qui nous permettraient de financer les politiques sociales. Néanmoins, les gestes qui ont été posés sont nobles et permettent d'aider la collectivité à faire face aux nombreux défis qu'elle a, notamment les problèmes de précarité que l'on connaît malheureusement en Wallonie.

Faut-il rendre plus attractif ce type de dons et legs ? Comme je l'ai rappelé, ces legs bénéficient d'un taux réduit. On peut aussi penser que ces possibilités ne sont pas méconnues des éventuels candidats à ce type de transfert de patrimoine, notamment via les notaires, informés des possibilités en la matière. L'attractivité a probablement ses limites, à tout le moins, en termes de réduction fiscale. Enfin, il ne faut pas oublier que la réception d'un patrimoine a son corollaire : l'entretien, voire de rénovation.

Vous l'aurez compris, je suis plutôt partisan de travailler avec les notaires pour leur demander de bien communiquer les dispositifs existants auprès des citoyens disposés à y recourir.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Si j'ai bien compris, c'est 1,71 million d'euros pour les communes et les CPAS, et la totalité des dons et legs pour l'ensemble des bénéficiaires atteindrait 3 à 4 millions d'euros. Je vous remercie pour ces chiffres.

Pour avoir interrogé un notaire – ce n'est pas la fédération –, avant de vous questionner à votre tour, la grande difficulté, m'a-t-il dit, au niveau du notariat, c'est l'absence de confiance du citoyen dans une autorité publique. Il faut venir présenter tout son patrimoine dans la discrétion d'une étude notariale. Il y a plus de facilité, vous m'aurez compris, à la compréhension et à la discrétion s'il s'agit d'une association – par exemple, protectrice des animaux ou qui a une démarche caritative – que le CPAS parce qu'ils ont peur que l'autorité locale ne renseigne d'autres éléments à l'autorité régionale.

Il y a peut-être là une matière à réflexion – et je vous la livre telle qu'elle m'a été communiquée – pour rendre étanche. Dès lors qu'il ne s'agit pas d'un délit, il n'y a pas de raison que les CPAS transmettent une information

aux autorités régionales. C'est pour cela que je vous soumettais l'idée d'une concertation avec votre collègue, Jean-Luc Crucke.

**INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES DÉLAIS POUR L'OBTENTION
PRIORITAIRE D'UN LOGEMENT SOCIAL
CONCERNANT LES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les délais pour l'obtention prioritaire d'un logement social concernant les femmes victimes de violences conjugales ».

MM. Evrard, Lomba et Antoine se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, je voulais vous interpeller pour une thématique grave, puisqu'il s'agit ici des violences faites aux femmes, et plus spécifiquement des violences conjugales, des violences intrafamiliales qui n'ont malheureusement fait qu'augmenter avec le confinement.

Récemment, le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion informait qu'il avait vu son nombre d'appels à l'aide augmenter de 30 % depuis le premier confinement. Avec des appels de victimes de violence conjugale qui sont plus courts, plus brefs et des situations plus extrêmes.

Pour beaucoup d'entre elles, les bulles d'oxygène qui existaient avant le confinement ne sont plus présentes et rendent les situations plus tendues. Les bulles d'oxygène étaient par exemple aller travailler au lieu du télétravail, aussi sortir plus tard le soir avant le couvre-feu, et cetera. Tout cela n'existe plus pour l'instant. Du coup, les gens sont plus renfermés chez eux, ce qui fait que les situations sont beaucoup plus tendues.

Une des solutions pour mettre fin à ce genre de situation est la possibilité de disposer d'un autre logement, pour échapper aux violences. Cependant, certaines victimes n'ont pas nécessairement les moyens financiers pour parvenir à payer le loyer d'un logement classique dans le marché locatif privé.

Dans ce cadre, un des mécanismes existants est l'attribution prioritaire d'un logement social à des personnes qui sont victimes de violences conjugales. Ainsi des points de priorité sont accordés pour la personne qui a quitté un logement dans les trois mois

qui précèdent l'introduction de la candidature, suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants.

Le problème étant que ces délais sont trop courts, et ne permettent pas à certaines personnes victimes de violences conjugales d'avoir accès à ces points de priorité.

Récemment, une jeune femme très courageuse, victime de violences conjugales, a témoigné de sa situation dans la presse. Elle a été victime de violences conjugales pendant 10 ans. En avril 2019, une énième scène de coups lui fait prendre conscience qu'elle doit sauver sa peau et qu'elle doit partir avec sa petite fille. Son histoire se retrouve devant la justice. Elle est admise le 5 octobre 2019 dans une maison d'accueil d'urgence à Mons, avec une adresse secrète, loin de sa région de Charleroi, afin de garantir sa sécurité. Le 10 janvier 2020, avec l'aide de son assistante sociale, elle entame les démarches pour obtenir un logement social. Comme elle est sans domicile et en même temps victime de violences conjugales, elle est logiquement prioritaire, tout en haut de la pile. La Sambrienne l'a d'ailleurs contactée pour lui dire que tout était en ordre, jusqu'à ce que finalement, elle se ravise, parce qu'elle avait introduit sa demande avec cinq jours de retard.

Il faut bien comprendre toute la séquence pour la victime. Elle explique ceci : « j'avais besoin d'attestations, de changer d'adresse, de m'assurer que tout était réglé sur le plan administratif par rapport à mon ex-conjoint aussi, donc sur le moment, c'était cela qui était le plus urgent ».

Ce détail administratif de cinq jours de retard a des conséquences. D'abord, cela lui enlève son statut de victime. C'est un comble. Ensuite, elle explique qu'elle a quelquefois dormi dehors avec sa petite fille. Pour le moment, elle est hébergée chez une dame qui a bien voulu les accueillir, mais c'est une situation extrêmement difficile pour elle.

En tout cas, comme elle le dit, c'est un combat de tous les jours : elle se bat pour sa fille. Elle sait qu'il faut qu'elle tienne bon, elle ne peut pas retourner chez ses parents, parce que sinon ils risquent de perdre leurs allocations, parce qu'ils ont encore trois enfants à charge.

C'était important de faire ce témoignage qui montre que quand on n'a pas les moyens de louer un logement classique à cause de ce délai, l'on risque de dormir dans la rue, ou même on vous pousse parfois à retourner vivre chez le mari ou le compagnon violent et l'on risque sa vie.

Nous avons pu parler avec différents acteurs associatifs qui nous l'ont dit. Trois mois, c'est beaucoup trop rapide. De plus, la période que nous sommes en train de vivre avec la crise sanitaire, en plus de renforcer ces violences conjugales, peut entraîner un temps plus

long dans la réalisation des démarches administratives qui sont nécessaires à l'obtention de ces points.

Pour répondre à cela, un agrandissement du délai à six mois, ainsi qu'une période de souplesse laissée à l'appréciation des Sociétés wallonnes du logement ou des SLSP pourraient être mis en place.

Allez-vous modifier l'arrêté du Gouvernement wallon en ce sens, en passant le délai de trois à six mois et en autorisant une période de souplesse ?

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Evrard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Evrard (MR). – Je partage le constat. Cette crise a effectivement démontré combien les violences au sein de la famille, du couple, à l'égard des plus faibles, et notamment des femmes, ont été exacerbées lors de cette période de confinement et a mis en évidence une problématique à laquelle nous devons apporter des solutions.

J'entends bien que des cas particuliers tels que ceux relatés ici interpellent et posent question. D'un autre côté, on sait qu'aujourd'hui les demandes, notamment en logements sociaux, sont énormes et elles sont bien plus grandes que l'offre actuelle.

Le ministre a d'ailleurs rappelé combien il souhaitait insuffler une dynamique à ce niveau-là pour renforcer l'offre en logements sociaux.

On sait aussi que les files d'attente sont longues, elles répondent à une série de critères et je dois vous avouer que je suis un peu mal à l'aise, même si l'on veut changer le cadre, face à l'autorisation que l'on donne à certains de doubler dans la file.

En effet, je ne suis pas certain qu'il faut catégoriser celles et ceux qui ont besoin d'un logement social, en disant « celui-là en a plus besoin qu'un autre ». Il y a des critères, une dynamique dans laquelle il faut s'inscrire.

Il est vrai que la volonté serait d'offrir de la souplesse, mais, dans d'autres domaines, il faut fixer une limite à un certain moment. Celui qui, à chaque fois, se trouve de quelques jours ou de quelques kilomètres/heure au-dessus de la limite se dise : « C'est dommage, je n'étais pas tout à fait dans les clous, mais essayons d'accepter quand même ».

Il y a, en tout cas, une réflexion à mener et la solution – si j'entends ce que le PTB propose – est une formule qui permet de répondre à certains cas particuliers.

Je crois qu'on doit essayer d'avoir une solution globale par rapport à cette problématique des violences et il serait intéressant d'entendre le ministre en la matière.

La brique, le logement est probablement une partie de la solution. Nous devons, selon moi, être créatifs et mettre tout en œuvre pour pouvoir accueillir un plus grand nombre plutôt que d'essayer de changer un ordre de priorité.

À cet égard, je suggère que les AIS puissent jouer un rôle, notamment en mettant une partie de leur parc à disposition des situations d'urgence. Une réflexion globale est à mener afin de permettre à la cause d'avancer et répondre au mieux à toutes sortes de violences que certains de nos concitoyens et concitoyennes subissent au quotidien. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Lomba (PS). – Juste pour recadre un peu la demande ou, en tout cas, la comprendre.

Monsieur le Ministre, si j'ai bien compris, je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on puisse réfléchir aux critères d'attribution et à les retravailler, les améliorer, les redébattre et, pourquoi pas, les changer.

Je m'inscris en faux sur l'idée d'apporter de la souplesse sur le respect de la loi. Il y a des critères d'attribution qui doivent être respectés avec rigueur. J'ai été président d'une société de logements pendant dix ans et j'étais le plus heureux des présidents d'avoir à respecter et m'en tenir à la loi et ne pas avoir une espèce de souplesse ou de « bon sens ».

J'ai lu dans la presse, par rapport à une affaire et je suppose que c'est à celle-là que vous faites référence, que l'on appelait au « bon sens » des services de La Sambrienne face aux règles de la loi. C'est très délicat.

Autant je suis d'accord que l'on peut revoir la loi concernant les règles d'attribution. Il est sain de remettre le travail sur le métier régulièrement et d'améliorer les procédures d'attribution, mais, de grâce, n'amenons pas la souplesse ou le bon sens dans l'application des réglementations. C'est très très dangereux, mais c'est mon avis.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Antoine (cdH). – Je serai très bref, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'écoute avec beaucoup d'attention le débat qui a été lancé par M. Beugnies, et comme je suis l'auteur, avec vous, d'une réforme importante sur l'objectivation de l'octroi des logements publics, je tiens à défendre ce mécanisme, parce qu'on a

peut-être déjà oublié tout ce qui se passait auparavant, qui reposait sur des passe-droits, sur de la subjectivité, sur des cadeaux, des favoritismes, et cetera, ce qui nous avait d'ailleurs entraînés à l'envoi de 22 commissaires spéciaux, c'est donc dire si le secteur était particulièrement malade à l'époque. Je reconnais aujourd'hui que les règles strictes d'évolution de l'octroi des logements sont parfois un peu sèches, mais elles offrent l'avantage de l'objectivité totale, puisqu'il n'y a plus de capacité de manœuvre.

Enfin, je rappelle quand même à mes collègues qu'il y a une possibilité de voir les communes ou les CPAS louer ces logements pour un nombre réduit et avoir une appréciation plus locale, certaines sociétés le pratiquent, je peux en convenir, mais je plaide pour que l'on garde l'essentiel de la réforme, non pas parce qu'avec M. Courard, avec M. Di Rupo et d'autres, nous en étions les auteurs, mais parce qu'il a fait ses preuves.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos différentes expressions sur un domaine important qui est d'aider ces femmes qui sont en grande difficulté.

Vous comprendrez néanmoins que je ne vais pas commenter les faits particuliers, je crois qu'il est dangereux de légiférer sur base de cas particuliers. Cependant, je crois qu'il est bon, à travers votre interpellation, de faire le tour sur la problématique.

Les associations de lutte contre les violences conjugales nous indiquent que ces violences ont hélas connu une croissance significative, surtout au début de la pandémie. L'accès à un logement social est évidemment une piste parmi d'autres pour permettre aux victimes de retrouver un cadre sécurisant puisque c'est l'objectif. Mais, je précise que certaines victimes ont plus besoin d'un logement de transit qui leur permet de réorganiser leur vie que d'avoir un logement d'utilité publique. La problématique est plus vaste.

Le 26 janvier dernier, nous avons évoqué les possibilités ouvertes dans ce domaine, en particulier les règles applicables en matière d'attribution des logements sociaux et les priorités spécifiques aux situations de violences intrafamiliales. Nous avons convenu de la nécessité de leur accorder une priorité, nous avons constaté que les modalités d'octroi de cette priorité telles qu'elles sont rédigées actuellement dans les réglementations ne sont pas optimales.

La difficulté formelle réside cependant davantage dans le fait que, pour bénéficier de la priorité liée à sa situation, la victime de violences doit avoir quitté son logement préalablement à l'introduction de sa candidature. Elle se voit donc contrainte d'endurer une difficulté supplémentaire pour se voir accorder la

priorité liée à la violence qu'elle subit. Même si votre proposition de prolongation de délai avait peut-être arrangé un cas, ce n'est pas nécessairement cela qui arrangerait globalement la problématique. Nous envisageons donc une révision plus profonde des critères liés à cette priorité. Néanmoins, une telle révision nécessite au préalable une évaluation du système d'attribution actuel, qui a été confiée au Centre d'études en habitat durable de Wallonie en collaboration avec l'Association wallonne du logement et la société wallonne du logement. C'est sur cette base que la révision pourra être envisagée en concertation avec les différentes parties.

Dans l'intervalle, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, il existe déjà la possibilité pour les comités d'attribution de déroger aux règles habituelles, dans une certaine mesure, dans le cas de situations d'urgence sociale. On rappellera cette possibilité par courrier.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, chers collègues, pour vos commentaires.

Quand j'avais posé la question, il y a un mois, vous aviez dit que vous vouliez évaluer et modifier l'arrêté du Gouvernement wallon, mais le problème est qu'il n'y a aucun calendrier sur la table. Il n'y a aucun calendrier qui est prévu. On vous a d'ailleurs posé une question écrite à ce sujet. On n'a pas encore reçu de réponse. On espère que l'on va bientôt la recevoir.

Je voudrais aussi répondre à M. Evrard. Ici, on parle vraiment d'une catégorie qui existe déjà dans le règlement. Là, on parle de personnes victimes de violences conjugales et qui risquent leur vie. Ce n'est pas comme si l'on dépassait une limite de vitesse. Ce n'est pas cela, ce n'est vraiment pas l'idée. Ici, on vous parle vraiment d'un problème précis, qui est rendu compliqué par la crise, et que vous pouvez finalement modifier rapidement.

Sur la question du délai, je vois une certaine ouverture, en tout cas une certaine volonté, de pouvoir éventuellement remettre en cause le délai. Effectivement, il faut un délai, je suis d'accord, il n'y a aucun doute là-dessus, mais toutes les personnes et les acteurs de terrain que l'on a pu rencontrer sont tous d'accord pour dire que, trois mois, c'est trop court. C'est cela le problème. Il faut vraiment revoir ce délai.

Comme dans l'exemple que nous avons montré, entre le moment où l'on part de chez soi et le moment où l'on fait la demande, il y a tout un tas de choses à faire, tout un tas de démarches administratives. Cela prend énormément de temps. Cela prend la tête. Pour une histoire de quelques jours, vous êtes vraiment dans la « mouise ». C'est quelque chose qui n'est pas acceptable. J'ai entendu qu'il y avait possibilité de

dérogation pour certains cas précis. « Heureusement », j'ai envie de dire.

Ici, quand on parle de souplesse, pour revenir par rapport à ce que vous avez dit, on parle de souplesse uniquement en cas de violences conjugales, pas d'accorder de la souplesse comme cela, en fonction de ceci, de cela.

À titre personnel, on pense que, dans des cas où l'on veut sauver sa peau... Parfois, c'est une question de vie ou de mort. Vous avez des cas de femmes qui retournent chez elle, chez la personne violente, parce qu'elles se retrouvent à la rue. Il y a des logements d'urgence, mais on ne peut y rester que 15 jours, puis il faut trouver des solutions.

M. Lomba (PS). – Monsieur Beugnies, je pense que l'on peut partager ce que vous dites. Simplement, quand je dis de faire attention à la souplesse, M. Antoine a fait référence à une époque révolue où il y avait beaucoup de souplesse et où il y avait beaucoup de dérapages. De grâce, n'ouvrons pas la boîte de Pandore.

M. Beugnies (PTB). – Ici, on parle de violence attestée, sur papier.

M. Lomba (PS). – Il y a toujours une bonne raison d'avoir de la souplesse dans ce genre de demande, même si celle-là est, évidemment, valable.

M. le Président. – Aviez-vous terminé, Monsieur Beugnies ?

M. Beugnies (PTB). – Je pense que M. Antoine aussi a déjà dit que l'on a des possibilités de souplesse. Je pense que c'est quelque chose qui est possible dans des cas vraiment très précis. Je voudrais simplement vous signaler aussi que l'on vous dépose une motion.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse et son approche avec cette vision plus globale qu'il est nécessaire de faire probablement évoluer. Les réponses, je le répète, doivent être globales. L'accessibilité à un logement, qu'il soit de transit, d'urgence ou pour permettre à la personne de se mettre temporaire à l'abri, cela mérite réflexion.

Cela me pose toutefois problème d'essayer de considérer qu'il y a des catégories de citoyens qui sont plus ou moins en danger que d'autres. Il existe aussi une multitude d'autres situations qui sont tout aussi dramatiques et auxquelles nous devons répondre.

En ce qui concerne ma référence par rapport à la norme, que ce soit en matière de vitesse ou par rapport à des critères, c'est pour éviter à tout prix l'arbitraire. Je crois que vous êtes les premiers à considérer que le fossé entre les citoyens et le politique est grandissant au

fil du temps. C'était vraiment typiquement ce genre de mécanisme qui entamait et qui créait des ruptures de confiance parce que certaines personnes qui étaient réellement dans le besoin ne comprenaient pas pourquoi d'autres passaient avant eux. Je crois que cela mérite une réflexion plus large.

On l'a entendu à travers la proposition de M. Antoine, on peut faire preuve de créativité. Les communes ont probablement un rôle à jouer. Il y a peut-être moyen d'y répondre d'une autre manière, en réfléchissant, avec le ministre pour augmenter l'offre en brique, en mur, en sachant que ce n'est pas suffisant. Il ne s'agit pas que la personne se retrouve à l'abri au sein de ses quatre murs. Mais il y a toute la question de l'accompagnement, puis de reconstruction qui s'avère nécessaire.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – C'est juste par rapport à la détresse qu'a soulignée M. Beugnies. Je rappelle que toute commune doit disposer d'un logement de transit dès lors qu'il y a 5 000 habitants. C'est une première réponse.

Deuxièmement, le CPAS peut être amené, sur base d'un rapport social étayé, à louer une maison pour mettre à l'abri cette personne.

Enfin, dernier point, je rappelle qu'il y a une excellente formule qui est agréée et subventionnée que sont les maisons d'accueil qui protègent et accompagnent ces femmes. Je vous renvoie vers l'AMA qui est la fédération de ces maisons d'accueil qui me paraît tout à fait indiquée.

(Réaction d'un intervenant)

Il faut s'adresser aux CPAS, croyez-moi, j'étais dans une autre vie politique locale. Nous avons déjà dû faire face à cette situation d'urgence, et on louait une maison qui était disponible pour une période déterminée.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Quelques mots : on est bien conscients et l'on redit que l'on est conscients que les violences, notamment faites aux femmes ont augmenté avec la covid, que les féminicides ont également augmenté. Il y a un problème à prendre à bras le corps.

Mais comme l'a dit M. le Ministre – on le traduit aussi – je ne pense pas que ce soit à travers le mécanisme de l'attribution des logements sociaux qu'il faut à tout prix essayer de résoudre le problème.

Des outils existent, on vient d'en parler. Ils ne sont pas suffisants, il faut les améliorer et chercher, comme nous le dit M. Evrard, des solutions plus créatives au niveau local. On en est tous conscients, et l'on partage cette volonté, Monsieur Beugnies, croyez-moi.

M. le Ministre a évoqué la réflexion qu'il y a pour l'instant sur les modifications des critères d'attribution avec des interlocuteurs de terrain qui sont là pour nous éclairer.

La sagesse veut qu'il faut prendre le temps de bien faire les choses, de ne pas le faire au coup par coup, au cas par cas et en fonction des circonstances.

Je fais confiance à tout ce travail. J'espère que nous aurons prochainement des retours de ce travail, et que l'on pourra avancer sur la modification éventuelle des critères d'attribution. C'est la raison pour laquelle je vais, au nom de la majorité, déposer une motion pure et simple, pour dire que nous attendrons les propositions du ministre et du terrain par rapport à des modifications éventuelles de critères d'attribution.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Là, Monsieur Lomba, vous parlez plus de mesures globales, et elles sont nécessaires. Mais rien n'empêche...

M. Lomba (PS). – Je parle de critères d'attribution. Cela concerne bien les personnes et leur situation particulière. Je ne fais pas de généralité.

M. Beugnies (PTB). – Ce n'est pas ce que j'ai dit. Des mesures ciblées sont aussi nécessaires.

M. Lomba (PS). – Je pense qu'il y a lieu d'avoir un règlement et des critères d'attribution intelligents et comme on l'a depuis quelques années maintenant qui permettent d'éviter l'arbitraire.

M. Beugnies (PTB). – Des mesures ciblées.

M. Lomba (PS). – C'est important. M. Evrard a expliqué la distanciation des citoyens par rapport aux pouvoirs politiques, c'est une des raisons pour laquelle on doit encore se battre avec des citoyens – M. Bellot l'a dit tout à l'heure – pour redorer le blason des mandataires.

Les choix ne doivent pas se faire avec de l'arbitraire. On est sur ce schéma-là.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je dois allier les deux : mesures structurelles et mesures ciblées. Il faut faire les deux. Dans des cas où l'on parle de situation de vie ou de mort, je crois qu'il faut prendre des mesures ciblées.

M. le Président. – On prend acte du dépôt de la motion du PTB et de la motion pure et simple de la majorité.

L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a

été déposée par M. Beugnies (Doc. 495 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mme Galant et M. Demeuse (Doc. 496 (2020-2021) N° 1).

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MESURES DE SOUTIEN AUX AGENCES
IMMOBILIÈRES SOCIALES (AIS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures de soutien aux agences immobilières sociales (AIS) ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai une question courte, probablement une des plus courtes de la saison, puisque je voulais simplement faire le point avec vous sur les mesures fiscales que vous aviez évoquées il y a quelque temps pour soutenir la reprise dans le cadre du développement des AIS. Il s'agissait de réduire les droits de succession lorsqu'un héritier met en gestion auprès d'une AIS un immeuble dont il vient d'hériter.

Une analyse de cette mesure était en cours au sein de votre cabinet. Je voulais savoir où vous en étiez, si des conclusions ont déjà été tirées de cette analyse.

Pensez-vous que cette mesure pourrait être concrètement mise en œuvre ?

L'impact a-t-il été évalué ?

Quels bénéfices potentiels pourraient en retirer les AIS ?

Parallèlement, concernant le rôle des AIS, d'autres mesures sont-elles à l'étude actuellement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je dois vous répondre que l'analyse d'une telle mesure prend du temps et qu'elle est toujours en cours. Lorsque l'orientation aura été prise, elle sera soumise au Gouvernement, à qui je réserverai la primeur du détail.

Néanmoins, je dois aussi vous avertir que la gestion de cet impôt est toujours assurée par les services fédéraux pour compte de la Région et leur accord sur la faisabilité technique de la mesure sera aussi nécessaire. Il faudra faire preuve de patience. La DPR prévoit d'aboutir, sous cette législation, à un accroissement net

de 12 000 logements publics. Cette mesure devrait être l'un des moyens d'atteindre cet objectif.

Le soutien de la Wallonie au secteur des AIS est varié, mais aussi structurel, afin de garantir leur stabilité et leur développement. Parmi les aides wallonnes, on peut citer une subvention annuelle calculée en fonction du nombre de logements gérés pour encourager une dynamique de croissance. La subvention est d'autant plus importante que la croissance est élevée, avec un effet multiplicateur sur le nombre de logements pris en gestion.

Un montant forfaitaire de 55 euros par an et par contrat de location conclu avec des ménages de catégorie I, octroyé aux AIS pour leur permettre de dispenser un accompagnement social aux locataires les plus vulnérables. Bref, vous connaissez tout cela.

Une intervention financière sous forme d'allocation loyer pour permettre aux agences d'accepter les loyers incitatifs auprès des bailleurs, tout en proposant aux locataires des loyers adaptés à leurs ressources.

Des aides fiscales, pour encourager les propriétaires à confier leur logement en gestion : une réduction, voire une exonération du précompte immobilier, des réductions à l'impôt des personnes physiques si le propriétaire réalise des travaux importants et une réduction de la TVA à 12 % pour toute personne physique ou morale qui achète, construit, ou prend en leasing un bâtiment ou un complexe d'habitations pour le donner en location à une AIS.

S'y ajoute encore, un dispositif de prêts et de subventions qui est accordé par le Fonds du logement aux propriétaires bailleurs.

Enfin, je viens de donner mon accord pour une campagne de promotion qui sera destinée à sensibiliser les propriétaires privés à ces avantages dont ils peuvent bénéficier via les AIS.

Bref, il y a beaucoup d'avantages que vous connaissez, et nous souhaitons les populariser, donc nous allons mener des campagnes pour sensibiliser le public à rentrer dans le dispositif AIS qui a une croissance naturelle, mais nous pensons que pour atteindre les objectifs qu'on s'est fixés, il faut pouvoir essayer d'amener le public à encore mieux connaître les AIS. D'autre part, on continuera à indiquer la piste fiscale que je vous avais exprimée lors de vos questions précédentes, mais je dois vous dire que ce type de dispositions prennent du temps, à la fois à l'analyse et puis il faudra aussi convaincre de la faisabilité technique par rapport à la matérialité concrète de ce genre de dispositif.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, je concède effectivement que la problématique au niveau

fiscal est complexe et qu'elle mérite temps et réflexion. Aucun souci à ce niveau et vous avez raison de faire une promotion de ces outils AIS à l'heure où le secteur immobilier se porte relativement bien.

Je crois qu'il est intéressant pour les propriétaires, ou celles et ceux qui veulent investir, de se rendre compte qu'il existe des possibilités intéressantes qui ont de nombreux avantages et qui contribuent à l'épanouissement de notre société, à renforcer l'offre qui est parfois dans certains domaines insuffisante.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE DÉSAMANTAGE DU PARC DE
LOGEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le désamiantage du parc de logements publics et privés ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement a lancé un vaste plan de rénovation du logement public, visant à renforcer la salubrité et la performance énergétique de 25 000 logements d'ici 2024, avec un objectif de 55 000 logements à l'horizon 2030. On connaît l'enjeu de ce dossier sur le plan environnemental, mais aussi sur les plans social et économique. Mais il y a aussi un aspect moins souvent évoqué : l'aspect sanitaire, puisqu'on sait en effet à quel point la salubrité d'un logement – et je sais que vous y êtes particulièrement attentif – a un impact sur la santé de ses occupants.

Parmi les éléments d'attention à cet égard, je souhaiterais évoquer la question de l'amiante, cette substance qui est encore bien présente dans de nombreux bâtiments en Belgique alors que son rôle cancérigène n'est plus à démontrer : 85 % des cas de mésothéliome, qui est un cancer fréquent en Belgique, sont causés par l'exposition à l'amiante.

En 2018 – ce sont les derniers chiffres disponibles –, 291 Belges étaient atteints. Pour la seule année 2016, 253 personnes en sont décédées.

Au moment du diagnostic, les patients ont en moyenne une espérance de vie de 14 à 16 mois et seuls 7 % des personnes diagnostiquées survivront cinq ans.

En raison de sa dangerosité, la mise sur le marché et l'utilisation de l'amiante sont interdites depuis plus de 15 ans, l'objectif final est de libérer les bâtiments de cette substance mortelle. Dès lors, le Plan de rénovation est sans doute l'occasion de mener une réflexion sur le désamiantage également en parallèle.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si vous disposiez d'un état des lieux de la présence d'amiante dans le parc de logements publics en Wallonie.

Qu'est-il mis en place pour travailler au désamiantage de ces logements ?

Cette réflexion est-elle intégrée à la stratégie de rénovation du logement public ?

Ne serait-ce pas l'occasion de lier les critères de performance énergétique et de salubrité à des critères de désamiantage ?

De façon plus générale, quelles initiatives prenez-vous pour lutter contre la présence d'amiante dans les logements en Wallonie, en ce compris, du coup, les logements privés ?

L'idée, par exemple, d'un inventaire d'amiante obligatoire, comme en Flandre, est-elle à l'ordre du jour ?

Des mesures spécifiques à l'occasion de la vente ou de la location existent-elles ou sont-elles étudiées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, pour ce qui concerne le logement public, la Société wallonne du logement dispose déjà d'un état des lieux de la présence d'amiante dans le parc, établi au travers de l'outil « Cadastre du logement public ».

Une première campagne de sensibilisation, menée par la SWL en 2007 et 2008, a déjà permis de mettre l'accent sur cette problématique, en rappelant les obligations réglementaires relatives à la protection des travailleurs. Les logements étant considérés comme des lieux potentiels de travail, la gestion de l'amiante est ainsi devenue, au fil des programmes de rénovation – comme le Programme exceptionnel d'investissement, le PIVERT, le PWI et le récent grand Plan de rénovation 2020-2024 –, un des objectifs prioritaires dans la stratégie de rénovation du logement public.

Par ailleurs, au-delà des obligations légales de gestion de la présence d'amiante, les dispositions prises par les SLSP dans le cadre du Plan régional de rénovation 2020-2024 permettent d'affirmer que les travaux entrepris veilleront à éliminer toute présence qui pourrait présenter un danger pour la santé.

S'agissant enfin de l'utilité d'établir un lien entre désamiantage et salubrité dans l'ensemble des logements, je peux également vous confirmer qu'il existe déjà. L'arrêté relatif aux critères de salubrité fixe un seuil pour l'amiante, au-delà duquel les critères minimaux en termes d'impact sur la santé des occupants

ne sont pas respectés, ce qui impose la prise de mesures pour y remédier.

Enfin, je puis vous confirmer que le travail se poursuit et que, dès ce mois, une réunion associant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, la cellule Plan wallon déchets-ressources, la cellule permanente Environnement-Santé et l'ISSeP sera organisée pour aborder la mise en œuvre d'actions complémentaires réglementaires pour le bâti au sens large, public et privé.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie beaucoup M. le Ministre pour cette réponse complète et volontariste sur cette question extrêmement importante.

Je note notamment l'existence de cet état des lieux dans le logement public, ce qui me réjouit véritablement. Je pense que, par rapport à cela, la sensibilisation est évidemment essentielle, la publicité aussi est importante – vous l'avez dit –, parce que tant que l'amiante est évidemment inerte, a priori, il n'y a pas de danger, mais le problème c'est évidemment au moment où l'on y touche et au moment où l'on effectue les travaux. Pour les travailleurs et pour les habitants d'ailleurs, il y a, à ce moment-là, un risque.

J'entends et je me réjouis vraiment que la question soit intégrée dans la réflexion au niveau de la stratégie de rénovation, je pense que c'est vraiment fondamental. Je ne l'avais pas entendu jusqu'à présent et je pense que c'est un élément qui réjouira, je pense, aussi les associations qui se battent sur cette question.

Pour ce qui concerne le logement privé, là aussi, j'entends que des actions complémentaires sont envisagées, qu'une réunion est prévue dans les prochaines semaines. Je serai attentif aux résultats et je m'en réjouis.

Je pense que l'on peut, par exemple, réfléchir à des aides liées à la salubrité pour aider les propriétaires et les locataires à désamianter dans une série de situations. Ce sont des pistes qui peuvent être poursuivies. En tout cas, il y a là des actions qui peuvent encore être menées, mais je me réjouis déjà vraiment de votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'EXCLUSION DES HABITANTS DU
BRABANT WALLON DES PRÊTS SOCIAUX
POUR L'ACQUISITION DE LOGEMENTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur

« l'exclusion des habitants du Brabant wallon des prêts sociaux pour l'acquisition de logements ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, point besoin d'être nombreux pour porter une juste cause. Du moins, c'est ce que je vais tenter de faire aujourd'hui auprès du ministre.

Certains de nos concitoyens, dont les plus jeunes, reconnaissons-le, éprouvent de plus en plus de difficultés pour contracter un crédit hypothécaire auprès des banques dites classiques. Ils se tournent alors, et très légitimement, vers les organismes publics wallons que nous connaissons bien, la SWCS ou le fonds du logement des familles nombreuses dont vous avez, si j'ose dire, l'autorité de tutelle et qui se démarquent par la durée de leurs prêts, les quotités accessibles et par le profil des emprunteurs à revenus modestes ou moyens. À la SWCS, la valeur vénale du logement ne peut excéder 230 000 euros, mais ce plafond est rarement atteint, car la valeur moyenne est de 150 000 euros. Je tire ces chiffres de leur rapport annuel, rassurez-vous. Malgré un plafond relevé à 310 000 euros en zone de forte pression foncière, on constate que, sur les 2 700 crédits hypothécaires accordés en 2020, seulement 5 % ont été contractés par des Brabançons wallons.

Si je prends les chiffres du Fonds du logement des familles nombreuses, sur 831 prêts accordés par l'organisme pour toute la Wallonie, seulement 29 prêts ont été signés en Brabant wallon, soit 3,4 %, bien loin des 11 % de la population brabançonne, mais encore bien plus loin des 17 % que représentent les transactions immobilières dans le Brabant wallon. C'est donc une part extraordinairement congrue qu'assument aujourd'hui ces deux organismes sociaux pour lesquels, du reste, j'ai la plus grande admiration.

À la lumière de ces chiffres et des conditions pratiquées tant à la SWCS qu'au Fonds du logement des familles nombreuses et avec l'évolution des prix, notamment constatés dans le Brabant wallon, Monsieur le Ministre, où en cinq ans, la valeur moyenne d'une maison a progressé de 21,5 %, on constate que nous avons une réglementation figée -et ce n'est pas de votre faute- au niveau des outils publics wallons alors même que le marché évolue considérablement et exclut de plus en plus de jeunes. Rares sont les personnes qui, dans notre région, s'ils n'ont pas un capital légué ou donné par leurs parents ou une situation très confortable, peuvent rester encore Brabançons wallons ou y venir, par exemple, pour occuper un emploi disponible dans notre région pour se rapprocher de Bruxelles.

Pour toutes ces raisons, une réforme s'impose d'urgence pour permettre à chaque Wallon, y compris Brabançon wallon, d'accéder à la propriété en tenant compte de la pression foncière constatée dans certaines

régions de Wallonie – comme vous l'aurez compris, le Brabant wallon.

Dès lors, nous osons vous proposer, Monsieur le Ministre, pour être juste par rapport au prix pratiqué et pour adapter, finalement, les plafonds tels qu'on les avait convenus puisque j'ai été le ministre qui a introduit cette règle des fortes pressions foncières avec mes collègues socialistes de l'époque, un relèvement de 15 % du plafond des revenus et de la valeur vénale du bien convoité pour favoriser une réelle politique foncière publique accessible au plus grand nombre et singulièrement aux plus jeunes.

Quelle est, Monsieur le Ministre, l'analyse de la situation, dans votre chef et dans celui de votre département ? Surtout, quelles sont les initiatives que vous allez très rapidement développer pour rétablir une plus grande équité en tenant mieux compte des contrastes de valeurs vénales constatées aux quatre coins de Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, l'accès à la propriété et son corollaire, l'accès au crédit, sont assurément un défi important pour de nombreux ménages, tant en raison de l'augmentation du coût de l'immobilier ainsi que des restrictions imposées par la Banque nationale en matière de prêt et de quotité d'emprunt. Celles-ci impliquent de détenir un capital de départ de plus en plus important. Les outils wallons que sont la Société wallonne du crédit social et le Fonds du Logement wallon, qui se positionnent comme solution alternative et complémentaire au secteur bancaire et auxquels les mesures prescrites par la Banque Nationale ne s'appliquent pas, sont dès lors essentiels.

Toute nouvelle contrainte de la Banque Nationale renforce le phénomène d'augmentation du taux en fonction de la quotité. Mais, contrairement aux pratiques bancaires, les taux proposés par la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement sont les mêmes, peu importe la quotité ou la durée de l'emprunt.

J'attire au passage l'attention sur le fait que la réglementation d'octroi des crédits sociaux intègre d'autres mesures, dont certaines relatives aux droits d'enregistrement qui visent à favoriser l'accès à la propriété des ménages de condition modeste.

Si l'on se focalise sur la situation particulière de la Province du Brabant wallon, tant la Société wallonne du crédit social que le Fonds du logement constatent effectivement que le nombre de prêts hypothécaires sociaux octroyés dans cette province est très faible.

En réalité, le problème de l'accès à la propriété en Brabant wallon ne tient pas aux limites de la

réglementation du crédit social, mais davantage au coût des opérations, qui nécessitent un apport de base important et donc un montant de prêt qui l'est tout autant et qui génère des charges de remboursement très élevées.

La réglementation d'octroi des crédits sociaux comporte déjà des mesures de discrimination positive pour les opérations réalisées dans les zones à forte pression immobilière, au rang desquelles figurent les communes du Brabant wallon. Ces mesures permettent de majorer les maxima de prêt et de valeur vénale admissibles de 35 % par rapport à la moyenne régionale, portant ceux-ci à 320 000 euros dans ces communes. Ces montants s'ajustent aussi en fonction de la taille de la famille.

Votre proposition est d'augmenter de 15 % le seuil des revenus et de valeur vénale du bien dont l'acquisition est projetée. Si je comprends bien, vous souhaitez augmenter encore de 15 % les 320 000 euros. Cela commence à faire beaucoup.

(Réaction de M. Antoine)

Je n'en disconviens pas, mais il y a de nombreuses familles qui, dans l'ensemble du territoire wallon, dont le Brabant wallon fait partie, ne savent pas avoir 500 euros de prêt à payer par mois.

En ce qui concerne les revenus, il s'avère que le revenu médian par déclaration fiscale est pratiquement à ce plafond d'accès au crédit social. Il faut cependant être prudent par rapport à ce critère des revenus. Il ne faudrait pas, en effet, que le crédit social s'éloigne de son public cible, à savoir les ménages précarisés. Mais ce n'est sans doute pas tant ce critère qui est le plus sensible en Brabant wallon pour définir l'assiette potentielle de bénéficiaires des prêts hypothécaires sociaux.

En ce qui concerne l'augmentation du seuil de la valeur vénale sachant que, sur les 27 communes brabançonnaises, 21 sont en zones de pression immobilière et que l'on estime qu'environ deux logements sur cinq sont vendus à un prix inférieur au seuil, la modification de ce seuil permettrait d'élargir certainement l'assiette potentielle de bénéficiaires de prêts hypothécaires sociaux dans cette province.

Cette modification du plafond au-delà de ce qui est déjà prévu en zone de pression immobilière pourrait néanmoins avoir un effet contre-productif en soutenant de manière inadéquate la pression immobilière déjà existante.

Par ailleurs, en ce qui concerne le renforcement de l'action des opérateurs du crédit social, j'entends bien y veiller en les dotant de moyens financiers nécessaires, avec une attention particulière au montant des emprunts garantis par la Région et levés par la Société wallonne

du crédit social et le Fonds du logement wallon pour financer les crédits hypothécaires sociaux.

Tout comme j'entends aussi explorer d'autres pistes, comme l'octroi de crédits sur une plus longue durée de remboursement ou la valorisation des nouveaux modes d'accès à la propriété, à travers une extension du recours aux mécanismes de l'emphytéose ou de la superficie ou inciter à pouvoir puiser dans les réserves foncières collectives.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Une fois n'est pas coutume, je suis évidemment déçu de la réponse du ministre pour deux raisons.

D'abord, il sous-entendrait que, en adaptant les conditions dans le Brabant wallon, on priverait des prêts ailleurs. Rien n'est plus faux. Aujourd'hui, les prêts octroyés par la SWCS et le Fonds du logement tournent entre 0,90 et 1,18-1,20 alors que la Région wallonne se finance aujourd'hui par un intérêt négatif. Cela signifie qu'augmenter le volume des prêts en Wallonie, pour des raisons sociales ou moyennes, ne coûte rien au Gouvernement wallon et donc rien au ministre du Logement et rien à SWCS ni au Fonds du logement. Le volume n'est donc pas conditionné par cela.

Deuxième élément, par votre réponse, vous condamnez – c'est cela qui est plus grave – des jeunes ménages parfaitement solvables. Mettez-vous à leur place, en s'adressant à une banque pour une valeur moyenne de 350 000 euros, ils obtiendront 80 % de leur prêt. C'est donc dire qu'il leur restera 20 % à financer, plus les 12,5 de droit d'enregistrement et les 2,5 du notaire. C'est 35 % qu'ils doivent trouver.

Autrement dit, pour une maison de 360 000 euros, pour prendre une valeur moyenne chez nous, ils devront trouver 120 000 euros en épargne. Qui peut avoir comme jeune ménage 120 000 euros à l'épargne ? Alors même qu'ils sont capables de rembourser, le problème n'est pas là, qu'ils sont capables d'accéder à la propriété, vous les condamnez.

Je ne peux pas accepter que le Brabant wallon soit intéressant lorsqu'il faut collecter de l'impôt par différentes mesures et que l'on ne soit pas solidaire de celui-ci alors qu'il souffre pour des raisons qui ne sont pas de leur responsabilité.

Enfin, quant à la pression foncière, rassurez-vous, elle existe déjà. Aujourd'hui, la moitié des acquéreurs du Brabant wallon viennent de Bruxelles.

Je suis désolé, mais je vous invite et j'y reviendrai, parce que je ne peux pas accepter votre réponse si elle ne correspond pas à votre souci des personnes qui veulent accéder à leur propriété. Elle ne peut pas me satisfaire. Je reviendrai dès lors auprès de vous avec des propositions concrètes.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE SYNDICAT DES LOCATAIRES WALLONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le syndicat des locataires wallons ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis la régionalisation des compétences liées au logement, le syndicat des locataires qui travaillait avant sur l'ensemble du territoire francophone ne travaille plus que sur la Région bruxelloise. Ceci s'explique, car ils reçoivent un financement de la Région bruxelloise, ce qui leur permet le maintien de leur activité dans cette Région, mais pas de financement de la part de la Région wallonne, et n'ont donc pas les forces pour continuer cette activité sur notre territoire.

Par exemple, les législations n'étant plus les mêmes, ceux-ci n'ont plus les moyens nécessaires aux suivis de celles-ci pour répondre aux situations particulières des locataires wallons.

L'existence d'un syndicat des locataires est essentielle pour que ceux-ci puissent faire entendre leur voix et obtenir les informations nécessaires pour exercer leur droit.

Quelles actions allez-vous entreprendre afin que les locataires wallons puissent avoir un syndicat ? Un financement du syndicat des locataires existant actuellement est-il possible afin qu'il puisse s'occuper également du territoire wallon ? Est-ce envisageable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, il est vrai que l'association intitulée « syndicat des locataires » a toujours été plus active en Région bruxelloise qu'en Wallonie. Cela tient sans doute historiquement au fait qu'elle a été créée par des travailleurs sociaux et des locataires qui émanaient du Foyer bruxellois.

Cela étant, dire que le syndicat des locataires n'est plus actif sur le territoire wallon depuis la régionalisation de la compétence ne me semble pas exacte. J'en veux notamment pour preuve que mon cabinet a eu des contacts réguliers avec M. Garcia, sa personne dirigeante, depuis le début de la législature.

Si cette association privée a décidé de recentrer ses activités sur Bruxelles, j'en prends acte.

Cela ne signifie pas, pour autant, que les locataires n'ont pas de vecteur de communication en Wallonie.

Ainsi, le Réseau wallon pour le droit à l'habitat existe, est très actif sur le terrain et est un interlocuteur privilégié de la Région wallonne et particulièrement de mon cabinet.

Organisé depuis 2014, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et le droit à l'habitat regroupe une large palette d'acteurs associatifs mobilisés autour des enjeux du logement.

Le soutien régional qu'il a obtenu pour 2017-2020 a permis de le stabiliser, le développer et le rendre autonome par rapport au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui a contribué à le mettre sur pied. Chaque année, une subvention de 72 000 euros est ainsi octroyée au Réseau wallon pour le droit à l'habitat.

Ce réseau est constitué en ASBL et interagit avec différentes instances régionales pour faire valoir son expertise collective, exprimer une force de proposition ancrée dans la réalité de terrain de ses membres et apporter sa contribution à une politique du logement au service des habitants, en ce compris des locataires.

Enfin, concernant plus particulièrement les locataires du secteur public, ils sont représentés, comme vous le savez, par l'Association wallonne des comités consultatifs des locataires et des propriétaires.

Le retrait dont vous faites état ne laisse donc pas les locataires wallons sans organisation ayant la volonté de les représenter.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète.

Une étude menée à Bruxelles montre que les locataires perdent souvent en justice, surtout parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment leurs droits, mais aussi parfois parce qu'ils ne s'y prennent pas assez tôt. En plus, il faut quand même être de bon compte, la relation entre un propriétaire et un locataire n'est pas une relation sur un même pied d'égalité. C'est pour ces deux raisons qu'il est important qu'il puisse y avoir un

syndicat des locataires dans notre Région, mais j'entends bien ce que vous dites, il y a un syndicat des locataires qui est plus ou moins actif, mais ce que nous voudrions est un syndicat des locataires wallons qui fonctionne de manière optimale, de la même manière qu'à Bruxelles.

C'est vraiment important pour les raisons que j'ai invoquées : pour permettre aux locataires de ne pas toujours perdre en justice parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits, et permettre aux locataires de pouvoir agir dans les délais.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Desquesnes, sur «le calcul de la proportionnelle dans les agences immobilières sociales (AIS)» ;
- M. Hardy, sur «l'accroissement des inégalités pour les jeunes dans l'accès à la propriété» à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur «les critères de salubrité pour l'habitat léger» est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
Mme Florence De Smedt, Directrice de la coordination, de la planification et des opérations immobilières à la Société wallonne du logement (SWL)
M. François Desquesnes, cdH
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Éric Lomba, PS
Mme Sylvie Meekers, Directrice générale d'Inter-Environnement Wallonie (IEW)
M. Samuel Nemes, PTB
M. Benoît Wanzoul, Directeur général de la Société wallonne du logement (SWL)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADL	agence de développement local
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
APD	Autorité de protection des données
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
AWaL	Association du logement wallon (anciennement appelée ConstruWals)
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CCTB	cahier des charges type Bâtiments
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CLT	community land trust (organisme foncier solidaire)
CO ₂	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
Dinaphi	zone de secours Dinaphi (Dinant/Philippeville)
DPR	Déclaration de politique régionale
Febelfin	Fédération financière belge
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRW	Fondation rurale de Wallonie
IEW	Inter-Environnement Wallonie
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MR	maison de repos
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PET	polyéthylène téréphtalate
PIVert	Plan d'investissement vert
PPP	partenariat public-privé
PST	programme stratégique transversal communal
PV	procès-verbal
PWI	Plan wallon d'investissement
R&D	Recherche et Développement
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEL	système d'échange local
SIAMU	Service d'incendie et d'aide médicale urgente de Bruxelles
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SUL	sens unique limité
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TOP	tax on pylon (taxe sur les pylônes)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VMC	ventilation mécanique contrôlée